
LES
MARTYRS
POITEVINS

Ecole du Dimanche
Baptiste des Landes
John J. Le Pelley

LES

MARTYRS POITEVINS

PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ DES LIVRES RELIGIEUX
DE TOULOUSE.

TOULOUSE, IMPRIMERIE A. CHAUVIN ET FILS.

LES

MARTYRS

POITEVINS

PAR

A.-F. LIÈVRE

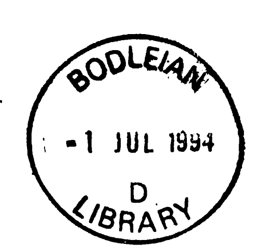
PASTEUR

TOULOUSE

SOCIÉTÉ DES LIVRES RELIGIEUX

DÉPÔT : RUE ROMIGUIÈRES, 7

1874


BODLEIAN
-1 JUL 1994
D
LIBRARY

Le Poitou, dont on a formé les départements de la Vienne, des Deux-Sèvres et de la Vendée, fut une des premières provinces de France où pénétra la Réforme, et c'est une de celles où elle a conservé le plus d'adhérents, après une persécution, presque sans trêve, de deux siècles et demi.

Retracer sommairement les principales phases de cette longue lutte de la conscience contre l'intolérance, rappeler les épreuves de toutes sortes qu'a subies notre foi et faire connaître les plus beaux caractères qu'elle a produits, signaler ainsi des exemples abondants de fidélité chrétienne, de courage et de constance, tel est l'objet de ce livre. Il aura atteint son

but s'il contribue à faire revivre dans les cœurs des enfants cette foi active et forte des pères, dont il raconte l'héroïque histoire.

LES

MARTYRS POITEVINS

I

La Réforme. Les premiers martyrs : La Tour, Becaudelle. — Calvin à Poitiers ; ses disciples : Vernou ; Babinot dit le Bonhomme, Véron le Ramasseur. Evangélisation de l'Ouest.

1526-1543.

A la fin du moyen âge, le christianisme était presque entièrement dégénéré. Chaque siècle, en passant sur la religion du Christ, y avait déposé une couche d'éléments étrangers ; chaque peuple, en l'adoptant, lui avait, en échange, apporté son contingent d'erreurs et d'abus. Culte, dogme et morale avaient également subi les altérations les plus profondes.

L'œuvre des réformateurs fut de rendre au christianisme sa pureté primitive. Ils n'eurent pour cela

qu'à remonter à la source. S'adressant à l'Evangile même, ils lui demandèrent ce qu'il fallait garder, ce qu'il fallait rejeter; puis, afin que chacun pût y puiser directement sa foi, l'Ecriture fut traduite et rendue au peuple.

C'est dans la première moitié du seizième siècle que s'opéra cette rénovation.

Les premiers qui osèrent ainsi s'affranchir du joug de Rome payèrent de leur vie, pour la plupart, l'émancipation de leur conscience. En 1526, on publia à Poitiers et dans plusieurs autres villes un arrêt du parlement contre les hérétiques. Bientôt les bûchers s'allumèrent et c'est à leur lueur que nous allons suivre les progrès de l'Evangile.

Le plus ancien martyr poitevin dont l'histoire nous ait conservé le souvenir est un gentilhomme nommé De la Tour, qui avait servi en Ecosse sous les ordres du duc d'Albanie, chef du parti français dans ce pays, alors tiraillé entre l'influence anglaise et la nôtre. A son retour on l'accusa « d'avoir semé en Ecosse plusieurs erreurs luthériennes, » et le parlement le condamna à être brûlé. L'exécution eut lieu sur le marché aux pourceaux, près de Paris, le samedi 26 octobre 1527. Derrière la charrette qui portait le martyr était attaché son domestique, qui, pour avoir professé les mêmes doctrines, fut battu de verges et eut la langue coupée.

En 1531, un habitant de Loudun fut brûlé à Poitiers pour ses opinions religieuses.

Trois ans après, dans une petite ville du Bas-Poitou, une jeune femme périssait aussi sur un de ces bûchers qu'attisait le fanatisme du clergé et qui rappellent les abominables sacrifices des plus mauvaises religions païennes. Marie Becaudelle, appelée aussi Gaborite, était une pauvre fille des Essarts, servante à La Rochelle, où elle reçut, dans la maison de son maître, les premières notions du pur christianisme. Elle fit de tels progrès dans la connaissance de l'Evangile que, de retour aux Essarts, « elle ne craignit pas de remontrer à un cordelier qu'il ne prêchait point la parole de Dieu, laquelle chose elle lui montra par passages notoires des Saintes-Ecritures. » Le moine, confus et furieux, dissimula, fit répéter à Becaudelle devant témoins ce qu'elle n'avait dit d'abord qu'à lui seul, puis la fit saisir et traîner en prison. Elle n'en sortit que pour aller au bûcher. « Amenée au dernier supplice, Marie endura la mort, audit lieu des Essarts, en telle vertu qu'elle fut en admiration, l'an 1534. »

La même année, le 28 septembre, un marchand drapier fut brûlé vif à Fontenay-le-Comte.

De toutes parts les âmes échappaient à l'autorité de Rome, sans que personne dans nos contrées se fût fait le promoteur de cette révolution.

Vers cette époque Calvin, bien jeune encore et tout à fait inconnu, vint dans l'Ouest et donna aux idées nouvelles une certaine impulsion. Il se lia,

à Poitiers, avec quelques personnes éclairées et notables, que préoccupait comme lui la question religieuse. Pour en deviser en toute liberté, ils se donnaient rendez-vous à la campagne. C'était d'ordinaire sur les bords du Clain qu'ils se rencontraient, et l'on montre aujourd'hui du côté de Saint-Benoît, en face des ruines de l'aqueduc romain de l'Ermitage, une grotte où, d'après la tradition, le jeune réformateur et ses amis se seraient souvent réunis. Ils examinaient ensemble les doctrines et les pratiques de l'Eglise papale; chacun émettait son opinion avec franchise et liberté : l'Evangile était juge. Conserver ce qui avait sa source dans l'Ecriture, repousser ce qui était opposé à ses enseignements et rétablir ce qui avait été mis en oubli, tel était le but. Un jour, dans une de ces conférences, Calvin discutait la question de la messe avec son compatriote le docteur-régent Charles Le Sage. Ce dernier soutenait la réalité du sacrifice, que l'autre niait. Calvin, s'animant, jeta son bonnet de mante et s'écria, en levant les yeux au ciel et prenant la Bible : « Seigneur, si au jour du jugement tu me reprends de ce que je n'ai été à la messe et que je l'ai quittée, je dirai : Seigneur, tu ne me l'as pas commandé; voilà ta loi, voilà l'Ecriture, qui est la règle que tu m'as donnée, dans laquelle je n'ai pu trouver autre sacrifice que celui qui fut immolé à l'autel de la croix. »

Le dogme de la présence réelle abandonné, la

Cène redevenait ce qu'elle était dans l'origine : une touchante commémoration de la mort du Sauveur, en même temps qu'un symbole d'union spirituelle des frères les uns avec les autres et avec leur divin maître. On dit que le réformateur rétablit dès lors la sainte Cène avec cette signification morale et la célébra avec ses amis dans une des grottes du Clain ou, selon d'autres, dans les caves du collége. Si ce fait, dont le souvenir n'a été gardé que par la tradition, est exact, il faut dater la Réformation française du jour où ces quelques hommes célébrèrent en mémoire de Jésus cet acte de fraternité. La Réforme dès lors était autre chose qu'une protestation ; elle était une Eglise qui n'avait plus qu'à grandir.

Cependant les allures du jeune étranger commençaient à donner des soupçons, en sorte qu'il fut obligé de quitter Poitiers. Il alla, depuis, se fixer à Genève, d'où il dirigea pendant trente ans le mouvement religieux de la France.

Il laissait à Poitiers quelques disciples dont les plus courageux se vouèrent à l'œuvre périlleuse de l'évangélisation. Nous allons suivre un instant ceux dont l'histoire a pu retrouver les traces.

L'un d'eux, Jean Vernou, qui appartenait à l'une des premières familles de la ville, y resta et s'attacha surtout à la conversion des étudiants de l'université, qui, en retournant dans leurs familles, y rapportaient les idées évangéliques et contribuaient à leur tour à les propager. Vernou alla plusieurs

fois à Genève puiser de nouvelles lumières et retremper sa foi auprès du grand réformateur, qui avait fait de cette ville le centre de son œuvre et la grande école de la Réforme. Nous retrouverons Vernou plus tard et dirons comment il termina sa carrière.

Deux autres membres des petites réunions de Poitiers, Philippe Véron et Albert Babinot, l'un procureur et l'autre professeur de droit, allèrent aussi à Genève entendre les leçons de Calvin, et, de retour dans l'Ouest, travaillèrent sans relâche à répandre la Réforme. La persécution qui s'attachait à leurs pas les obligeant de déguiser leurs noms, Véron prit celui de Ramasseur, et Babinot, qui était déjà avancé en âge, ne fut plus appelé que le Bonhomme. Le Poitou, le Loudunais, la Saintonge, l'Angoumois furent évangélisés par eux, et Véron surtout déploya une activité vraiment apostolique. Dévoués à leur œuvre, ces hommes et beaucoup d'autres dépensaient ainsi pour le triomphe de l'Evangile leurs forces et leur intelligence. Parcourant les provinces au travers de dangers continuels, ils allaient d'un village à l'autre, frappaient à chaque porte, à celle du pauvre comme à celle du riche, et annonçaient à tous la Bonne-Nouvelle. Souvent repoussés par le préjugé, ils étaient quelquefois accueillis avec joie par des âmes simples et droites, auxquelles ils apportaient avec l'Evangile, la consolation et l'espérance.

C'est ainsi que la Réforme fit ses premiers pas. Elle n'avait encore d'autre moyen de parler au peuple que d'aller le trouver à son foyer. Les chaires lui étaient fermées ; ce que nous appelons la presse n'existait pas ; les livres eux-mêmes étaient rares, et, dans les campagnes surtout, peu de gens savaient lire. Cependant les hommes dont nous parlons, colporteurs en même temps qu'évangélistes, laissaient après eux un livre, le livre de tous, la Bible, qui console, soulage et relève. Traduite en langue vulgaire et mise en contact avec les consciences, elle exerça sur elles son action sanctifiante, substitua son autorité à celle du prêtre, régna sans asservir et donna à nos pères cette simplicité patriarcale et cette force d'âme qui sont les traits du caractère huguenot. Savoir lire devint dès lors presque une nécessité, et c'est ainsi que la Réforme a propagé l'instruction en même temps que la foi.

Encore tout courbé sous le poids de la servitude, le peuple sentait instinctivement que, dans la révolution qui s'accomplissait, il y avait pour lui autre chose et plus qu'un changement ordinaire de religion, qu'il y avait l'émancipation de la conscience. C'était l'accomplissement de la parole de Jésus : « Vous connaîtrez la vérité, et la vérité vous rendra libres. »

Aussi la Réforme, qui depuis longtemps couvait dans les esprits, éclosait maintenant de tous côtés à la fois. Le clergé lui-même était entamé, et

l'hérésie pénétrait jusque dans les couvents. Peu de temps après le passage de Calvin en Poitou, Pons de Saint-George, abbé de Valence, près Couhé, qui avait, dit-on, fait prêcher le réformateur dans la chapelle de son monastère, se prononça pour les idées nouvelles. Toutefois, ce ne fut que plus tard qu'il osa déposer le froc ; il fit alors étudier quelques-uns de ses moines et apprendre des métiers aux autres ; puis il les renvoya dans le monde, où il rentra lui-même en épousant la supérieure du couvent de Bonneuil.

A Niort, ce fut un moine qui, pendant le carême de 1543, fit entendre les premières prédications basées sur l'Ecriture. Durant ce même carême, un jeune prédicateur attaquait ouvertement les abus de l'Eglise à La Mothe-Saint-Héray. Averti qu'on allait l'arrêter le jour de Pâques, il voulut prêcher encore une fois et disparut quelques heures avant l'arrivée des sergents.

A Saint-Maixent, c'était également un religieux qui, dès 1536, avait le premier osé parler de réforme du haut de la chaire, et depuis ce fut un dignitaire de l'Eglise qui en favorisa les progrès. Ce dernier, issu de l'ancienne famille de Saint-Gelais, était lui-même un exemple des abus qu'on reprochait au catholicisme. Abbé commendataire de Saint-Maixent, il y faisait sa résidence, non au couvent, mais dans un château aux portes de la ville, ce qui ne l'empêchait pas d'avoir un évê-

ché en Languedoc, à l'autre bout de la France. Quand il adopta les doctrines de la Réforme, il espérait que celle-ci ne toucherait pas à autre chose qu'aux dogmes. Il n'eut pas le courage de renoncer à ses riches bénéfices et resta dans une Eglise dont il réprouvait les enseignements, mais qui lui permettait de recevoir les revenus d'un couvent où il ne se tenait pas, et ceux d'un évêché où il ne remplissait aucune fonction.

II.

Les martyrs : Saulnier, Béraudin, Vernou, Hector, Buron, Gabart, Ballon.

1546-1559.

A ce réveil de la foi, le gouvernement et le clergé opposaient les menaces et la violence. Au mois de mai 1544, François I[er] donna les ordres les plus rigoureux contre ceux qui parcouraient le pays en propageant les nouvelles doctrines, et enjoignit au lieutenant de Poitou de diligemment faire « procéder à les prendre, châtier et punir si étroitement et rigoureusement que ce fût exemple et terreur à tous autres. » Quelque temps après, on arrêta autour de Saint-Maixent plusieurs individus étrangers à la localité, « qui allaient ainsi par le pays, prêchant en chambre, et étaient suivis par le commun peuple, auquel, dit une chronique, ils prêchaient et remontraient contre les constitutions humaines. »

Dans les dernières années du règne de François Ier, les exécutions se multiplièrent sur tous les points du royaume. Nous sommes loin de connaître tous les martyrs de cette époque; car le plus souvent, pour anéantir jusqu'à leur souvenir, on jetait avec eux dans les flammes les pièces de leur procès.

Guillaume Saulnier.

Accusé d'avoir tenu quelques propos hérétiques, Guillaume Saulnier fut condamné, en 1546, à être brûlé sur l'une des places de Poitiers. La sentence portait qu'il serait attaché à une potence placée au milieu « d'un grand feu, et qu'après avoir été soulevé en icelle potence, il serait brûlé et son corps converti en cendres. » Avec l'instrument dont il s'agit, le corps, ramassé comme un paquet de chairs et étroitement garrotté, était suspendu au-dessus du bûcher; au moyen d'une poulie on le plongeait alternativement dans les flammes et on l'en retirait, laissant ainsi par intervalles reprendre ses sens au patient, dont on ne prolongeait la vie que pour faire durer le supplice.

L'arrêt du parlement contre Saulnier fut publié à son de trompe dans toutes les villes du ressort; il portait défense « à tous de dire et soutenir publiquement et occultement aucuns propos erronés ou scandaleux et blasphèmes contre l'honneur de Dieu, du saint-sacrement de l'autel et de la très-

sacrée vierge Marie, mère de Dieu, et des saints et saintes de Paradis, et autres sacrements, commandements et doctrine de notre mère sainte Eglise catholique ; et ce sur peine d'être brûlés ou autrement grièvement punis. » Quiconque avait la Bible en français ou des livres de piété devait les apporter au greffe de la sénéchaussée, sous peine de prison et de confiscation de ses biens. L'évêque était chargé de faire « diligemment et secrètement informer » contre les individus suspects d'hérésie, de procéder contre ceux qui étaient de sa juridiction, comme les ecclésiastiques, et de dénoncer les autres aux juges laïcs.

Cet arrêt donne la mesure de la passion dont le Parlement de Paris était animé contre la Réforme. Les autres cours ne lui cédaient pas en fanatisme. Celle de Chambéry, qui avait dans son voisinage, mais hors de ses atteintes, le principal foyer du protestantisme, essayait du moins de l'arrêter à la frontière en demandant rigoureusement compte de leur foi à ceux qui passaient de Genève en Savoie. Parmi les victimes de ce parlement figurent quelques Poitevins.

Béraudin.

Jeune encore, Gabriel Béraudin avait quitté Loudun, sa ville natale, pour s'établir à Genève.

Dans un voyage qu'il fit à Chambéry, en 1550, avec son ami Jean Godeau, de Chinon, il lui arriva de reprendre un prêtre qui blasphémait le nom de Dieu. Ce fait fit soupçonner les deux étrangers; et, après avoir acquis la preuve qu'ils n'étaient pas catholiques, on les condamna à mort. Godeau, brûlé le premier, au mois d'avril 1550, mourut en professant hautement sa foi. Sa constance raffermit son jeune ami, dont le courage avait quelquefois défailli dans la prison, mais qui, l'heure venue, marcha au supplice d'un pas également ferme. Les paroles que souvent les martyrs adressaient à la foule, sur leur passage ou du haut du bûcher, impressionnant vivement le peuple, on avait voulu obvier à ce danger pour Béraudin en commençant par lui couper la langue; mais le bourreau ne l'ayant pas coupée assez près, le courageux martyr put encore adresser aux assistants quelques paroles qui allèrent au cœur d'une partie d'entre eux.

Jean Vernou.

Jean Vernou, né à Poitiers, s'était, comme nous l'avons déjà vu, attaché à Calvin lors du passage du réformateur dans cette ville, et depuis avait consacré sa vie à annoncer l'Evangile. Au commencement du printemps de 1555, nous le trouvons en tournée d'évangélisation au milieu

des Vaudois. Vers le milieu de la même année, après un séjour de quelques semaines à Genève, il se remettait en route avec quatre de ses amis pour regagner les vallées à travers la Savoie. La perspective « des tourments et des feux comme déjà allumés » ne les avait point retenus; ils poursuivaient, au contraire, « joyeusement leur chemin, le cœur plein de confiance et prêts à exposer leurs vies pour la gloire de Celui qui les mettait en œuvre. » Un d'eux, qui, en sortant de Genève, ne se proposait que d'accompagner les autres jusqu'au pont d'Arve, limite du territoire génevois, se décida à les suivre et leur « fit compagnie qui dura jusqu'à la mort. » Dans l'espoir d'éviter des rencontres fâcheuses, ils prirent, à travers les montagnes, des sentiers détournés; mais un prévôt de la maréchaussée, qui avait eu connaissance de leur projet, était allé les attendre au col Tamis, dans le Faucigny. Les ayant arrêtés, il les interrogea, saisit leurs papiers et leurs livres, et les mena enchaînés les uns aux autres à Chambéry, alors soumise à la domination française. Ils répondirent sans détour aux questions des juges. Ceux-ci étaient assistés de l'évêque et de quelques prêtres et religieux. L'interrogatoire dégénéra bientôt en une discussion que Vernou soutint à l'aide de la Bible, en répondant comme Jésus au Tentateur : « Il est écrit. » Un des magistrats, venant en aide aux moines, essaya de l'intimider :

— Ne sais-tu pas, lui dit-il, comment on en a fait à plusieurs autres tels que toi, et qu'on les a fait mourir comme hérétiques?

— La première chose que mon souverain Docteur et Maître m'a apprise, répondit Vernou, c'est que quiconque veut être son disciple doit prendre sa croix et le suivre, renoncer à soi-même et donner volontiers sa vie pour lui.

Quand ils lui alléguèrent l'autorité des conciles, il répliqua :

— Si, en ce monde, par vos décrets et conciles, vous nous condamnez comme hérétiques, vous-mêmes aurez affaire en l'autre avec un Juge qui, nous avouant fidèles, nous absoudra et vous condamnera, si vous ne vous repentez et délaissez vos voies damnables.

« A la fin ils se fâchèrent, ajoute l'historien des martyrs, et le renvoyèrent comme obstiné. »

Deux ou trois jours après, les moines déclarèrent les prévenus hérétiques et excommuniés. A dater de ce moment, ceux-ci n'eurent plus de doute sur le sort qui les attendait, et Vernou, écrivant à ses amis de Genève les détails de son procès, leur dit « le grand et dernier adieu de ce monde. »

Cependant on n'avait pas perdu tout espoir de gagner les prisonniers, qu'on sépara pour venir plus facilement à bout de ceux qu'on supposait les plus faibles ; mais tous montrant la même fermeté, on

les réunit de nouveau. Ce fut pour eux un grand sujet de joie : « Nous sommes ensemble, écrivaient-ils, nous consolant, réjouissant et affermissant par prières et psaumes, que chantons au Seigneur, attendant telle issue qu'il lui plaira nous envoyer. »

Le 21 août, les juges condamnèrent Vernou et deux de ses compagnons aux galères perpétuelles et les deux autres à dix ans de la même peine. Le procureur du roi ayant fait appel, les prisonniers comparurent devant le parlement.

Les conseils de Berne et de Genève, ainsi que Calvin et ses amis, firent ce qu'ils purent pour arracher les prisonniers à la mort. Ceux-ci savaient à quel prix ils pouvaient sauver leur vie, et leur conscience avait à ce sujet de rudes assauts à soutenir ; mais « quoique la chair grondât et fît des siennes, si est-ce que l'esprit était le plus fort, » écrivait Vernou à la suite d'une de ces douloureuses luttes intérieures. Ils se fortifiaient mutuellement et c'était eux qui, du fond de leur cachot, consolaient leurs parents et leurs amis par des lettres pleines de courage et de résignation.

Une seule fois ils trahirent la vérité. D'après des renseignements venus de Grenoble, on leur demanda s'ils n'avaient pas visité les Vaudois, si l'un d'eux n'avait pas prêché en différents lieux et s'ils ne connaissaient pas le barbe Paul et plusieurs autres qu'on leur nomma. Le fait était vrai ; ils le

nièrent pour ne pas attirer un nouvel orage sur leurs pauvres frères des vallées.

Les cinq prisonniers furent enfin condamnés à mort et exécutés au mois d'octobre. Quoique préparé à ce dénoûment, Vernou ne put se défendre d'une vive émotion et fut pris d'un tremblement nerveux en apprenant son sort. « Mes amis, dit-il, je sens en moi la plus grosse guerre qu'il soit possible à un homme de soutenir ; toutefois l'esprit vaincra, et je m'assure que le bon Dieu ne me laissera point. Je vous prie, mes frères, que vous ne vous scandalisiez point en moi : je ne défaudrai point. » En présence du supplice il recouvra, en effet, tout son calme. Il fut livré le premier au bourreau, et, après avoir adressé quelques paroles édifiantes aux assistants, rendit son âme à Dieu.

Barthélemy Hector.

Hector était de Poitiers, comme Vernou, mais d'une condition fort différente. Tandis que Vernou, issu d'une famille noble qui avait donné un maire à la cité, joignait à l'éclat de la naissance celui du savoir, Hector n'était qu'un pauvre voiturier, dont toute la science consistait à savoir « se détourner du mal. » Le premier avait été reçu ministre ; le second, après s'être aussi retiré à Genève avec sa femme et ses enfants pour avoir la liberté de servir Dieu selon sa conscience, se fit colporteur biblique

pour gagner la vie de sa famille en contribuant, dans la mesure de ses facultés, à l'œuvre de la Réformation.

Dans l'été de 1555, il visita, la balle sur le dos, les vallées vaudoises du Piémont et une partie du Dauphiné. Un jour, au sortir de l'hiver suivant, comme il allait du val d'Angrogne dans la vallée de Saint-Martin, il fut arrêté par un gentilhomme du pays, qui pensa faire chose agréable au parlement de Turin en lui offrant sa capture. Il lui envoya en même temps les papiers et la liste des livres du colporteur, qui fut lui-même conduit à Pignerol, où, le 8 mars, deux membres du parlement vinrent l'interroger. Le prisonnier commença par se mettre à genoux et, après s'être humilié devant Dieu, se sentit plus fort devant les hommes. Il raconta avec franchise que, né et élevé dans l'Eglise catholique, il avait, six ou sept ans auparavant, senti naître quelques doutes dans son esprit, notamment sur le fait de la messe. Etant venu, à cette époque, conduire à Lyon les deniers du roi, il y avait entendu dire qu'on prêchait purement l'Evangile à Genève et s'y était rendu. Après un séjour de trois semaines, ses doutes étaient résolus et sa détermination prise : ne pouvant plus, avec ses nouvelles convictions, espérer vivre en paix dans une ville aussi superstitieuse que Poitiers, il y était retourné chercher sa femme et ses enfants pour s'établir à Genève.

Comme ses juges l'accusaient d'avoir prêché dans les vallées vaudoises, il répondit qu'il n'était pas ministre, mais qu'il avait engagé les gens à qui il avait eu affaire à vivre selon les commandements de Dieu et non selon ceux de l'Eglise romaine. Il leur avait remontré, ajoutait-il, qu'aller à la messe est une idolâtrie, qu'il ne faut point chercher Jésus dans l'hostie, d'autant qu'il est au ciel; qu'enfin il les avait exhortés à vivre en chrétiens, à n'être intempérants, larrons, jureurs ni ivrognes, toutes choses qu'il avait dites, non par forme de prêche, mais en familier devis, de son propre mouvement et sans autre mission. On lui objecta que, ignorant et illettré, il s'était ingéré d'annoncer des opinions contraires aux traditions de l'Eglise catholique, et comme il refusa de se rétracter, on le conduisit à la conciergerie du palais, à Turin.

Le parlement le renvoya devant une commission dont l'inquisiteur faisait partie. Celui-ci se fit communiquer l'interrogatoire, où il était dit que la messe n'est pas d'institution divine; que le corps de Jésus-Christ n'est point dans l'hostie et que l'adoration du sacrement est une idolâtrie; que Jésus ne s'est offert qu'une seule fois sur la croix et que le pain de la cène n'est que le symbole de ce sacrifice unique. Hector avait dit aussi que dans la cérémonie du baptême, le sel, la salive, le chrême, les exorcismes sont autant d'inventions ajoutées au sacrement institué par le Sauveur; que la confes-

sion auriculaire comme il l'avait vu pratiquer à Poitiers est une abomination ; qu'on ne doit se confesser qu'à Dieu et se réconcilier avec le prochain quand on l'a offensé.

L'inquisiteur, après avoir vainement engagé le prisonnier à abjurer des opinions si contraires aux enseignements de l'Eglise, le déclara hérétique. La cour, de son côté, lui remontra que s'il se rétractait, elle userait d'indulgence envers lui, et qu'il devait se soumettre aux constitutions de la sainte mère Eglise romaine, à la doctrine des pères et des conciles ; à quoi Hector répondit qu'il voulait croire simplement ce qu'enseignent les saintes écritures. Enfin on l'adjura une dernière fois de sauver sa vie en se soumettant à l'autorité de l'Eglise : « Je suis prêt, répliqua-t-il, à rendre à Dieu l'âme qu'il m'a donnée. »

Cette simplicité, cette entière franchise, ce courage sans ostentation firent impression sur les juges. En présence de cette conscience que rien ne pouvait faire ni taire ni dévier, ils se sentirent eux-mêmes ébranlés, et par un arrêt interlocutoire le renvoyèrent encore, cette fois devant les vicaires généraux de l'archevêché de Turin et de l'abbaye de Pignerol et l'inquisiteur. C'étaient, il est vrai, ses parties et ses plus dangereux ennemis. Aussi, sans autre controverse, ils placèrent Hector entre une abjuration et la mort, en lui donnant six jours pour choisir. Comme il persista à ne pas

vouloir changer de religion sans être convaincu, le procureur de la foi, se joignant aux autres ecclésiastiques, prit enfin ses conclusions et « requit droit lui être fait et justice administrée en briève expédition. » Dans le style de l'Inquisition cela voulait dire la mort à court délai. On accorda cependant au martyr jusqu'au 1er juin pour se revoir.

Le 10 juin, enfin, les vicaires généraux et l'inquisiteur, « séant au siége de justice pour rendre droit à chacun, et n'ayant rien devant les yeux que l'honneur de Dieu, » déclarèrent définitivement Hector hérétique et schismatique, l'excommunièrent et le renvoyèrent devant le juge laïc. Le parlement n'avait plus qu'à appliquer la peine, ce qu'il fit le 19 juin, par un arrêt ainsi conçu : « Vu le procès fait par lesdits vicaires et inquisiteur audit Hector, persistant et persévérant en ses dites hérésies et erreurs ; avec la sentence par eux donnée le dixième jour de ce présent mois de juin, par laquelle ledit Hector, comme obstiné, a été déclaré hérétique et schismatique, réprouvé et séparé de l'Eglise et renvoyé à son juge séculier pour être brûlé, selon la loi...; ladite cour condamne ledit Barthélemy Hector à être brûlé vif en la place du Château de cette ville, un jour de marché. » Telle était la loi ; mais les juges eux-mêmes eurent horreur de leur sentence, et, par un retentum écrit au bas, ordonnèrent « qu'en mettant le feu, Hector

serait étranglé, en sorte qu'il n'en sentirait la douleur. »

Le lendemain, Hector entendit sans s'émouvoir la lecture du jugement et répéta que c'était chose douce que de mourir pour si bonne cause. La cour, voyant ce courage, menaça de lui faire couper la langue s'il parlait en allant au supplice, menace qui n'eut pas plus d'effet que toutes celles qu'on lui avait déjà adressées et ne l'empêcha pas, jusqu'à la mort, « d'exhorter le peuple à la crainte de Dieu et de lui montrer l'erreur dans laquelle il était plongé. » La cour lui envoya dire derechef, au pied même du bûcher, « que s'il se voulait dédire et convertir, il ne mourrait point; mais, ne tenant compte de ces promesses, il se mit à genoux pour faire sa prière à Dieu, laquelle il continua assez longuement, et, entre autres choses, le supplia à haute voix de pardonner à ses juges et de leur ouvrir les yeux. Puis il fit encore quelques remontrances au peuple, dont la plupart se mit à pleurer et regretter sa mort, disant qu'ils s'émerveillaient comment on faisait mourir un tel homme, qui ne parlait que de Dieu. » Le bourreau, après avoir lié Hector à un poteau, lui plaça sur la poitrine de la poudre et du soufre, l'étrangla et mit le feu au bûcher, qui réduisit le corps en cendres.

Jean Buron.

Jean Buron, d'Apremont, en bas Poitou, était depuis vingt-trois ans établi à Craon, en Anjou, lorsque la persécution l'obligea à quitter cette ville et la France. Jeté dans les prisons de Craon et d'Angers, il en sortit sans jugement et passa à Genève, la cité du refuge. Douze ans après, il revint à Craon avec son fils pour toucher quelque argent qui lui était encore dû. Le procureur du roi, averti de son retour, alla le trouver, un dimanche matin, et lui proposa de venir à la messe avec lui. Buron refusa ; c'est ce qu'attendait le zélé magistrat pour le faire conduire au château. En s'y rendant, comme on passait devant l'église Saint-Nicolas, les sergents avertirent Buron et son fils d'ôter leurs chapeaux et de faire révérence à la croix et au crucifix. Buron répondit par les deux premiers commandements de la loi : « Tu n'adoreras que Dieu et ne te prosterneras point devant les images. » C'était un nouveau crime. Le 9 juillet 1557, le sénéchal vint au château faire subir un interrogatoire au prisonnier. La première chose qu'il lui demanda fut depuis combien de temps il n'avait assisté à la messe. Buron avoua qu'il n'y avait pas été depuis douze ans qu'il habitait Genève, où il s'était retiré précisément pour avoir la liberté de ne pas y aller. Interrogé sur différents

points de la doctrine catholique, il répondit sans crainte qu'il ne croyait point à l'intercession des saints et des saintes ni de la vierge Marie, mais à la seule médiation de Jésus-Christ le Juste; qu'il n'admettait pas la confession auriculaire, vu qu'un homme n'a pas le pouvoir d'absoudre les péchés d'un autre, mais Dieu, auquel seul, par conséquent, on doit confesser ses fautes; qu'il regardait enfin comme inutiles les prières pour les morts et ne croyait point au purgatoire. Comme il offrait de prouver ses dires par l'Ecriture sainte, le juge fit prévenir l'évêque d'Angers, qui délégua un chanoine pour réfuter et convaincre le prisonnier. Au lieu de se laisser aller à une discussion, le chanoine, assisté d'un conseiller du roi, se borna à demander à Buron la cause de sa détention, et, dès que le prisonnier lui en eut déclaré le motif, il l'admonesta de rentrer au giron de l'Eglise romaine; « autrement il ne pourrait éviter la rigueur des édits et commandements du roi, lesquels ils lui déclarèrent bien amplement pour l'épouvanter. »

La franchise de l'accusé facilitait la procédure, qui fut plus vite terminée que ne l'était alors la moindre affaire civile. Le vendredi, 16 juillet, les juges, au nombre desquels figurait un délégué de l'évêque, appelèrent une dernière fois Buron. Comme ils le taxaient d'opiniâtreté, il leur assura qu'il se rétracterait s'ils lui montraient par l'Evan-

gile qu'il était dans l'erreur. Ils lui répliquèrent qu'il n'avait qu'une chose à faire : c'était d'aller à la messe et à confesse, et, lui s'y refusant, ils le condamnèrent à mort. Le calme avec lequel il entendit son arrêt émut les juges, et même il y en eut un qui, le voyant tout disposé à rendre son âme à Dieu, ne put s'empêcher de lui suggérer l'idée d'appeler de leur jugement. Le martyr avait soixante ans; il était prêt, et il savait d'ailleurs qu'il ferait vainement appel si en même temps il ne reniait sa foi. Il répondit qu'il y avait bien assez d'eux à tremper les mains dans son sang. Comme le portait la sentence, il fut étranglé et son corps jeté au feu.

Pierre Gabart.

Le 4 septembre 1557, à l'entrée de la nuit, trois ou quatre cents personnes se réunissaient pour célébrer la Cène dans une maison de la rue Saint-Jacques, à Paris. Vers minuit, au moment où où elles allaient se retirer, elles se trouvèrent assiégées par la populace du quartier, ameutée par les prêtres du collége du Plessis, situé en face. L'autorité n'intervint que pour s'approprier la capture.

Au nombre des prisonniers se trouvaient deux Poitevins, Pierre Gabart, de Saint-Georges-de-Montaigu, et un enfant, son neveu. Gabart était âgé de trente et quelques années. Longtemps après

avoir reconnu les abus de l'Eglise romaine, il avait continué à aller à la messe, afin de n'être pas inquiété. Depuis deux ans seulement, après un séjour de quelques semaines à Genève, il avait mis sa conduite d'accord avec sa conscience.

Dans la prison, sa constance fut en exemple à ceux qui se trouvaient avec lui. Aussi ne tarda-t-on pas à le séparer des autres prisonniers, et même de son neveu, pour le reléguer dans un cachot plein d'ordures et de vermine, le plus mauvais de tous et qui, pour cela sans doute, était connu sous le nom de Fin-d'Aise. Dans cet affreux réduit, sa sérénité ne l'abandonna pas un instant, et bien souvent on l'entendait chanter des psaumes.

Après avoir fait faire à Gabart le récit de ce qui s'était passé dans la maison de la rue Saint-Jacques, on lui demanda « s'il avait été confessé le jour de Pâques et reçu son Créateur. » Il répondit que l'Ecriture ne lui avait point appris qu'on fût obligé de « se confesser à l'oreille d'un prêtre, mais bien chaque jour à Dieu, qui seul peut pardonner les péchés ; que, pour Créateur, il reconnaissait Dieu seul, qui est aux cieux. » On lui demanda s'il ne croyait pas que le corps de Jésus-Christ est en l'hostie après la consécration ; et, une autre fois, s'il n'admettait pas qu'il y a des os et de la chair dans le sacrement de l'autel. Voilà ce qu'il fallait croire, sous peine d'être brûlé ! Plusieurs échappaient par le mensonge et l'hypocrisie ;

mais Gabart ne voulut pas de la vie à ce prix, et lorsque, condamné à avoir la langue coupée et à être brûlé vif, on lui offrit, pour abréger les souffrances, de commencer par l'étrangler, s'il se rétractait, il refusa cette commutation de peine trop chèrement payée. Un autre condamné n'en voulut pas davantage à la condition qu'on y mettait.

Après leur avoir coupé la langue, on les fit monter dans des tombereaux pour les conduire à la place du pilori, au faubourg Saint-Germain. La populace, fanatisée et furieuse, les accompagna de ses outrages et de hurlements sauvages depuis la Conciergerie jusqu'au lieu du supplice. Là elle put se repaître d'un horrible spectacle : les deux martyrs furent tenus longtemps suspendus au-dessus des flammes et consumés à petit feu, en sorte que les parties inférieures du corps étaient déjà brûlées que la mort n'avait pas encore envahi la tête.

Nicolas Ballon.

C'est encore à Paris que fut mis à mort, en 1559, Nicolas Ballon, du Breuil-Barret, en Bas-Poitou. Quelques années auparavant, le curé de cette bourgade se plaignait de ce que certains de ses paroissiens, pour la plupart marchands ou fabricants de grosses étoffes, étaient sortis du giron de l'Eglise, et, pour les y ramener, ne trouvait rien

de mieux que de recourir à la justice. C'est dans ce temps, sans doute, que Ballon quitta son village, et, comme tant d'autres, se retira à Genève, afin de professer librement sa religion. Obligé de travailler pour gagner sa vie et désireux en même temps de contribuer aux progrès de la foi chrétienne, il se fit colporteur biblique et revint en France.

Dans une de ses tournées, en 1556, il fut arrêté et emprisonné à Poitiers. Les livres trouvés dans sa balle étaient une preuve suffisante d'hérésie; d'ailleurs, il ne chercha pas à dissimuler ses convictions. Condamné à mort, il fit appel et fut conduit à Paris, où il montra la même véracité et la même fermeté. Dans la prison, « sa constance fut d'une édification merveilleuse. » Jeté avec le rebut de la société, il passait ses journées à instruire les prisonniers, tâchant de les ramener à de bons sentiments et se consolant en consolant les autres. Sa parole faisait du bien ; elle pouvait faire des prosélytes. Ses ennemis s'en émurent, et les juges hésitant à le condamner, on fit intervenir le roi, qui ordonna « qu'il fût dépêché. » L'arrêt rendu à Poitiers fut confirmé ; mais le condamné parvint à s'échapper des mains des sergents et réussit à gagner la frontière. Arrivé à Genève, cet intrépide colporteur ne put se résigner à rester inactif : il reprend sa balle, et, se disant que c'est là où il y a le plus de danger qu'il y a aussi le plus de bien

à faire, il repasse en France, où sa tête vient d'être mise à prix. Deux ou trois ans après, il est de nouveau arrêté à Châlon, en Champagne, condamné, et, sur son appel, conduit encore à Paris, où il est bientôt reconnu. Son procès était tout fait : on l'étrangla, et son corps fut réduit en cendres. La populace, chez qui ces supplices continuels développaient des instincts de férocité, s'opposait à ce qu'on étranglât Ballon et faillit l'arracher au bourreau pour le jeter tout vivant dans les flammes. On n'avait pas coupé la langue au martyr ; mais pour le conduire du Châtelet aux Halles, où se dressait le bûcher, on lui mit un bâillon afin de l'empêcher de parler au peuple.

Le domestique de Ballon, arrêté en même temps que lui, fut exécuté quelques jours après, au cimetière Saint-Jean.

III

Organisation des premières Eglises. Grands progrès de la Réforme. Mesures furieuses et impuissantes. La persécution cède. Fruits de la Réforme.

1552-1562.

C'est au milieu de ces supplices sans cesse renouvelés que les premières Eglises s'organisèrent. Fontenay reçut un ministre dès le milieu de l'année 1552. M. Fillon nous apprend qu'il se nommait Arnold Bodin, et qu'il avait passé quelques mois à Poitiers avant de s'établir à Fontenay. Il déguisait son vrai nom sous celui de Josué, et comme il était docteur en médecine, il exerçait ostensiblement cet art, afin de mieux dissimuler le caractère dont il était revêtu. C'est dans sa maison, au carrefour de la Vau, que les fidèles se réunissaient.

En général, les recherches dont ils étaient l'objet ne permettaient aux réformés d'avoir aucun lieu

fixe de réunion. Ils se donnaient rendez-vous tantôt chez l'un tantôt chez l'autre, et souvent même en dehors des lieux habités. Une lettre écrite aux fidèles du Poitou par Calvin, au mois de septembre 1554, nous dépeint les précautions qu'ils devaient prendre pour éviter les surprises.

« Soyez constans, disait le réformateur, et montrez que le zèle qui vous a incités à bien commencer n'a pas été comme une bouffée de vent. Que ceux qui ont des maisons propres se sentent honorés qu'ils les puissent consacrer à Dieu pour temples ; que les autres ne plaignent point leurs pas. Que les grands attirent les petits, et que ceux auxquels on donne bon exemple aient honte de ne le point suivre. — Je trouve l'accord que vous avez ensemble bon et licite : c'est que nul, sans congé de la compagnie, ne découvre à créature vivante l'ordre que vous avez. Tenez-vous donc, mes frères, tout coiment en votre cachette ; mais que ce ne soit pas pour fermer la porte à ceux qui désirent venir au royaume de Dieu comme vous. Que chacun s'efforce d'attirer et gagner à Jésus-Christ ceux qu'il pourra, et, après, que ceux que vous aurez par bon examen approuvés capables soient reçus par avis de tous. Au reste que tel exercice soit pour induire chacun de vous à s'acquitter à gouverner mieux sa famille. Car étant retourné chez soi d'une telle compagnie, on doit montrer qu'on s'est renforcé pour mieux faire qu'auparavant, et rapporter

là quelque odeur qui s'épande par tous les membres de la maison; finalement, que tout le reste y réponde. »

« Tenez-vous cachés,» écrivait encore Calvin, l'année suivante, aux fidèles de Loudun, auxquels il envoyait un ministre; « tenez-vous cachés le plus coiment possible, ne provoquant point la rage de vos ennemis, mais plutôt tâchant, par modestie, douceur et honnêteté de vie, gagner ceux qui ne sont pas du tout incorrigibles. »

Les réformés de Loudun, suivant rigoureusement ces conseils, empreints de tant de sagesse, se réunissaient dans des caves près du Martrai, que la tradition et l'étymologie disent avoir été la sépulture d'anciens martyrs chrétiens. Ce furent là les humbles commencements d'une Eglise depuis importante et qui, cependant, à cause de son isolement, ne devait pas survivre à la persécution.

A la même époque, celle de Poitiers se constituait pendant que la peste chassait de la ville ses adversaires les plus acharnés. Ce fut Pierre Chrétien, « homme de singulière érudition, de doux esprit et bonne vie, » qui organisa cette Eglise en 1555. Il la quitta bientôt après pour aller visiter celle d'Angers, que la présence d'un inquisiteur jetait dans la consternation. Deux ans après, l'Eglise de Poitiers envoya encore à celle d'Angers, toujours persécutée, le ministre Nicolas Gorré dit Daniel, « qui y exerça fidèlement sa charge près

de deux ans, faisant ses exhortations de nuit, quelquefois dans la ville, quelquefois aux champs et par les bois. »

C'était également dans les bois que les réformés des environs de Fontenay se réunissaient. Le 15 juin 1556, un vannier, nommé Barnabé Gaignard, fut condamné à être pendu pour avoir prêché dans la forêt de Mervent. Heureusement il s'évada, la nuit suivante, et la sentence ne fut exécutée qu'en effigie.

A Châtellerault les premiers progrès de la Réforme furent favorisés par un noble étranger, le comte d'Arran, fils du comte Hamilton, duc de Châtellerault et vice-roi d'Ecosse, qui faisait prêcher dans sa maison de la Berlandière, aux portes de la ville. La cour, pensant intimider les réformés par un coup d'éclat, donna ordre d'arrêter le comte d'Arran mort ou vif. Ce gentilhomme s'étant sauvé, on ne put saisir que son jeune frère David, âgé à peine de quinze ans. Avant de quitter le château, cet enfant, d'une fermeté au-dessus de son âge, trouva le moyen de voir le ministre que son frère avait fait venir à Châtellerault, reçut la sainte Cène de ses mains et lui promit de ne jamais aller à la messe, quelque traitement qu'on lui fît. On le jeta en prison et il tint parole.

Melle et Lusignan avaient également, dès cette époque, chacune un pasteur. Celui de Lusignan, nommé la Barre, avait épousé une religieuse

sortie du cloître, et fut condamné à mort par contumace.

Partout poursuivie, la Réforme avait partout grandi sous les coups. Au printemps de 1559, on pouvait constater les progrès qu'elle avait faits : dans beaucoup d'endroits les protestants, encouragés par leur nombre, commençaient à se réunir presque publiquement. Aux environs de Pâques, il y eut même, à Niort et à Saint-Maixent, des assemblées sous les halles.

Des Eglises nombreuses s'étaient ainsi formées dans la plupart des provinces, mais elles restaient sans liens entre elles. Il importait de rapprocher ces membres épars pour en composer un corps. C'est ce que fit le premier synode national, tenu à Paris au mois de mai 1559. Il formula la foi commune et organisa l'Eglise.

Mais cette année 1559, si remarquable par les progrès et l'organisation de l'Eglise, fut aussi marquée par un redoublement de rigueurs. Une déclaration du 4 septembre ordonna la démolition des maisons où se tiendraient des assemblées. Le 17 novembre, il parut un édit portant peine de mort contre ceux qui y assisteraient, et, dans le mois suivant, la même peine fut décrétée contre quiconque recevrait un condamné contumace. Pour exciter le peuple à la délation et les magistrats à la rigueur, la loi partageait les amendes et confisca-

tions entre les juges et les dénonciateurs. Dès le 23 septembre, le lieutenant de la sénéchaussée de Poitiers avait rendu une ordonnance portant :

« Défenses à toutes personnes de faire convocation en assemblée, soit de jour ou de nuit, en public ou en secret, souffrir ni permettre en leurs paroisses ni maisons aucunes prédications qui se pourraient faire par prédicants et ministres ; défendant à tous de leur prêter conseil, confort et aide, ni de les recevoir, alimenter, donner feu ni eau, ni leur prêter aucun office d'humanité. Ainsi permettons à toutes personnes de les prendre au corps, et les amener prisonniers par-devant les juges royaux, pour leur être fait leur procès et contre eux extraordinairement procédé, comme séditieux, perturbateurs et ennemis du roi et de la chose publique ; enjoint à tous les manans et habitans de cette dite ville et à tous autres de ladite sénéchaussée qu'ils aient, eux, leurs femmes, enfants, serviteurs et famille, à aller et assister à la grand'messe paroissiale à tout le moins de trois dimanches l'un ; et aux curés et vicaires desdites paroisses de faire registres des assistants, qu'ils seront tenus bailler en mains de justice par chacun lundi de la semaine, et révéler ceux qui n'y auront assisté, lesquels pour la désobéissance seront pris au corps et amenés prisonniers ès prisons des juridictions ordinaires, pour être contre eux procédé comme de raison. Et pareillement enjoignons à toutes personnes de révéler à justice,

dedans trois jours après la publication de ces présentes, les noms de ceux qu'ils savent tant par ouï-dire qu'autrement être dogmatisans et fréquentans les sermons qui se font ès assemblées de jour et nuit, et qui sentent mal de la foi, sur peine d'être punis comme fauteurs et complices. »

Heureusement de telles ordonnances n'étaient plus exécutables, à cause du nombre même des contrevenants. Si on les avait punis tous c'eût été une merveilleuse effusion de sang, est-il dit dans un édit d'amnistie publié l'année suivante. Il aurait fallu qu'une moitié de la population conduisît l'autre en prison. Encore le clergé prétendait-il qu'en Poitou les hérétiques étaient en majorité. Toujours est-il que les protestants se cachaient à peine et qu'ils osèrent même élever la voix dans les états de la province.

Ce fut bien autre chose lorsque, au commencement de l'année 1562, un édit permit de tenir des assemblées religieuses hors des villes. Les églises furent désertes ; chacun, aux heures du culte, prenait le chemin du faubourg ou du village de la banlieue où il devait entendre prêcher l'Evangile. « En Poitou, il n'est plus question de messe, » écrivait l'ambassadeur Florentin; et cela était vrai, du moins pour une grande partie de la province.

Déjà aussi on pouvait constater les effets de cette révolution dont les progrès attestaient le besoin. Nous céderons, sur ce sujet, la parole à un écrivain

catholique, Florimond de Rœmond, adversaire acharné des réformés, auxquels il rend cependant cette justice « qu'ils se déclaraient ennemis du luxe, des débauches publiques, et folâtreries du monde, trop en vogue parmi les catholiques. En leurs assemblées et festins, dit-il, au lieu de danses et hautbois, c'étaient lectures de Bible et chants spirituels, surtout des Psaumes quand ils furent rimés. Les femmes à leur port et habit modeste paraissaient en public comme des Eves dolentes, ainsi que disait Tertullien de celles de son temps. Les hommes, tout mortifiés, semblaient être frappés du Saint-Esprit... Ils tâchaient de s'établir non avec la cruauté mais avec la patience, non en tuant mais en mourant. De sorte qu'il semblait que la chrétienté fût revenue en eux à sa première innocence et que cette sainte réformation dût ramener le siècle d'or. »

On reconnaît à ce portrait les disciples auxquels nous avons vu Calvin recommander de ne « point provoquer la rage de leurs ennemis, mais de tâcher plutôt, par modestie, douceur et honnêteté de vie, gagner ceux qui n'étaient pas du tout incorrigibles. »

L'évêque Godeau confirme le témoignage de Florimond de Rœmond, lorsque, parlant du rôle de la musique religieuse chez les protestants, il dit que « savoir les Psaumes est parmi eux une commune marque de leur communion ; et à notre grande honte, ajoute-t-il, aux villes où ils sont en plus grand nombre, on les entend retentir dans la bou-

che des artisans, et à la campagne dans celle des laboureurs, tandis que les catholiques ou sont muets ou chantent des chansons déshonnêtes. »

IV

Guerres de religion. Massacres. Mort de J. de Tournay dit La Tour. La Saint-Barthélemy ; la terreur en Poitou. Siége mémorable de Lusignan.

1562-1575.

Le gouvernement s'était en quelque sorte avoué vaincu lorsqu'il avait renoncé à sévir contre les réformés à cause de leur nombre. Le clergé et les catholiques exaltés ne voyaient, au contraire, dans les progrès de l'hérésie, qu'un motif de la poursuivre plus énergiquement et persistaient à vouloir l'étouffer dans le sang de ses adhérents. A la tête de ce parti, nombreux, organisé et prêt à l'action, étaient les princes lorrains de la maison de Guise, fanatiques ambitieux, qui abritaient habilement leurs intérêts derrière ceux de l'Eglise. Un jour que le duc de Guise passait à Vassy, ses gens égorgèrent les réformés réunis pour le culte.

Ce massacre fut le signal des guerres de religion.

Tant qu'on les avait juridiquement envoyés à la mort les protestants n'avaient su que souffrir et prier ; mais lorsqu'ils apprirent qu'on avait égorgé leurs frères à Vassy et dans plusieurs autres endroits, ils prirent les armes pour se défendre et formèrent dès lors un parti.

Dès le début ils se trouvèrent maîtres de plusieurs villes du Poitou, entre autres de la capitale, où ils comptaient de nombreux partisans parmi les bourgeois et les artisans. Ils s'y conduisirent avec beaucoup de modération et de prudence ; mais une bande de Gascons, passant par Poitiers pour rejoindre l'armée de Condé, y commit de grands désordres, dévastant les églises, brisant les images, renversant les autels et jetant les reliques au vent. Les ministres, les chefs du parti et la plupart des réformés blâmèrent sévèrement ces excès qu'ils avaient été impuissants à empêcher. Ces faits regrettables, représailles d'une longue et sanglante persécution, étaient peu de chose d'ailleurs en comparaison des violences dont les huguenots eux-mêmes avaient à souffrir. « Vous abattez les images, leur disait-on, vous détruisez les reliques des trépassés, mais nous abattrons autant de vives images qu'il en pourra choir en nos mains. » Et en effet, dans beaucoup de lieux, une populace fanatique se porta aux derniers excès. Les prêtres l'excitaient et le parlement lui-même permettait de courir sus aux hérétiques. Dans la Touraine, l'Anjou, le Lou-

dunais et le nord du Poitou, les paysans, ameutés au son du tocsin, égorgeaient sans merci quiconque n'allait pas à la messe. Des centaines de personnes de tout âge et de tout sexe furent ainsi massacrées, noyées, assommées ou pendues. Il se commit au nom de la religion des actes de barbarie incroyables ; des forcenés, par exemple, arrachèrent les yeux à un ministre, qu'ils brûlèrent ensuite à petit feu.

Cherchant leur salut dans la fuite, les réformés de ces contrées se réunirent et, sous la conduite de ceux qui avaient des armes, se dirigèrent vers Poitiers, qu'ils savaient être au pouvoir de leurs frères. En route, ceux de Chinon, Loudun, Châtellerault et de tous les environs se joignirent à eux. Mais, arrivés à Vendeuvre, encore loin du but, les fugitifs furent attaqués et il en périt un grand nombre. De ceux qui échappèrent, quelques-uns seulement furent assez heureux pour joindre Poitiers ; les autres, renvoyés chez eux sans défense, furent presque tous massacrés sur les chemins ou en arrivant dans leurs foyers.

Le pasteur de Chinon, Jean de Tournay, dit La Tour, vieillard presque octogénaire, qui accompagnait son troupeau dans la fuite, fut du nombre de ceux à qui la rencontre de Vendeuvre coûta la vie. Ayant été pris, il fut conduit à La Tricherie, devant le sénéchal Montpezat, qui, sans lui faire connaître le sort qu'il lui réservait, le remit entre les mains

d'un M. de Baudiment, seigneur du voisinage. Celui-ci prenant avec lui un personnage de la suite du sénéchal, emmena le pasteur. C'était la nuit. Après avoir cheminé quelque temps, on arriva au Clain. Baudiment se retira à l'écart, après avoir averti son compagnon de ce qu'il avait à faire. Le vieillard sut en ce moment que cet homme était le bourreau. Il éleva son âme à Dieu et, un instant après, fut précipité pieds et poings liés dans la rivière.

Un malheureux, coupable d'avoir brisé une idole, fut aussi noyé dans cet endroit par ordre du sénéchal.

Les réformés de Poitiers et ceux qui étaient venûs leur demander asile ne devaient pas échapper longtemps au sort de leurs frères. Au commencement d'août, la ville tomba au pouvoir du maréchal de Saint-André, l'un des chefs du parti catholique, et il s'y commit alors des excès inouïs. Richer, l'un des ministres, périt dans la mêlée; Mareil, pasteur de La Flèche, attaché à une potence, servit de cible aux soldats; le maire, Herbert, auquel on n'avait à reprocher que sa modération, fut mis à mort, ainsi que les sieurs de La Touche-Levrault et de Flottes. Ceux des huguenots qui n'avaient pas eu le temps de fuir furent pendant huit jours abandonnés à la discrétion des soldats, qui imaginèrent à l'envi les cruautés les plus barbares. Il y en eut un qui, pour assouvir son fanatisme, fit une fricassée d'o-

reilles de huguenots et invita ses camarades à son horrible festin.

La réaction catholique triompha dans tout le Poitou, et en beaucoup d'endroits commit les mêmes excès qu'à Poitiers. Ce ne fut qu'au printemps suivant qu'un traité vint rendre pour quelques années un peu de tranquillité au pays épuisé.

Les hostilités ayant éclaté de nouveau, au commencement de l'année 1567, quelques bandes isolées parcoururent le Poitou, tandis que les principales forces des deux partis se concentraient du côté de Paris. Au bout de six mois on déposa les armes, mais pour les reprendre presque aussitôt, et cette fois, les armées s'étant dirigées vers les provinces de l'Ouest, le Poitou porta presque tout le poids de la guerre. La campagne, à peine interrompue par l'hiver, ne fut guère pour les huguenots qu'une série de revers. Le prince de Condé, leur chef, perdit la bataille et la vie à Jarnac. L'amiral de Coligny, qui lui succéda, passa sept semaines devant Poitiers sans pouvoir s'en emparer, et, le 3 octobre 1569, essuya à Moncontour une défaite que, dans le premier moment, les catholiques célébrèrent comme le coup de mort du parti huguenot.

Une partie de l'armée en déroute dut son salut au dévouement d'un officier poitevin, Tanneguy du Bouchet, seigneur de Saint-Cyr, alors âgé de quatre-vingt-cinq ans. Cet intrépide vieillard, après

avoir rallié trois cornettes, « reconnut que par une charge il pouvait sauver la vie à mille hommes. Son ministre, qui l'avait aidé à prendre cette résolution, l'avertit de faire un mot de harangue : « A gens de bien courte harangue, dit le bonhomme ; frères et compagnons, voici comment il faut faire. Là-dessus, couvert, à la vieille française, d'armes argentées jusqu'aux grèves et solerets, le visage découvert et la barbe blanche comme neige, il donne vingt pas en avant, mène battant tous les maréchaux de camp et sauve plusieurs vies par sa mort. »

L'historien d'Aubigné, qui rapporte ce trait, en cite un autre qui montre de quelle invincible confiance étaient animés nos pères et comment, dans les plus grands revers, leur foi, comme un ressort intérieur, relevait leur courage. C'était après la bataille ; Coligny blessé se faisait porter dans une litière. Un vieux gentilhomme, l'Estrange, son ami et son conseiller, blessé comme lui et cheminant en même équipage, fit, dans un chemin large, avancer sa litière au front de l'autre, puis regardant son chef absorbé dans sa douleur, il lui répéta les premiers mots du psaume LXIII[e] : « Certes Dieu est doux... » Les larmes le gagnant, il ne put pas ajouter : « Pour moi le pied m'a presque manqué en voyant la prospérité des méchants. » Là-dessus ils se séparèrent « bien unis de pensées. » Depuis le « grand capitaine a confessé à ses privés que ce petit mot d'ami l'avait relevé et remis au chemin

des bonnes pensées et fermes résolutions pour l'avenir. »

La défaite de Moncontour obligea les protestants à évacuer toute la province. Un brave officier, De Moui, qui se préparait à défendre Niort, où ils auraient trouvé un refuge, fut assassiné par un misérable, qui, pour prix de son crime, reçut le collier de l'ordre du roi.

La Rochelle était la seule retraite qui restait aux réformés. Aussi les chemins étaient-ils encombrés de gens qui s'enfuyaient de ce côté, emmenant avec leur bétail ce qu'ils avaient de plus précieux. Marans, petite place d'une grande importance, parce qu'elle mettait le Poitou en communication avec La Rochelle, fut enlevé à son tour par des bandes papistes et devint un repaire de brigands, qui chaque nuit faisaient des sorties pour piller les campagnes environnantes, volant les meubles, emmenant les bestiaux, « tellement, dit la chronique du Langon, qu'ils ne laissaient rien, voire emportant le chanteau; et aussi tout le monde criait à la fin miséricorde. »

Dans les derniers jours de l'hiver, La Noue sortit de La Rochelle à la tête de quelques troupes et remit le pied en Poitou. Il s'empara de plusieurs petites places et, le 15 juin 1570, remporta près de Luçon une victoire qui contribua à rétablir les affaires du parti. Malheureusement une blessure, reçue devant Fontenay, obligea cet officier, aussi humain que

brave, à interrompre le cours de ses succès pour aller se faire amputer un bras à La Rochelle.

La cour, en voyant les protestants se relever de leurs défaites, offrit la paix. On assure que la reine-mère, l'astucieuse Catherine de Médicis, qui s'était déjà servie des traités comme d'une ruse pour désarmer ses ennemis, signa celui-ci en « pensant à d'autres moyens de se défaire des huguenots. »

Que cette paix, au moment où elle fut conclue, recouvrît ou non une perfidie, il est certain qu'elle servit depuis à en préparer une. Endormis dans une sécurité trompeuse, les protestants ne furent réveillés que par la cloche de Saint-Germain l'Auxerrois, donnant le signal de la Saint-Barthélemy. Le massacre, commencé dans la capitale, continua dans les provinces. Cependant le Poitou, qui avait été arrosé de tant de sang depuis quelques années, en vit peu couler dans ces jours de funeste mémoire. On ne parle que de quelques personnes égorgées à Poitiers. Mais les réformés poitevins n'en passèrent pas moins, comme tous ceux du royaume, quelques mois dans une affreuse anxiété. Cette fois encore pasteurs et fidèles se réfugièrent en grand nombre à La Rochelle, qui soutint pendant huit mois un siége mémorable. Quelques-uns des ministres restèrent cachés dans le pays et continuèrent à visiter secrètement les familles qui n'avaient pas abandonné leurs foyers.

Un soulèvement général rendit enfin quelques

places au parti dans le Poitou. La cour, à cette nouvelle, ordonna d'assembler les communes au son du tocsin et de courir sus aux insurgés; mais les populations restant sourdes à cette invitation, il fallut encore envoyer une armée en Poitou pour avoir raison des huguenots.

La mort de Charles IX suspendit un instant les opérations du duc de Montpensier, qui commandait les forces royales. Sans attendre l'expiration de la trêve, le duc rouvrit depuis les hostilités, s'empara de Fontenay, dont il fit pendre le ministre, et, au commencement d'octobre 1574, vint mettre le siége devant Lusignan.

Cette petite place arrêta Montpensier près de quatre mois. A son approche, le baron de Frontenay, depuis vicomte de Rohan, s'y était jeté avec une centaine de gentilshommes et quelques troupes, mais sans avoir le temps d'y faire entrer les provisions nécessaires. L'hiver était des plus rigoureux, et les défenseurs de Lusignan manquaient de tout, de vêtements, de bois et de nourriture. Chaque jour la faim décimait la garnison. Ceux qui restaient réparèrent ou défendirent les brèches tant que leurs mains affaiblies par la souffrance purent remuer une pierre ou tenir une pique. Montpensier, au contraire, recevait des secours et, la veille de Noël, il fut en état de donner un nouvel assaut. A genoux sur la brèche, les assiégés, livides et exténués, retrempent leur courage dans la prière en attendant

l'attaque; puis ils se relèvent à l'approche des assaillants et les repoussent après un combat opiniâtre qui se prolonge jusqu'à la fin du jour. En rentrant dans leurs quartiers, Rohan et ses compagnons entonnent une hymne à l'Eternel. La nuit, les blessés font la garde; les autres réparent les murailles. Pendant quinze jours on continue à lutter contre les plus cruelles nécessités; mais il faut enfin se rendre, vaincu par la faim.

Les huguenots furent encore expulsés de la province, mais cette fois par le sort des armes.

Cependant la révolte du duc d'Anjou à la tête d'un parti, dit des malcontents ou politiques, et l'évasion du roi de Navarre, qui avait été retenu à la cour depuis la Saint-Barthélemy, amenèrent Catherine de Médicis à signer un nouveau traité. La paix rendit un peu de liberté aux réformés, qui purent, au milieu de nombreuses entraves, reprendre leur culte dans beaucoup de lieux.

V

La Ligue. Violente oppression. Guerre. Massacre de la Brossardière. L'édit de Nantes.

1576-1598.

Les concessions faites aux réformés par le dernier traité, bien que très-restreintes, peu sincères et mal remplies, excitèrent les murmures des catholiques exaltés et surtout des Guises, qui exploitaient habilement tous les mécontentements. Ce fut là l'origine de la Ligue, dont le but avoué était l'extermination de l'hérésie. Le roi lui-même se fit chef de faction et annonça officiellement l'intention de n'avoir qu'une seule religion dans son royaume. De part et d'autre on courut aux armes ; mais le parti catholique, affaibli par les divisions qui régnaient dans son sein et manquant d'ailleurs d'argent, fut obligé d'ajourner ses projets, et, pour obtenir la paix, dut encore, en 1577, accorder quelque liberté à ses adversaires.

Grâce peut-être à l'épuisement des partis, cette paix fut plus durable que les précédentes et ne fut guère troublée jusqu'en 1585.

C'est le roi lui-même qui ralluma la guerre en adhérant à la Ligue et révoquant, au mois de juillet de cette année, tout ce qui avait été précédemment accordé aux réformés. L'exercice de la religion fut interdit; on donna à tous les protestants six mois pour sortir de France ou se convertir, et, depuis, ce délai fut même réduit à quinze jours. L'évêque de Poitiers fit prononcer, du haut de toutes les chaires du diocèse, l'excommunication de ceux qui, connaissant des protestants, ne viendraient pas les dénoncer. La peur en fit aller quelques-uns à la messe; il en passa un certain nombre à l'étranger; d'autres se réfugièrent à La Rochelle. Les biens de ceux qui quittèrent leurs maisons, prirent les armes ou refusèrent de se faire catholiques, furent confisqués, les meubles mis à l'encan et les terres affermées au profit du trésor, partout où on trouva, avec des acheteurs et des fermiers, des autorités disposées à faire exécuter les ordres iniques de la cour. On désarma les protestants restés dans leurs foyers et on plaça chez eux des gens de guerre. Toutes les Eglises furent encore une fois dispersées et une année entière s'écoula sans apporter de terme à cette situation intolérable.

La guerre qui s'ensuivit n'eut aucun résultat

décisif, malgré une brillante victoire des huguenots à Coutras, en 1587; et l'année suivante n'amena qu'une recrudescence de persécution. Henri III s'associait à toutes les passions de la Ligue dans l'espoir de ressaisir comme chef de parti l'autorité qu'il avait perdue comme roi. Chassé de Paris par le peuple que les Guises avaient soulevé, il déclare lâchement que « ce qu'ils ont fait n'a été que pour le zèle qu'ils ont porté à la conservation et manutention de la religion catholique. » En conséquence, il se rapproche d'eux, promet de travailler de toutes ses forces à exterminer les hérétiques et invite tous ses sujets à en faire autant. C'était la guerre civile décrétée par le gouvernement. Partout les autorités durent jurer fidélité à la Ligue. Le pouvoir réel était entre les mains des évêques. Celui de Poitiers fit faire une enquête sur les habitants de son diocèse qui refusaient d'adhérer à l'Union ou n'avaient pas fait leurs pâques, et ordonna de les déférer à la justice. La populace, dont on déchaînait les mauvaises passions, put se livrer impunément à toutes sortes d'excès.

A l'entrée de l'hiver, une armée, sous les ordres du duc de Nevers, vint renforcer le parti de la Ligue en Poitou et porta sur son passage la désolation à son comble. Ce fut sur le Bas-Poitou qu'elle se dirigea. Les protestants du Bocage, prenant la fuite à son approche, allèrent encore une fois demander asile à leurs frères de La Rochelle. Quelques pla-

ces tombées l'année précédente entre les mains du roi de Navarre voulurent résister. Mauléon, trop faible pour tenir contre une armée, se rendit à la vue du canon et n'en fut pas moins livré au pillage et au meurtre. Nous ne parlons de la prise de cette petite ville que pour avoir occasion de rapporter un beau trait de l'un des chefs de l'armée catholique, nommé Miraumont. Ne pouvant arrêter les soldats et même les officiers acharnés à piller et à tuer, et indigné de ce manque de parole, il se rallia aux débris de la garnison huguenote et pour les sauver se jeta avec eux dans le château.

La garnison de Montaigu capitula et ne fut guère mieux traitée. La Garnache succomba également; mais, pendant ce temps, les huguenots reprenaient Niort, et de graves événements changeaient la face des affaires. Henri III, nourrissant toujours l'espoir de devenir le chef de la Ligue, se débarrassait, par le poignard, des deux hommes qui en étaient l'âme, le duc et le cardinal de Guise. Ce fut toutefois sans profit pour son autorité; car, après ce double assassinat, les ligueurs repoussèrent toutes ses avances. Henri se tourna alors du côté des huguenots et unit ses forces à celles du roi de Navarre. Cette alliance avec l'hérésie acheva de lui aliéner l'opinion catholique. Poitiers refusa de lui ouvrir ses portes. Repoussé également de Paris, il allait en entreprendre le siége avec le concours de ses anciens ennemis, lorsqu'il

tomba sous le poignard de Jacques Clément, le 1er août 1589.

Ce coup de poignard donné par un fanatique faisait passer la couronne sur la tête d'un prince hérétique. L'héritier du trône était, en effet, le roi de Navarre, le chef du parti protestant. La conscience trop souple du Béarnais leva plus tard cette difficulté, mais la Ligue n'en tint pas moins encore plusieurs années. Toute-puissante dans la Bretagne, d'où elle étendait ses ravages sur les provinces voisines, elle possédait aussi dans l'Anjou et le nord du Poitou quelques châteaux, qui étaient autant de repaires de brigands. « Il n'y avait, dit un chroniqueur, personne assuré dans sa maison ni sur les chemins. »

Le dimanche 15 août 1595, une de ces bandes de forcenés vint de Rochefort-sur-Loire, c'est-à-dire de plus de vingt lieues, massacrer les protestants réunis pour le culte, au hameau de la Brossardière, près de la Châtaigneraie. Tout avait été concerté d'avance avec la dame de la Châtaigneraie. Sous prétexte de préserver sa garenne, située près de la Brossardière, elle avait, huit jours auparavant, défendu aux réformés de venir à l'assemblée avec des armes, comme ils avaient habitude de le faire à cause des brigands qui infestaient la contrée.

Le jour indiqué, vers huit heures du matin, on vit déboucher d'un chemin couvert et détourné quarante à cinquante individus arrivant de toute

la vitesse de leurs chevaux. Le temps pressait, car, au moment où les ligueurs entraient dans le village, le pasteur allait descendre de chaire et l'assemblée se disperser. L'arrivée de ces cinquante cavaliers jeta d'autant plus de trouble, qu'on eut moins de doutes sur leurs intentions. Cependant la plupart des assistants restèrent dans le temple, pensant en être quittes pour une rançon. Les autres, mettant leur salut dans la fuite, « à laquelle seule après Dieu ils avaient recours, » se précipitèrent sur le chemin de la Châtaigneraie ou dans les taillis qui entourent le village. Leurs ennemis se jetèrent à leur poursuite et égorgèrent tous ceux qu'ils purent atteindre. Plusieurs, malgré leurs blessures, continuèrent leur course; d'autres, ne pouvant plus avancer, se laissèrent tomber à terre, et se couvrant la figure de sang, furent pris pour morts.

Pendant ce temps, quatre ou cinq des assassins pénétraient dans le temple et jonchaient le pavé de cadavres et de blessés. Les hommes étaient impitoyablement massacrés; plusieurs femmes furent blessées; mais en général les soldats de la Sainte-Union se contentèrent de voler leurs bourses et d'arracher leurs bagues.

Rien ne pouvait émouvoir ces monstres et les arrêter. Ils égorgèrent un enfant de quatre ans dans les bras de sa grand'mère; un autre, âgé de douze ans, offrit avec une naïve confiance, mais en vain,

pour racheter sa vie, quarante sous qu'il avait dans sa bourse. Pierre Robineau, du Breuil-Barret, fut poignardé entre ses deux filles. Un vieillard septuagénaire ne demandait aux bourreaux que le temps de se recueillir un instant avant de comparaître devant Dieu ; pour toute réponse, un d'eux lui plongea une épée dans le corps. Ils s'acharnèrent surtout sur un tondeur de draps de la Châtaigneraie, nommé Toussaint Debessé, qu'ils prenaient pour le ministre ; après lui avoir tiré un coup de pistolet dans la bouche, arraché les yeux et la langue, ils continuèrent à décharger leur rage sur son cadavre.

Le massacre durait depuis trois quarts d'heure. Les égorgeurs ne s'interrompaient que pour fouiller les poches de leurs victimes. Une pluie torrentielle hâta enfin le départ de la bande. Le pasteur, qui avait réussi à gagner un bois voisin, d'où il avait assisté, le cœur navré, à cet horrible carnage, revint alors apporter aux blessés des secours et des consolations. Trente et un cadavres gisaient sur le pavé du temple, devant la porte et dans les taillis voisins. C'étaient ceux de Salomon Geay, enfant de quatre ans ; Toussaint Debessé ; Pierre Robineau, métayer au Breuil-Barret ; Hilaire Fouschard, drapier à la Châtaigneraie ; Jean Guichet, drapier à la Cantière, âgé de soixante et treize ans ; Daniel Bichon, drapier à la Tardière ; Antoine Roujou, de la Châtaigneraie ; Jean Baubriau, charpentier

au même lieu; Ant. Jaubreteau, charpentier à Saint-Maurice-le-Girard; Jacques Bonneau, meunier à la Vallée; Pierre Neau, métayer à Antigny; André Cant, métayer à la Crétinière; André Rainart, clerc de Pierre de Saivre, seigneur de la Branjardière; Pierre Ferret, d'Antigny; Pierre Tapin, de Saint-Maurice-des-Nouhes; Etienne Girard, drapier à la Châtaigneraie; Nicolas Beauchêne, tondeur à la Châtaigneraie; Nicolas Charron, cardeur à la Châtaigneraie; Pierre Texier, marchand à Mouilleron; Elie Siccard, marchand drapier à Saint-Pierre-du-Chemin; Pierre Neveu, serrurier à la Châtaigneraie; Pierre Grangereau, laboureur, de la Châtaigneraie; Jean Renaud, charpentier, de Saint-Maurice-le-Girard; Jean Pagenaud, du Breuil-Barret; Corneille Geoffrion, marchand drapier à Antigny; un serviteur de René Josmier, seigneur du Breuil; Pierre Fradin, de la Châtaigneraie; Mathurin Pasquault, tisseur de draps, de la Châtaigneraie; André Bujaud, marchand drapier, du même lieu; Jean Prillet, vigneron d'Antigny; Pierre Bonnet, tondeur, de la Châtaigneraie.

Trente-deux autres personnes, dont dix femmes, reçurent des blessures plus ou moins graves, et quatre hommes furent emmenés prisonniers, malgré la défense que les ligueurs disaient avoir reçue de ne faire quartier à personne. Quand ils arrivèrent à Rochefort, le gouverneur se montra fort mécontent de ce qu'on n'avait pas tout passé au fil

de l'épée et mis le feu aux quatre coins du temple.

Nous avons visité la Brossardière, deux cent soixante ans après le massacre ; les lieux n'avaient pas changé d'aspect. La maison du bordier où le pasteur, en sortant du temple, courut prendre son épée, est toujours là. A l'entrée de cette partie isolée du village, le passage est encore barré par une perche comme celle qui obligea les ligueurs à mettre pied à terre et les retarda un instant. On retrouve les taillis à travers lesquels les protestants s'enfuirent, et, du côté de la Tardière, le bois où le ministre attendit, si près du danger, le départ des assassins. La croupe bosselée sur laquelle était assis le temple est restée inculte et ne paraît pas avoir reçu un coup de pioche ; mais le temple lui-même a fait place à une chapelle, où l'on gagne aujourd'hui des indulgences. Derrière, sur le bord du ruisseau, dans un vieux saule creux, une idole aujourd'hui pourrie, faisait naguère des miracles. De l'autre côté, une roche de granit abrupte et décharnée domine de cent cinquante pieds le village. C'est là, si l'on en croit la tradition, qu'était venue se poster la dame de la Châtaigneraie pour jouir du carnage préparé par ses soins.

Le massacre d'une assemblée à Vassy par les gens du duc de Guise avait ouvert la période des guerres de religion ; le massacre de la Brossardière clôt cette ère, et, coïncidence remarquable, c'est encore à un membre de cette famille de Guise, si

funeste à la France, le duc de Mercœur, chef de la Ligue en Bretagne, qu'obéissaient les bandes qui, sous prétexte de religion, portaient partout la désolation dans l'Ouest, et dont une était venue, de vingt lieues, égorger les protestants de la Châtaigneraie.

Les exploits des ligueurs se bornèrent, dès lors, à attendre les voyageurs sur les chemins, à piller et à voler. Les habitants des campagnes, à leur approche, sonnaient le tocsin et couraient sur eux. Les chefs, voyant leur cause perdue, surent en tirer un dernier profit en vendant leur soumission au gouvernement. Ainsi finit la Sainte-Union.

De leur côté, les huguenots, qui n'avaient jamais demandé que la paix avec un peu de liberté, avaient déposé les armes depuis que leur ancien chef était au pouvoir. La tolérance était montée sur le trône avec Henri IV ; mais toutes les lois édictées contre l'hérésie subsistaient encore. La plupart des tribunaux les faisaient même exécuter. Tous les efforts des réformés tendaient en ce moment à les faire abroger. Plusieurs assemblées générales furent tenues dans le but de régler les conditions de l'existence légale de la réforme et s'entendirent à ce sujet avec des commissaires de la cour. Au mois d'avril 1598 on était d'accord, et Henri IV signa à Nantes l'édit célèbre qui fut, pendant près d'un siècle, la charte du protestantisme français.

VI

L'édit. Derniers troubles.

1598-1629.

« C'est chose admirable que le monde ne reconnaît point, a dit un auteur de cette époque : Ces huguenots perdent toujours les batailles, et toutefois obtiennent la victoire de leur cause, tellement qu'on les pourrait dire vainqueurs, alors qu'ils ont été vaincus. »

Ce n'est pas qu'ils eussent encore et définitivement conquis la liberté telle que nous la comprenons. Leur droit est tronqué par la même charte qui le proclame; mais enfin il est reconnu. Les protestants, désormais, pourront « demeurer dans le royaume sans être enquis, vexés, molestés ni astreints à faire chose pour le fait de la religion contre leur conscience. » Ils sont admissibles à tous les emplois. Ils jouiront de l'exercice de leur

culte dans tous les lieux où il est déjà établi, dans ceux où il était autorisé par l'édit de 1577, et, en outre, dans deux villes ou villages de chaque bailliage. Par exception, il n'y aura qu'un exercice dit de bailliage dans la sénéchaussée de Poitiers ; mais, d'un autre côté, le culte sera maintenu dans la baronnie épiscopale de Chauvigny. Les seigneurs auront le droit de faire prêcher dans leurs châteaux ; mais ceux qui n'ont pas haute-justice n'y pourront admettre que leur famille et trente autres personnes. Des places, dites de sûreté, sont laissées entre les mains des protestants comme garantie de l'exécution de l'édit. Ainsi, dans le Poitou, la paix les ayant trouvés maîtres de presque toutes les villes, ils en conservèrent la garde.

A l'époque de l'édit, notre province avait une trentaine de pasteurs desservant environ cinquante paroisses et annexes, divisées en trois colloques : celui du Haut-Poitou, composé de quatorze Eglises, celui du Centre, qui n'en avait que treize, et celui du Bas-Poitou, qui en comptait vingt-cinq. Le groupe le plus nombreux, quant à la population, le plus compact et de beaucoup le moins étendu, était le colloque ou classe du Milieu. Les protestants étaient moins nombreux et plus disséminés dans les deux autres ; mais, généralement riches dans le Bas-Poitou, ils entretenaient un plus grand nombre de pasteurs, que nécessitait d'ailleurs leur dissémination même.

Les Eglises n'avaient point encore de temples, sauf Loudun, Niort et Fontenay, qui s'en étaient construit dans les dernières années. Dès qu'on put espérer une paix durable, Saint-Maixent, Melle, Sainte-Hermine, Lusignan, Luçon, eurent bientôt des édifices convenables pour la célébration du culte. Civray, Pouzauges, Cherveux et la plupart des Eglises suivirent cet exemple.

Cependant les réformés ne jouissaient pas sans conteste des droits que leur garantissait l'édit : tantôt on arrêtait la construction d'un temple ou on le faisait même démolir sous prétexte qu'il était trop près d'une église ; tantôt on voulait faire coopérer les protestants à l'entretien des édifices catholiques, quoique les leurs fussent entièrement à leur charge ; presque partout on refusait d'admettre leurs morts dans les cimetières ; ici on prétendait les astreindre à tapisser leurs maisons sur le passage des processions ; là on s'enquérait de ce qu'ils mangeaient le vendredi et le samedi, et on les obligeait à chômer les fêtes catholiques, comme si les commandements de l'Eglise romaine eussent été des lois de l'Etat.

Après la mort de Henri IV, la nouvelle cour s'écarta chaque jour davantage de la politique équitable et conciliante qui avait rendu le repos à la France. Au lieu d'écouter les plaintes des huguenots et de leur rendre justice, le conseil les aigrissait inutilement en semant la division au milieu

d'eux par des intrigues dont lui-même ne recueillait que la défiance.

Las de se plaindre sans être écoutés, les plus décidés parlaient de se faire justice, et ce fut en vain que la grande majorité voulut s'opposer à des mesures qui devaient inévitablement aboutir à la guerre. On reprit les armes ; mais la lutte, ainsi engagée par quelques-uns, ne devait avoir d'autre résultat que la perte des places de sûreté laissées en gage par Henri IV à ses anciens amis.

Soubise, qui commandait les insurgés en Bas-Poitou, fut battu par l'armée royale dans le Marais, où il s'était engagé. Une flottille rochelaise, qui cinglait près des côtes pour l'appuyer ou le recevoir en cas de défaite, aurait, du même coup, été prise sans le dévouement du capitaine Job Foran. L'équipage, ignorant que le château de la Chaume venait d'être enlevé par les troupes royales, détacha trente hommes à terre, pour avoir des nouvelles. Ceux-ci se présentèrent sans défiance aux portes du fort et se trouvèrent prisonniers. La garnison eut aussitôt l'idée de profiter de cette erreur pour attirer la flotte dans un guet-apens, et voulut contraindre les prisonniers de faire des signaux du haut des berges pour faire descendre l'équipage à terre. Risquant alors sa vie pour sauver ses amis, Foran, au lieu de faire le signal convenu, cria de toutes ses forces : « Trahison ! » et, se jetant à la mer à

travers une grêle de balles, gagna à la nage les vaisseaux, qui prirent le large.

Le roi, qui faisait personnellement la campagne, trouva dans le Midi une résistance sérieuse, qui le décida à faire la paix. L'Edit de Nantes fut confirmé.

Cependant, La Rochelle, la dernière mais aussi la plus importante des places de sûreté, restait encore aux huguenots. Louis XIII, ou plutôt son ministre, le cardinal de Richelieu, faisait ses préparatifs pour la reprendre ; et, comme si on eût voulu démontrer la nécessité de ces gages laissés aux protestants, on se montrait plus sourd à leurs plaintes à mesure qu'on les craignait moins. Malgré tout, ils ne jugèrent pas qu'il y eût lieu de recourir aux armes, et presque tous refusèrent de prendre part à une nouvelle levée de boucliers.

La Rochelle, vaincue par la famine, succomba après une longue et héroïque résistance. Quelques bandes essayèrent vainement de tenir encore dans le Midi. Au mois de juillet 1629, le pays étant soumis, la cour donna un nouvel édit confirmant celui de Nantes, et qui fut désigné sous le nom d'Edit de grâce.

On pouvait désormais tout oser contre une minorité désarmée et sans refuge. C'eût été mettre les protestants dans leur tort, que de tenir les engagements pris et de faire voir ainsi que, le roi donnant sa parole, ils n'avaient pas besoin de ga-

ges. Malheureusement, la suite va nous montrer tout le contraire, et la cour elle-même se chargera de justifier les défiances des huguenots, en recommençant à les persécuter le jour où elle cessa de les craindre.

VII

Préludes de la révocation. Les protestants exclus des emplois et des corps de métiers. Les consistoires spoliés. Culte interdit et temples démolis.

1629-1680.

La persécution , avant de redevenir violente et cruelle, fut tracassière, inique et fausse. On ne parlera pas d'abord de révoquer l'édit; c'est en le commentant, l'interprétant, qu'on l'abrogera en détail, et la révocation sera faite avant que le mot soit prononcé. Chaque droit proclamé dans la loi sera à son tour contesté, et un droit contesté finira toujours par être perdu, si bien qu'au bout du compte il se trouvera que Henri IV avait octroyé une charte aux huguenots pour leur faire croire qu'il leur octroyait quelque chose.

Dix ans après la dernière confirmation de l'édit, les réformés, en beaucoup de lieux, étaient déjà exclus des charges de procureur, notaire et ser-

gent. La loi, il est vrai, les déclarait capables de tous les emplois publics; mais d'ingénieux légistes venaient de découvrir que ce ne pouvait être qu'*en virtualité*, et que pour en jouir *en réalité* il fallait être catholique. Il en était de même, à Poitiers, pour les simples métiers. Depuis plusieurs années, le maire avait fait défense de recevoir aucun protestant ès métiers jurés, enjoignant à quiconque voudrait y être admis de faire serment de vivre et mourir en la religion catholique, apostolique et romaine. L'Université, animée des mêmes dispositions, avait aussi pris des mesures pour écarter les hérétiques. Ainsi, dans la bonne ville de Poitiers, nul ne pouvait, par exemple, faire une paire de bottes sans avoir préalablement fait preuve d'orthodoxie; et, de même, pour être admis dans la docte compagnie chargée d'initier la jeunesse à la logique, il fallait croire à la présence réelle de Jésus dans l'hostie.

La cour des Grands-jours tenue dans cette ville à la fin de l'année 1634, s'engageant délibérément dans la même voie, rendit de nombreux arrêts contre les réformés. Elle leur enjoignit de faire maigre les jours prescrits par l'Eglise, et de se découvrir quand ils rencontreraient le Saint-Sacrement dans les rues, fit fermer quelques écoles, ordonna de démolir les temples d'Exoudun et de Saint-Maixent et interdit le culte dans six autres localités.

Toutes les Eglises ayant, dans cette occasion, été obligées de produire leurs titres, on pouvait du moins espérer que les droits qui avaient résisté au rigoureux examen de la cour seraient dès lors à l'abri de toute contestation. Il n'en fut rien ; chaque jour, au contraire, on trouvait matière à de nouveaux procès, qui ruinaient les consistoires. Dans l'espace de quelques années, six ou sept Eglises furent encore interdites, et beaucoup d'autres réduites au simple exercice de fief.

Les écoles n'étaient pas plus épargnées que les temples. Déjà, celles de Champagne-Mouton et de Civray avaient été supprimées par les Grands-jours. Depuis la même époque, le petit collége de Couhé était en butte à des attaques qui, après douze ou treize années de procédure, devaient aboutir également à une interdiction. A Niort, on voulait faire réduire le collége en simple école primaire. Un établissement du même genre, que les réformés possédaient à Loudun, leur fut enlevé, pendant l'affaire Grandier, par une révoltante iniquité. On ne contestait pas leur droit, mais on avait besoin, disait-on, d'un local pour exorciser les Ursulines, « possédées des malins esprits ; » et, sans plus de façon, on ordonna aux protestants d'abandonner, dans le délai de trois jours, leur collége aux religieuses, « pour y faire leur exercice, y être logées et exorcisées. » On connaît le dénoûment de cette affreuse tragédie : le malheureux curé Grandier,

accusé d'avoir ensorcelé les sœurs de Sainte-Ursule, fut brûlé vif, et les démons finirent par quitter ces dames; mais une fois installées au collége protestant, et s'y trouvant mieux que dans leur petite maison de loyer, les religieuses y restèrent. Les réformés ne purent jamais obtenir qu'on leur rendît leurs bâtiments; seulement, au bout de quinze ans, on leur accorda une indemnité s'élevant à peu près au quart de la valeur de l'immeuble.

Le consistoire de Melle fut spolié d'une manière non moins odieuse. En 1623, un riche protestant, Joseph Defontaine, était mort dans cette ville, léguant à l'Eglise réformée la plus grande partie de sa fortune. Il donnait, notamment, sa maison pour y établir un collége, à l'entretien duquel il affectait les revenus d'un domaine assez considérable, à la charge de préparer pour le saint ministère quelques jeunes gens peu fortunés et d'une aptitude reconnue. Malgré les dispositions les plus expresses et toutes les précautions prises par le donateur, le clergé trouva moyen de détourner ce don à son profit. Dès les premières contestations, les protestants, par esprit de conciliation, avaient consenti à ce que l'établissement fût administré par deux régents alternativement principaux, et dont l'un serait catholique. L'évêque ne se contenta pas de cette concession, et, continuant à plaider, obtint qu'il n'y aurait plus que des professeurs catholiques dans le collége donné aux réformés. Le

parlement ne réserva à ceux-ci que la faculté d'y faire élever leurs enfants sous des maîtres choisis par les prêtres.

L'évêque de Poitiers venait d'ailleurs de trouver un moyen plus simple de détruire les écoles protestantes : il avait sollicité et obtenu un arrêt portant défense aux réformés de tenir école dans son diocèse sans sa permission. Son collègue de Luçon réclama bientôt le même privilége, et demanda notamment la suppression des écoles de Mareuil, où les huguenots, disait-il naïvement, avaient « trois régents et deux femmes de leur religion qui enseignaient publiquement la jeunesse, au lieu qu'auparavant il n'y en avait qu'un catholique. »

Enhardi par son succès dans l'affaire du collége de Melle, le clergé s'appropria, par les mêmes voies, une maison donnée par Defontaine pour loger les ministres, et une métairie laissée au consistoire par ce généreux bienfaiteur, dont la volonté se trouvait si étrangement méconnue.

Désormais, le sort de ce que les protestants léguaient à leurs frères était de passer à leurs adversaires, et souvent d'être retourné contre eux-mêmes. Un don fait aux pauvres de l'Eglise réformée de Thouars et un autre à ceux de Poitiers furent ainsi adjugés : le premier à la fabrique de Thouars, le second à l'aumônerie catholique de Poitiers. Il est vrai qu'on admettait ensuite les protestants indigents à participer aux aumônes de ces établisse-

ments ; mais les moines et les religieuses chargés de faire la distribution ne délivraient guère de secours qu'en échange de la conscience du pauvre, trouvant de bonne guerre d'acheter l'âme d'un hérétique avec l'argent d'un autre.

Louis XIII étant mort, un enfant de cinq ans, Louis XIV, lui avait succédé, et, presqu'en même temps, le pouvoir était passé des mains du cardinal de Richelieu en celles du cardinal de Mazarin. Les édits furent confirmés, et, cette formalité remplie, on en tint aussi peu de compte que par le passé. Les réformés de Melle en eurent les premiers la preuve dans les spoliations que nous venons de rapporter, et auxquelles on ajouta l'interdiction du culte. Le temple de cette petite ville, presque entièrement protestante, fut démoli. Il fallut fermer celui de Chauvigny, malgré une réserve expresse de l'édit de Nantes, arrêter la construction de celui de Saint-Gelais et murer la porte de celui de Mougon. Le culte fut interdit ou entravé dans plusieurs autres endroits.

Le clergé poitevin obtenait en même temps la remise en vigueur d'une ancienne loi d'après laquelle les enterrements des hérétiques devaient se faire sans pompe et « à l'entrée de la nuit. » Les protestants demandèrent qu'on leur fixât au moins l'heure précise, et, de son côté, l'avocat du roi, Jean Filleau, le fanatique instigateur de toutes les iniqui-

tés du présidial, écrivit en cour pour savoir au juste ce qu'il fallait entendre par « l'entrée de la nuit. » Letellier répondit que cela signifiait « lorsqu'il commence à faire nuit, » judicieux commentaire sur lequel l'évêque de Poitiers sollicita à son tour des explications. Le Conseil royal permît enfin de faire les enterrements « une demi-heure avant le coucher du soleil; » sur quoi, Jean Filleau, peu satisfait, fit cette réflexion très-sensée, que « l'entrée de la nuit ne peut être qu'après soleil couché. »

Entraîné par ce zèle déplorable qui poursuivait l'hérétique jusqu'après la mort, le prêtre y perdait parfois les plus vulgaires sentiments d'humanité. Un jour, le curé de Lésigny, apprenant qu'une malade, après avoir reçu l'extrême-onction, avait écouté les consolations d'une dame protestante, accourut auprès de la mourante, à laquelle, de son propre aveu, il tint ce discours : « Si vous ne continuez en la profession et confession de la foi catholique, vous ne pouvez attendre que l'enfer, et je ferai jeter votre corps à la voirie en cas que vous mouriez, et vous en êtes fort proche. » La voirie et l'enfer, voilà ce qu'un prêtre offrait à l'imagination d'une pauvre mourante, au lieu de lui parler de grâce et de pardon. Un cordelier, dans un placard imprimé que nous avons eu sous les yeux, soutenait que le christianisme consiste, en effet, dans la peur de l'enfer. Ce christianisme

n'est évidemment pas celui du Christ, pour qui la loi et les prophètes se réduisent à l'amour de Dieu et des hommes.

Au milieu du siècle, les protestants jouirent de quelques années de repos, grâce à la division qui éclata entre la cour et le parlement, intéressés l'un et l'autre à ménager les huguenots, qui d'ailleurs restèrent étrangers à ces stériles agitations. Ce répit indignait le clergé, qui ne cessait de se plaindre de « cette malheureuse liberté de conscience, » et de répéter au jeune roi que si son « autorité ne pouvait étouffer tout d'un coup » l'hérésie, il fallait du moins « la faire périr peu à peu. » Au dire des évêques, c'était une « opinion spécieuse de croire que la véritable religion n'employait pour sa propagation que les armes spirituelles de l'instruction, des conférences et de la persuasion. » D'après eux, les voies de rigueur conduisaient plus sûrement au but, et ils auraient voulu qu'on mit les dissidents hors la loi. « Où sont, s'écriaient les prélats, où sont les lois qui bannissent les hérétiques du commerce des hommes? Où sont les constitutions des empereurs Valentinien et Théodose, qui déclarent l'hérésie un crime contre la république ? »

Tel est le langage qu'à chacune de ses assemblées générales le clergé tenait au roi. Cependant, la cour continua pendant quelques années à mé-

nager les réformés, et ne fit point de nouvelles lois contre eux; mais en Poitou, le présidial, sous l'influence du clergé, ne cessa pas de rendre des arrêts pour interdire le culte ou y apporter des entraves partout où il le pouvait. Il entreprit notamment de le réduire à un exercice de fief à Couhé, et, en conséquence, voulait qu'il ne se célébrât que pour la famille du seigneur et dans un de ses appartements. Il profita, pour soulever cette difficulté, d'une reconstruction du temple, dont il fit arrêter les travaux. Au bout de quelques mois, la dame de Vérac crut pouvoir les faire reprendre, et l'édifice était presque terminé, lorsque l'intendant envoya une bande de maçons le démolir. Moins d'une année après, les protestants obtenaient de la Chambre de l'édit un arrêt qui, reconnaissant leur droit, permettait de relever le temple.

L'intolérance reprenait le dessus dans les conseils du gouvernement. Une déclaration libérale rendue en 1652, avait été en partie révoquée quatre ans après. La cour, en 1659, autorisa encore la convocation du synode général; mais ce fut le dernier, et — sinistre avertissement — le roi fit inviter l'assemblée à déclarer article de foi que les sujets doivent tout souffrir de la part de leur souverain.

Louis XIV avait la paix au dedans et au dehors; rien ne l'empêchait plus de travailler à ramener

ses sujets au giron de l'Eglise, et, pour les décider à y chercher un abri, fit fermer les temples en grand nombre. Une décision interdisant aux ministres de « faire le prêche en divers lieux et hors celui de leur résidence » atteignit d'un seul coup toutes les annexes; mais les pasteurs aimèrent mieux s'exposer aux conséquences d'une désobéissance que d'abandonner ainsi la moitié de leurs troupeaux.

Le clergé triomphait, et, le jour où l'on démolit le temple de Champdeniers, il chanta un *Te Deum.*

Au lieu de procéder successivement contre chacune des Eglises, on avait déjà résolu de les attaquer toutes à la fois. Celles-là mêmes qui avaient justifié de leurs droits devant les commissaires exécuteurs de l'édit de Nantes, et ensuite devant les Grands-jours, durent produire encore leurs titres devant une nouvelle commission, où elles étaient représentées par La Noue, seigneur de Montreuil-Bonnin, qui avait été choisi par son collègue catholique, Colbert de Croissy, frère du ministre Colbert et de l'évêque de Luçon.

Colbert de Croissy avait, en outre, reçu de son frère la mission secrète de faire un rapport sur « l'état présent de tous les ordres de la province. » Le mémoire dans lequel il consigna ses observations à ce sujet contient le plus désolant tableau des mœurs du clergé du diocèse de Poitiers : « La

plupart des ecclésiastiques de ce diocèse, dit-il, vivent fort licencieusement... Ceux qui devraient soulager l'évêque de Poitiers dans son infirmité laissent régner le désordre et la licence dans ce diocèse, où l'on n'a point fait de visites depuis plus de quarante ans. De là vient l'ignorance des ecclésiastiques, parmi lesquels l'inceste et la paillardise sont fort communs. Pour faire court, l'évêché de Poitiers est une sentine de mauvais prêtres. » Ce n'était pas là, comme on pourrait le croire, une exception; car en Bas-Poitou les mœurs du clergé ne valaient pas mieux. Un document cité par l'historien des évêques de Luçon constate que « Messire Nicolas Colbert, en entrant dans le gouvernement du diocèse, y trouva beaucoup de désordres, particulièrement dans la vie de ceux qui composaient le chapitre. Leurs maisons étaient remplies de familles impures, la dissolution des mœurs était venue jusqu'aux derniers excès et en avait répandu le scandale dans toute la province. Maître Emery Rochereau, chancelier et chanoine de cette église, était l'exemple le plus scandaleux de cette vie dissolue. Il entretenait en sa maison un concubinage public, et avait à sa table les fruits de son incontinence. »

Dans son rapport secret, Colbert parle aussi des protestants, et il est bon de noter ici qu'il ne leur reproche que de chercher à maintenir ou à étendre leur religion.

Ce ne fut guère que vers la fin de l'année 1664, que les commissaires, nommés depuis trois ans, s'occupèrent des différends entre les consistoires et le clergé. Colbert, en chaque affaire, n'eut d'autre avis que celui des évêques. Trois Eglises seulement trouvèrent grâce devant lui : celle de Montreuil-Bonnin, dont il reconnut les droits à un exercice de fief par courtoisie pour son collègue : celle de Poitiers, comme exercice de bailliage : et enfin celle de Niort. La Noue ayant émis sur presque toutes les questions une opinion contraire, la cour eut à vider les partages, ce qu'elle fit par un arrêt du 6 août 1665, qui prononçait ou maintenait l'interdiction du culte à Belâbre, la Trimouille, Chauvigny, le Vigean, Rochechouart, le Courteil, Benest, la Millière, Couhé, Marcillac, Aubanie et Parthenay, dans le colloque du Haut-Poitou ; la Bouchetière, Champdeniers, Boisragon, Saint-Gelais, Saint-Maxire, Benet, Pezay-le-Chapt et Exoudun, dans le colloque du Centre ; Saint-Jouin-de-Milly, Pugny, Foussay et la Buardière, la Brossardière et la Châtaigneraie, Cezay, le Boupère, Chantonnay, le Puybelliard, Saint-Fulgent, Belleville et le Poiré, Sainte-Hermine, la Chapelle-Themer ou Bodet, Mouilleron, la Jaudonnière, la Lande-Blanche, Mareuil, Luçon, le Givre, Saint-Benoist, Talmond, la Chaume, Saint-Gilles-sur-Vie et la Morinière, dans le colloque du Bas-Poitou. Les protestants avaient deux mois pour démolir leurs

temples ; ce délai passé, le clergé devait les faire abattre à leurs frais.

Quatre-vingt mille réformés disséminés sur une étendue de soixante lieues de largeur et de vingt-cinq de longueur, se trouvaient, par suite de cet arrêt, réduits à une quinzaine de lieux de réunion. Dans le diocèse de Luçon, gouverné par le frère de Colbert, c'est-à-dire dans presque tout le Bas-Poitou, le culte ne devait plus se célébrer que dans deux ou trois châteaux et pour quelques personnes seulement. Les fidèles pour se rendre aux assemblées, les pasteurs pour remplir leurs fonctions, étaient condamnés à faire des voyages de quinze ou vingt lieues. Ils exposèrent cette situation au gouvernement, en le suppliant de leur accorder, pour se réunir trois autres endroits en Haut-Poitou, et une dizaine en Bas-Poitou.

Les temples du Bas-Poitou furent rasés sans délai. Ceux du Haut-Poitou, au contraire, étaient encore ouverts à la fin de 1666. Ce n'est que dans les premiers jours de l'année suivante qu'on les abattit. On commença par celui d'Exoudun. Ce fut ensuite le tour de celui de Couhé, qui, relevé depuis peu de temps, fut ainsi deux fois reconstruit et deux fois démoli en dix ans. Le pasteur y avait encore prêché l'avant-veille. « Vos adversaires, dit-il à ses auditeurs consternés, s'imaginent que votre religion est attachée aux quatre murailles de votre temple. Votre foi, selon eux, dépend de votre pas-

teur, de sorte qu'en le chassant du milieu de vous ou lui fermant la bouche, vous croirez facilement au pape... Faites voir à vos adversaires que votre religion ne dépend ni de ce temple ni de la présence de votre pasteur. Il se peut faire que tous vos pasteurs vous soient ôtés, ou par la prison, ou par l'exil, ou par la mort; mais le souverain Pasteur ne vous manquera pas. »

Les protestants laissèrent abattre leurs temples ; mais un synode décida qu'on « prêcherait à la campagne sous quelque arbre commode, où le peuple pourrait s'assembler aux heures ordinaires. » Cette décision, cassée par un arrêt du conseil, n'en fut pas moins exécutée, et dans quelques paroisses ce fut sur les ruines mêmes du temple que l'on vint prier. Quatre pasteurs, pour avoir ainsi prêché dans les Eglises interdites, furent jetés en prison et plusieurs autres poursuivis.

Cédant aux instances du clergé, le gouvernement avait donné, en 1666, une déclaration portant les plus graves atteintes à l'édit de Nantes et qu'on pouvait considérer comme un essai de révocation. Elle eut pour effet de déterminer un certain nombre de protestants à aller s'établir à l'étranger. Ce commencement d'émigration, les plaintes des réformés et les représentations des puissances protestantes, décidèrent le conseil à revenir sur la déclaration de 1666, qui fut adoucie par une autre datée du 1er février 1669.

Croyant la cour sérieusement revenue à de meilleures dispositions, les réformés poitevins lui adressèrent un cahier de doléances contenant l'exposé des torts qu'on leur avait faits. Comme on ne répondit point à leur mémoire, ils pensèrent qu'il n'était pas arrivé jusqu'au pied du trône et imaginèrent de le publier pour l'y faire parvenir plus sûrement. On y répondit cette fois en jetant leur député à la Bastille.

Les mauvaises dispositions du gouvernement se révélaient en toutes circonstances, et cependant il se croyait encore tenu à quelques ménagements. De nouvelles guerres empêchaient Louis XIV de se livrer tout entier à la conversion de ses sujets, quoique le clergé ne cessât de lui présenter cette entreprise comme plus glorieuse que toutes ses autres conquêtes et comme un moyen de racheter ses péchés. La paix de Nimègue lui permit enfin de tourner de ce côté toute son attention. « Le roi pense sérieusement à la conversion des hérétiques, écrivait à cette époque Mme de Maintenon, et dans peu il y travaillera tout de bon. »

De son côté, le ministre de la guerre, Louvois, auquel la paix faisait des loisirs et enlevait de son importance, sut faire rentrer dans les attributions de son ministère les affaires de la religion dès qu'il s'aperçut qu'elles devenaient la principale préoccupation du roi. Il y appliqua les moyens dont il disposait, c'est-à-dire la force, et c'est sur notre

malheureux Poitou qu'il en fit l'essai. Il y fut secondé par l'intendant Marillac, agent plein de zèle et, comme lui, capable de tout pour arriver ou se maintenir.

VIII

Les dragonnades.

1680-1681.

Ce fut vers la fin de l'année 1680 que l'on entreprit ainsi de ramener le Poitou à l'Eglise romaine. Les prêtres disaient hautement que, de gré ou de force, il faudrait aller à la messe. La corruption, les vexations, la force brutale, tout fut mis en œuvre. L'intendant commença par écraser les protestants d'impôts, puis il exonéra ceux qui se faisaient catholiques. L'évêque ou ses agents, parcourant avec lui les campagnes, achetaient ouvertement les conversions. Ce honteux trafic donna lieu à plus d'une scène tristement plaisante. Le paysan, débattant son prix avec sa ténacité ordinaire, tâchait d'obtenir le plus possible, et, pour cela, faisait parfois valoir la religion qu'on lui demandait de quitter ; on ne pouvait, disait-il malicieusement, con-

tester qu'elle ne fût la meilleure, puisqu'on lui offrait du retour pour en changer. L'Eglise catholique écuma de cette façon le protestantisme en s'enrichissant de quelques pauvres diables faméliques et de beaucoup de fripons, qui vendaient une conscience qu'ils n'avaient pas. Les acheteurs s'aperçurent, sans doute, qu'ils étaient dupes; car, après avoir donné vingt écus à leurs premiers prosélytes, ils n'en offrirent plus qu'un, et finalement recoururent à d'autres moyens.

Ces conversions peu brillantes firent cependant illusion par leur nombre et leur facilité. On ne songea pas que ceux qui avaient réellement une conviction, ou, à défaut, le simple respect d'eux-mêmes, ne se rendraient pas aussi facilement ; on se figura du moins qu'il suffirait de les presser un peu plus pour en avoir raison.

Louvois, en félicitant Marillac de son zèle et de ses succès, promit d'envoyer un régiment de cavalerie pour l'aider à convertir les huguenots. « Sa Majesté, dit-il, trouvera bon que le plus grand nombre des cavaliers et officiers soient logés chez les protestants ; mais elle n'estime pas qu'il les y faille loger tous ; c'est-à-dire que de vingt-six maîtres, dont une compagnie est composée, si, suivant une répartition juste, les religionnaires doivent en porter dix, vous pouvez leur en faire donner vingt. » Une ordonnance, publiée en même temps, exemptait les convertis du logement des gens de guerre

pendant deux ans. Après avoir donné ses instructions à l'intendant, Louvois ajoutait : « Sa Majesté désire que vos ordres sur ce sujet soient par vous ou par vos subdélégués donnés de bouche aux maires et échevins des lieux, sans leur faire connaître que Sa Majesté désire par là violenter les huguenots à se convertir. »

Telle fut l'origine de ce qu'on a appellé les Dragonnades ou missions bottées.

Marillac, comme on devait s'y attendre, alla encore au delà de ses instructions, et ne tint aucun compte des précautions qu'on lui recommandait. Tous les soldats furent logés chez les protestants, et, loin de cacher leur but, ils entraient dans les villages en criant : « Aux huguenots ! aux calvinistes ! » Une fois installés au nombre de quatre ou cinq, quelquefois de huit ou dix et même plus, dans chaque maison, ils y vivaient à discrétion et s'y livraient à toutes sortes d'excès, brisant les meubles, insultant, battant, torturant leurs hôtes, jusqu'à ce que ceux-ci fussent ruinés ou convertis. Il n'y avait pas d'autre alternative, Marillac ayant défendu, sous peine de trois cents livres d'amende, de rien enlever des maisons et de les abandonner à l'arrivée des troupes. Si ces terribles garnisaires ne trouvaient pas à leur goût ce qu'on leur servait, ils le jetaient sans façon par la fenêtre, et s'en allaient vivre à l'auberge, où ils laissaient en paiement leurs billets de logement. La ruine d'une fa-

mille était vite consommée, lorsqu'elle avait à héberger une demi-douzaine de cavaliers mangeant ou gaspillant ensemble une cinquantaine de francs à chaque repas, jetant leurs restes et donnant le vin à leurs chevaux ou leur en lavant les jambes. Si elle apostasiait, les dragons étaient transférés chez le protestant voisin qui n'avait pas encore abjuré; ils s'accumulaient ainsi chez les plus fidèles. « En général, dit Migault dans son journal, la troupe n'abandonnait pas une paroisse tant qu'il restait à une famille protestante quelque meuble, quelque effet, la moindre chose dont on pût faire de l'argent. On exigeait quinze francs pour les officiers supérieurs, neuf francs pour un lieutenant, trois francs pour un soldat, et trente sous pour le moindre individu attaché au régiment. Cette monstruëuse exaction cessait-elle d'être payée ponctuellement, on était dans l'usage invariable de vendre le mobilier et les bestiaux, et même, quand on avait disposé de ces objets, jusqu'aux hardes des malheureux hôtes. »

En certains endroits, les juges et les sénéchaux encourageaient les soldats. Un hoqueton de l'intendant, nommé Huchard, allait de maison en maison les exciter au désordre. Marillac était le premier à les engager à se faire « bien traiter et à bien faire leur devoir. » Les prêtres ne se sentaient pas de joie, et on en vit courir au devant des dragons en criant : « Courage, messieurs, c'est l'inten-

tion du roi que ces chiens de huguenots soient pillés et saccagés ! »

A Aunay, les soldats et les carmes rivalisaient d'ardeur pour la conversion des hérétiques, et un hoqueton de l'intendant conduisait en prison ceux qui refusaient d'aller à l'église. Des moines du même ordre, à Chizé, séquestraient une jeune fille chez eux pour la convertir. Quelquefois, avec les dragons, on logeait un capucin ou deux, qui étaient censés instruire les prosélytes, et qui, en mêlant leurs frocs aux orgies de la troupe, n'inspiraient en réalité que le dégoût de leur religion. Nulle discipline, nul frein n'était imposé aux soldats ; au contraire, les officiers tançaient et menaçaient du bâton ceux qui procédaient trop mollement. On ne s'entretenait que des excès de la mission bottée ; la terreur la devançait, et, sans l'attendre à l'œuvre, beaucoup de protestants abjurèrent en la voyant arriver. Comptant sur cette réputation des dragons, l'intendant débutait quelquefois par faire dire aux habitants d'un bourg ou d'un village d'avoir à se faire catholiques, sans quoi ils auraient garnison.

D'ailleurs, il fallait peu de chose pour être réputé catholique ; il suffisait d'un mot arraché à la douleur ou à la crainte, d'un simple geste, et parfois de moins encore. Ainsi, André Bellot, de Vouillé, traîné chez le curé par Marsault, président de l'élection de Niort, qu'aidaient un huissier et un sergent, fut contraint de se mettre à genoux et de

poser la main sur un livre que le prêtre dit être l'Evangile ; après quoi, sans autre forme d'abjuration, on le déclara catholique. En vain voulut-il protester ; quand il alla se plaindre à l'intendant, celui-ci lui répondit que les autres étaient plus dignes de foi que lui, comme si, en matière de convictions, chacun n'était pas le seul juge des siennes. Ailleurs, on vit des soldats traîner des protestants à l'autel par les cheveux ou la corde au cou, ou bien y conduire à coups d'aiguillon le laboureur arraché à ses travaux. Des dragons inventèrent un procédé encore plus expéditif : attachant une croix, en guise de baïonnette, au bout de leurs mousquetons, ils la présentaient à baiser aux protestants, ce qui constituait un acte suffisant d'abjuration, ou les en frappaient au visage s'ils la repoussaient. Cette croix au bout d'un fusil n'était pas une chose mal imaginée ; outre un instrument commode et à double fin, le soldat avait trouvé, sans y songer, le symbole de ce christianisme romain qui, ne s'appuyant que sur la force, acceptait des dragons pour apôtres.

Leur faiblesse ne protégeait ni les femmes, ni les vieillards, ni les enfants. Un jeune garçon, appelé Thomas, de Sainte-Christine, resta estropié des coups qu'on lui donna pour le faire renoncer à la religion de ses parents. Des femmes furent fouettées, d'autres défigurées, d'autres traînées par les cheveux. Un élu de Poitiers, nommé Gelonnière,

ne pouvant pas convertir la fille Colineau, se jeta sur elle, lui mit la figure en sang, lui arracha ses vêtements, et la livra à moitié nue à ses gens. A bout d'arguments, un lieutenant de cavalerie se saisit d'une pelle à feu pour faire abjurer la fille de Pierre Marsault, d'Exoudun, et lui en meurtrit la tête et les bras. Pour avoir dit à trois prêtres qu'elle n'irait jamais à la messe, la femme de Pierre Bonnifet, de Cherveux, fut rouée de coups et roulée à terre avec un enfant dans les bras. A Niort, un nommé Allonneau recourut aux coups de pieds pour inculquer la foi à Catherine Barri, et un certain Guillaudeau, furieux de la résistance de Marie Guillon, lui asséna sur la tête un coup de poing qui l'étendit sans connaissance. Dans un village près de cette ville, quelques misérables eurent une idée diabolique : trois femmes résistaient à tous leurs mauvais traitements ; ils les prirent, les lièrent sur des bancs, et, leur enfonçant un entonnoir dans la bouche, se mirent à y verser de l'eau. Les malheureuses suffoquaient, et cependant ne se démentirent pas.

Le hoqueton Huchard battait ceux qu'il ne pouvait convertir. Un jour, il maltraita de la façon la plus brutale une femme enceinte ; une autrefois, dans un accès de dépit et de rage, il enfonça son bâton dans la bouche de la nommée Jeanne Audebrun. La nuit, ce furieux s'en allait voir dans les villages si les protestants ne se réunissaient point

pour prier, et s'il en trouvait plusieurs ensemble il les faisait conduire en prison.

A Niort, le procureur du roi se servait aussi de sa canne pour catholiciser les gens, et un jour que, d'un coup de pied, il avait blessé un nommé Pouvreau, il l'envoya guérir en prison. Tout le monde, dans cette ville et les environs, travaillait aux conversions : magistrats et dragons, prévôts et prêtres, sergents et simples particuliers convertissaient à l'envi, si bien que, dans la ville seulement, il y eut six cents abjurations. On n'en compta pas moins de treize cents à Benet. La désolation était à son comble à Saint-Maxire, Saint-Gelais, Cherveux, Mougon, Exoudun, Lusignan.

A Civray, où la mission bottée passa deux fois en quelques mois, une jeune femme fut odieusement outragée par les soldats sous les yeux de son mari, attaché à la quenouille d'un lit. Sa mère étant accourue à ses cris, ils se tournèrent contre elle et la maltraitèrent si fort que, tombée à terre, elle y resta sans connaissance. Cet accident délivra la famille; car les dragons, croyant avoir tué une de leurs victimes, eurent peur et s'enfuirent.

Toujours odieuse, souvent atroce, la persécution tournait quelquefois au ridicule, et parfois aussi réunissait tous ces caractères. Le soldat devenu missionnaire ne se dépouillait pas, du jour au lendemain, de ses habitudes de camp ou de garnison, et saisissait toutes les occasions de s'amuser en fai-

sant souffrir ses hôtes. Pendant le mois de juillet, Pierre Bonnaud, de Bagnaud, paroisse d'Exoudun, eut à loger, une première fois, un capitaine, un trompette, leurs valets et trois chevaux, et fut obligé de leur donner, tous les jours, dix livres dix sous, outre la nourriture. Trois jours après leur départ, il voit arriver vingt-trois cavaliers, qui, en veine d'extravagances, allument vingt chandelles en plein midi, se font apporter des œufs et les lient avec une serviette autour d'une broche, qu'ils contraignent leur hôte de tourner pendant plusieurs heures devant un brasier qui le dévore lui-même. Cédant à la douleur, il leur livre son argent et ils s'en vont sans l'avoir converti; mais, quelques jours après, il en vient douze autres, qui, lui mettant la corde au cou, le traînent vers un véritable bûcher, à l'ardeur duquel ils le tiennent exposé depuis six heures du soir jusqu'à six heures du matin. Dans la paroisse d'Exoudun, la mission bottée dut à des moyens de ce genre près d'un millier d'abjurations.

Il y en eut plus de dix-sept cents dans la paroisse de Saint-Sauvent, où les dragons commirent des excès inouïs. Après avoir ruiné un cultivateur de Boislebon, nommé Jean Barré, ils lui mirent l'épée sur la gorge pour le faire changer de religion, et lui en donnèrent un coup à la figure quand ils virent que les menaces restaient sans effet. Dans le même village, ils pillèrent la maison de Jean

Autanneau ; lui passant ensuite une corde au cou, ils l'entraînèrent dans la rue ; puis, se ravisant, ils lui lièrent les mains derrière le dos, en firent autant à sa fille, et les attachèrent l'un et l'autre aux quenouilles de leurs lits, menaçant de les tuer s'ils ne se faisaient pas catholiques. Au village de la Litière, la fille Delagau, persistant à confesser sa foi, l'épée sur la gorge, les convertisseurs allumèrent une pile de fagots et se mirent èn posture de la jeter dessus. Son père et un de se frères étant accourus à ses cris, on les poussa tous trois dans le feu, d'où ils ne sortirent qu'avec des brûlures assez graves.

Un nommé Odée, de Melle, fut aussi jeté sur des fagots enflammés ; conduit ensuite en prison, il trouva moyen de s'évader, mais il n'osa pas reparaître chez lui, et se sauva dans les bois. Dans les environs, un autre protestant fut tenu si longtemps en présence d'un brasier, que le feu prit à ses sabots. Il promit d'aller à la messe et fut relâché ; mais, comme il se rétracta aussitôt, on recommença à le brûler à petit feu. Il abjura et se dédit ainsi à plusieurs reprises, jusqu'à ce que le supplice, toujours renouvelé, eût enfin épuisé son courage.

Il n'était sorte de tourments que les dragons n'inventassent, et les moins violents en apparence n'étaient pas toujours les moins cruels. Ainsi, les Hippeau, fermiers de la dame de la Bessière, ayant résisté à beaucoup d'autres tortures, on ima-

gina de les priver de sommeil jusqu'à ce qu'ils se déclarassent catholiques. Les soldats, dont le nombre avait été augmenté tout exprès, se relevaient auprès des membres de cette famille pour les empêcher de dormir. Deux des fils parvinrent à se tirer des mains des bourreaux ; mais le père fut traité avec d'autant plus de rigueur, et finalement jeté en prison pour l'obliger à retrouver ses enfants.

A Saint-Thibaud, près de Melle, des dragons pendirent leur hôte à une poutre. Les cordes pénétraient dans les chairs et causaient d'atroces douleurs. Le malheureux promit ce qu'on voulut ; mais, à peine délivré, il se rétracta. Ils le suspendirent de nouveau, et, cette fois, le laissèrent dans d'épouvantables souffrances jusqu'au lendemain, qu'on le détacha presque mort.

Les dragons avaient ordre de convertir, et toute liberté dans le choix des moyens ; il ne leur était défendu que de tuer. Mais il leur arrivait quelquefois de mal calculer la portée de leurs moyens. Dans la paroisse de Vançais, un fermier de la dame de la Baronnière, nommé Rimbeau, battu, meurtri de coups d'épée et traîné de force à l'église, se montrait inébranlable. On le laissa aller ; mais en même temps, on lâcha après lui les chiens du village, qui, excités du geste et de la voix, se jetèrent sur lui et le couvrirent d'horribles blessures, dont il mourut peu de temps après. Tout le monde n'eut

5

pas autant de fermeté dans cette petite paroisse, où environ quatre cent-cinquante protestants abjurèrent.

La mission bottée ne quittait guère une paroisse que ruinée ou convertie. A Thorigné les réformés, préférant la ruine à l'apostasie, montrèrent presque tous une égale constance. Une seconde expédition n'eut pas plus de succès que la première : à l'approche des troupes, les habitants s'enfuirent dans les bois. A Mougon, au contraire, presque tous abjurèrent à la seule vue des traitements qu'on fit à la famille de l'instituteur Migault.

IX

Elisabeth Fourestier et Jean Migault.

1681.

Jean Migault était maître d'école, et, de plus, notaire avant que cette charge ne fût interdite aux réformés. A ces fonctions, il joignait celle de lecteur au temple, et, si modeste que fût cet emploi, ce n'était pas celui qu'il avait le moins à cœur de remplir. Son père, ancien et secrétaire du consistoire, avait lu pendant quarante ans les saintes Ecritures au peuple, et ce fut une de ses dernières joies d'apprendre, sur son lit de mort, que son fils venait d'être appelé à lui succéder dans la chaire, comme il l'avait remplacé dans son école. A dix-huit ans, Migault s'était choisi pour compagne Elisabeth Fourestier, une digne femme, qui apporta le bonheur en dot. Quinze à dix-huit années avaient passé depuis, laborieuses et paisibles, durant lesquelles étaient nés treize enfants. Il en restait

douze, dont un au berceau et quelques-uns en âge de raison, lorsque les jours d'épreuve commencèrent.

Depuis six mois, Migault était venu de Moulay, son village, s'établir à Mougon, quand les dragons y arrivèrent à leur tour. Il avait eu soin, voyant approcher l'orage, d'éloigner ses enfants : la grand'-mère en avait emmené deux du côté de Mauzé, dans un château appartenant à une amie de la famille; l'aînée des filles, prenant sous sa protection deux de ses plus jeunes frères, était allée se cacher au château de Gâcougnolle; les autres s'étaient réfugiés chez des parents ou des amis, et, enfin, une catholique du voisinage avait pris chez elle un enfant de dix-sept jours, qu'on ne pouvait songer à envoyer au loin.

Le 22 août 1681, les dragons entrèrent à Mougon. Un quartier-maître se présenta à la porte de l'instituteur, un billet de logement à la main, et, sans mettre pied à terre, lui demanda ainsi qu'à sa femme s'ils étaient disposés à se faire catholiques. Ils répondirent que non, sur quoi il tourna bride. Quelques minutes après, le commandant vint demander combien on voulait lui donner par jour, faisant entendre qu'il enverrait d'autant moins de soldats qu'on se montrerait plus généreux. Migault répondit qu'il n'avait pas d'argent. L'officier visita alors le logement avec beaucoup d'attention; puis, il se retira et envoya successivement neuf soldats,

qui ne trouvant rien assez bon pour eux et pour leurs chevaux, se mirent à demander, en jurant, des choses qu'on ne pouvait se procurer dans le bourg. Migault offrant de les envoyer acheter à Niort, ils lui permirent de sortir pour chercher un commissionnaire. Tandis qu'il était dans une maison à côté, il vit passer six nouveaux cavaliers, qui se faisaient indiquer sa demeure. Il comprit que sa perte était jurée; des voisins catholiques l'en avertirent, du reste, en le pressant de ne point retourner chez lui, s'il ne voulait pas être traîné à l'église. Une pensée le retenait, c'était de laisser seule aux prises avec les dragons sa pauvre femme encore souffrante de couches récentes et laborieuses ; mais ses voisines lui promirent de la faire échapper avant la fin de la journée, malgré les difficultés de l'entreprise et les conséquences qui en pourraient résulter pour elles. Cédant à leurs conseils, Migault se laissa conduire dans un jardin un peu écarté et entouré de hautes murailles. Il était en ce moment trois où quatre heures, et il resta là jusqu'à huit, dans une angoisse inexprimable, tantôt se représentant les tortures que devait endurer sa femme, tantôt se reprochant sa propre sécurité.

Pendant ce temps, en effet, les soldats obligeaient la malheureuse femme de l'instituteur à se lever pour les servir. Son état, loin de leur inspirer la moindre compassion, devint un sujet

d'atroces plaisanteries. L'un d'eux ayant représenté que dans sa position il fallait la tenir le plus chaudement possible, ils la jetèrent dans un coin de la cheminée près d'un grand feu, qu'ils alimentèrent avec les meubles, menaçant de la brûler elle-même si elle n'abjurait pas immédiatement. Et, de fait, on la tenait si près de la flamme, qu'il fallait relever toutes les deux ou trois minutes celui qui faisait fonctions de bourreau. Aux jurements, aux blasphèmes et aux menaces, elle n'opposa, malgré d'affreuses douleurs, qu'une fermeté calme et résignée. Mais ses forces n'étaient pas au niveau de son courage : elle perdit connaissance. Les charitables voisines dont nous avons parlé, présentes à cette scène navrante, se jetaient aux pieds de l'officier, demandant grâce pour la victime. Leurs supplications eussent peut-être été vaines sans une autre intercession que nous sommes trop heureux d'avoir à signaler. Le prieur de Mougon, fanatique de la pire espèce, absent depuis trois jours, était remplacé par son vicaire, M. Billon, un excellent homme, que sa robe n'empêchait pas d'entretenir des relations d'amitié avec l'instituteur protestant. Apprenant ce qui se passait chez ce dernier, il s'y rendit aussitôt et arracha la courageuse femme à ses bourreaux, en promettant de la convertir lui-même, ou, s'il n'y réussissait pas, de la leur rendre. Les voisines, qui étaient toujours là, attendant l'occasion de tenir l'engagement pris

vis-à-vis du mari, font alors comprendre au vicaire qu'elles ont besoin de rester seules un instant avec la pauvre patiente. A peine a-t-il tourné les talons, qu'elles emmènent leur protégée par une porte dérobée, la font monter ou plutôt la montent elles-mêmes dans un grenier et la cachent sous un tas de linge. — « Où est ma prisonnière ? dit le vicaire, en les voyant reparaître seules. — Elle n'est plus, répondirent-elles, au pouvoir de ces monstres à figures humaines. — Eh ! bien donc, repartit le brave prêtre, que le Tout-puissant lui accorde à elle et à son mari sa miséricordieuse protection ! »

Quand les dragons s'aperçurent que leur proie leur avait échappé, ils se mirent à la rechercher dans les maisons voisines, et poussèrent leurs perquisitions jusque dans le grenier, où la Migault les entendit avec anxiété tourner autour du tas de linge, qui heureusement n'attira pas leur attention.

Revenus à la maison désappointés, ils se mirent à table et passèrent la nuit à boire le vin de leurs hôtes absents. Pendant ce temps, Migault, à la faveur de l'obscurité, quittait sa retraite pour se rendre, par de longs détours, à un endroit désigné par ses voisines, qui, par un autre chemin, y conduisirent sa femme dans une voiture. Ils bénirent Dieu de se retrouver enfin après cette longue soirée de douleurs et d'anxiété, et les excellentes voisines confondirent leurs actions de grâces avec celles des pauvres persécutés.

Migault et sa femme allèrent au milieu de la nuit frapper à la porte du château de Gâcougnolle, où l'on put à peine leur faire prendre un peu de repos. Ils se croyaient toujours poursuivis, et à chaque instant il leur semblait entendre le pas des chevaux ou la voix des dragons. N'y pouvant plus tenir, ils se remirent en route, et, à l'aube, arrivèrent à Niort, où ils restèrent cachés pendant quelques jours.

Lorsque les fugitifs revinrent à Mougon, les dragons n'y étaient plus. Témoins des violences que nous venons de raconter, les protestants avaient abjuré de peur, à l'exception d'une vingtaine de familles qui s'étaient sauvées dans les bois. Les maisons abandonnées, celle de Migault notamment, avaient été mises au pillage; meubles, linge, vêtements, tout avait été détruit ou vendu. Les soldats, partant aussitôt, étaient allés convertir la paroisse de Souché. Migault racheta quelques débris de son mobilier; mais plusieurs détenteurs, qui avaient eu pour cent sous ce qui valait cent livres, refusèrent de le recéder. Plus d'un catholique monta ainsi son ménage ou garnit ses écuries aux dépens des persécutés.

Notre instituteur songea un instant à aller chercher la tranquillité sur une terre étrangère; mais ce projet présentait de bien grandes difficultés, surtout avec une famille aussi nombreuse que la sienne. Il y renonça, et aussitôt, sans donner une

heure au découragement, il se remit à l'œuvre et rouvrit son école. Toute sa chère famille se trouvait de nouveau réunie; les pensionnaires revenaient; la vie était renouée à ce foyer tout à l'heure si désolé. Hélas! l'orage qui se promenait sur la contrée allait s'abattre encore sur Mougon.

Au mois d'octobre, les dragons reparurent à Thorigné, à une demi-lieue de Mougon. Migault voulut s'enfuir avec sa famille; mais, tandis qu'il cherchait une monture pour transporter ses plus jeunes enfants, les soldats, mandés par le curé, arrivaient à sa porte. Sa femme n'eut que le temps de se sauver chez ses voisines avec ses deux plus jeunes filles. On se rappela le service rendu par le tas de linge, et on ne chercha pas d'autre stratagème; mais, cette fois, il fallut cacher avec la mère les deux enfants, et, pendant trois longues heures qu'elle passa blottie avec eux, elle eut bien de la peine à obtenir que ces pauvres petites créatures restassent silencieuses. Par bonheur, elles ne soufflèrent ni ne bougèrent tout le temps que le curé et deux soldats furent dans le grenier, et Dieu voulut que, cette fois encore, le tas de linge n'éveillât pas le moindre soupçon. Ils revinrent très-irrités à la maison de l'instituteur, où ils rencontrèrent un des autres enfants, qui appelait sa mère en pleurant; l'un d'eux le prit et le lança brutalement à l'autre bout de la chambre. Le pauvre petit se releva, muet de peur, et courut au jardin se blot-

tir dans une allée de buis, où une voisine vint le recueillir.

La belle-mère de Migault s'était sauvée avec les autres enfants, en sorte que les soldats n'avaient personne à convertir. Pour se consoler, ils vidèrent les meubles de leurs hôtes absents, et troquèrent le linge et la vaisselle contre quelques pintes de vin, qu'ils se mirent à boire. Le curé, à son tour, déchargeant sa colère sur l'habitation de l'instituteur, fit briser les portes, les croisées, les cloisons, et tout ce qui restait dans les appartements.

Dans la nuit, la femme de Migault sortit de sa retraite pour le rejoindre. Ils rassemblèrent à la hâte leurs enfants pour partir et allèrent furtivement embrasser chez sa nourrice celui qui était né trois mois auparavant, et qu'ils ne devaient plus revoir. Malade en ce moment, la pauvre petite créature fut retirée de ce monde tandis que ses parents s'éloignaient de Mougon. Ils se réfugièrent à Mauzé, où la mort vint bientôt mettre fin aux épreuves d'Elisabeth Fourestier. Migault n'était pas encore au terme des siennes, et nous le verrons plus tard en butte à de nouvelles persécutions.

X

Plaintes des réformés ; en réponse, la cour envoie des dragons chez M. de Venours, leur député. Effets de la persécution.

1681.

Durant tout le printemps et tout l'été, la mission bottée promena la désolation sur le Haut-Poitou et y entretint une indicible terreur. Un jour, Migault, fuyant lui-même les dragons, rencontra, entre Mougon et Vitré, une dame de sa connaissance qui se sauvait à travers champs avec trois enfants, un à la mamelle et deux à ses côtés. Elle marchait sans but, hors d'elle-même, croyant toujours avoir les soldats à sa poursuite, et passa ainsi plusieurs nuits en rase campagne.

Plus d'une fois, les malheureux sur lesquels pesait cette horrible oppression avaient essayé de faire entendre leurs plaintes. Dès le mois de mai, le marquis de Ruvigny avait porté au pied du trône les doléances des protestants poitevins. Il y eut

une lueur d'espoir : le conseil fit « très-expresses défenses à toutes personnes de méfaire ni médire contre ceux de la religion p. réformée. » Cet arrêt ne fut nullement exécuté, et cependant produisit, comme on devait s'y attendre, un ralentissement dans les conversions. On représenta au roi que son œuvre de prédilection était compromise. Celui-ci répugnait à l'emploi de la contrainte et néanmoins voulait des conversions ; or, comme le disait froidement Mme de Maintenon, « il n'y avait plus d'autre moyen que la violence. » On pallia autant qu'on put celle de la mission bottée, et l'on fit valoir les prodigieux résultats obtenus. Le but fit passer sur les moyens, et, le 4 juillet, un nouvel arrêt vint détruire l'effet du premier.

A la même époque, deux gentilshommes poitevins, Janvre de Lestortière et le marquis Gourjault de Venours, présentaient à Louvois, pour être remise au roi, une requête dans laquelle ils exposaient en ces termes l'extrême désolation de leurs frères du Poitou :

« Leurs biens et leurs maisons sont au pillage ; on attente à leurs personnes et on publie hautement que le sieur de Marillac le veut, qu'il le commande, et que c'est pour les obliger à changer de religion. Vos gens de guerre, Sire, à qui la discipline est si étroitement commandée par vos ordonnances, sont choisis pour être les ministres de ces excès... Non contents de ruiner leurs hôtes par les dépenses

excessives qu'ils les contraignent de faire pour leur nourriture, non contents d'exiger de grosses contributions en argent, de les intimider par des jurements et des blasphèmes épouvantables, quand ils font refus d'aller à la messe ou d'écouter les sermons des capucins qui ont été logés, par ordre, chez ceux de ladite religion, on les assomme à coups de bâton ; on a traîné des femmes par les cheveux et la corde au cou ; on a donné la torture à d'autres avec des estocs ; on a lié sur des bancs des vieillards de quatre-vingts ans ; on a maltraité à leurs yeux leurs enfants, qui venaient pour les consoler. Les plus modérés de ces gens de guerre empêchent les artisans de travailler, pillent chez les laboureurs ce qui peut servir à leur subsistance et vendent leurs meubles publiquement, afin qu'étant réduits à la mendicité ils soient contraints de changer de religion. D'autres, voyant que les menaces, les coups de bâton, ni l'horreur d'une mort violente, qu'ils présentent incessamment à leurs hôtes, l'épée nue et le pistolet à la main, ne sont pas capables de leur faire abandonner leur religion, les mettent dans des linceuls, les traînent dans les églises, et, après leur avoir jeté de l'eau bénite sur le visage, prétendent qu'ils sont catholiques romains, et que, s'ils retournent à leur religion, ils seront coupables du crime de relaps. Ce qu'il y a de plus étrange et dont on ne voit point d'exemples dans les siècles passés, c'est qu'il n'est pas permis à ces misérables de se

plaindre. S'ils se présentent au sieur de Marillac, il leur ferme la bouche sans les entendre. On les fait emprisonner sur-le-champ sans acte d'écroué et sans aucune forme de justice, et on les retient sans instruire leur procès. Et pour éluder les plaintes qu'ils ont portées à V. M., les prévôts et archers sont allés dans les maisons pour les contraindre de se rétracter. Si quelques gentilshommes entreprennent de lui parler de ces désordres, qu'on a même vérifiés en sa présence, il répond fièrement qu'ils se doivent mêler de leurs affaires; autrement qu'il les fera mettre en lieu de sûreté. »

Les suppliants offraient de prouver ces faits pardevant tels juges qu'il plairait à S. M. de nommer et demandaient à cet effet qu'une enquête fût ordonnée. Louvois jugeant, sans doute, plus facile de décontenancer les députés que de répondre à leurs plaintes, reçut d'abord Lestortière et Venours en plaisantant; mais il changea de ton devant l'attitude digne et sévère des deux gentilshommes, qui offraient leurs têtes comme garantie des faits qu'ils avançaient. Il s'y prit alors autrement pour les éconduire; car il n'avait nul besoin des preuves qu'on lui offrait et nulle envie de faire droit à la requête. Il promit de la présenter au roi, et quand ils revinrent: « Messieurs, leur dit-il en prenant un ton indigné, j'ai rougi de honte d'avoir rapporté votre requête au roi, parce que S. M. m'a dit qu'elle était bien informée, qu'elle était pleine de faits

supposés ; » et le lendemain les députés reçurent l'ordre de partir.

Le marquis de Venours obtint cependant la permission de rester à Paris pour des affaires particulières, mais à la condition de ne pas paraître à la cour d'un mois. Les dragons arrivèrent avant lui dans son château de Venours, près de Roüillé. Marillac, qui jusque-là avait épargné la noblesse, voulait faire expier à ce seigneur sa courageuse démarche. Le 15 septembre, vingt-cinq soldats vinrent loger au château, où se trouvait Charles Gourjault, père du député des Eglises du Poitou. Le lendemain on lui signifia une ordonnance de l'intendant, lui enjoignant de quitter Venours et de n'en pas approcher de moins de deux lieues. Le jour suivant, il n'avait pas encore obtempéré à cet ordre lorsque Pélerin, subdélégué de Marillac à Lusignan, arriva au château avec d'autres soldats amenant avec eux des prostituées, qui furent installées dans la ménagerie. La fille de M. de Venours, témoin forcé du pillage de sa maison et des infamies qui s'y commettaient, envoya son cousin, M. de la Ralière, prier Pélerin de mettre un terme à ces désordres. Au lieu de répondre, le subdélégué livra ce jeune seigneur aux archers et le fit conduire en prison à Saint-Maixent. Un des fils et un neveu de M. de Venours furent aussi arrêtés, mais remis en liberté presque aussitôt.

Ainsi les plaintes mêmes ne servaient qu'à atti-

rer l'orage. A Versailles on ne les écoutait pas et, en Poitou, Marillac et ses agents redoublaient de rigueur contre ceux qui osaient en faire entendre.

Au mois d'août on s'était adressé au gouverneur de la province, le duc de la Vieuville, qui arrivait de Paris et qu'on croyait animé de meilleures dispositions. Il dit bien que le roi, tout en désirant vivement la conversion de ses sujets, ne voulait pas qu'on usât de contrainte; mais, quelques jours après, en réponse à une requête, il déclara que les taxes excessives et les logements de gens de guerre ne devaient pas être considérés comme des violences, et, le 12 du mois, il envoya ses gardes à Foussais, où ils furent logés par six, huit et dix chez les protestants. A l'exemple des dragons, ils extorquèrent en cinq jours trois cents abjurations. Quand on alla se plaindre au duc, en lui demandant ce qu'il appelait donc violence, il répondit qu'il fallait réserver ce nom pour la conduite des soldats qui « brûlaient les pieds de leurs hôtes. »

Le consistoire de Niort envoya un député à la cour, mais sans succès. L'Eglise de Châtellerault, plus heureuse, réussit enfin à faire écouter ses plaintes. Louvois fit l'étonné et blâma son trop docile instrument, Marillac.

La cour, qui jusque-là avait peut-être, comme on l'a dit, « feint de tout ignorer pour tout permettre, » commençait à voir les suites de sa conduite, et à comprendre ce que coûtaient au pays les

trente et quelques mille conversions opérées par les dragons en Poitou. D'abord ces convertis n'étaient pas convertis du tout, et le traitement qu'on leur avait fait subir n'avait pu, au contraire, que leur inspirer de l'aversion pour une Eglise capable d'user de tels moyens. Et puis des milliers de familles, des paroisses nombreuses étaient ruinées. Non-seulement les soldats mettaient tout à sac chez les huguenots, mais de leur côté les officiers de justice les faisaient impitoyablement exécuter pour le paiement de taxes arbitraires. Le bétail, les denrées, les meubles étaient livrés pour le vingtième de leur valeur. Il ne manquait pas de gens qui spéculaient sur la désolation des protestants. Le paysan catholique remplissait ses étables à peu de frais, et sa ménagère garnissait ses armoires des dépouilles des opprimés. On avait vu un élu de Poitiers accompagner les troupes en se faisant suivre de gens sans aveu et de charrettes sur lesquelles on chargeait ce qui restait après le départ des dragons. Tout le monde se jetait à la curée. Une femme qui occupait une place équivoque à la cour et dans le cœur du roi, ancienne protestante qui n'était point étrangère à la persécution, Mme de Maintenon, écrivait à son frère d'Aubigné, en septembre 1681 : « Les terres en Poitou se donnent pour rien ; la désolation des huguenots en fera encore vendre. Surimeau, Saint-Pompain et plusieurs autres vont être en décret. Vous pouvez aisément vous établir

grandement en Poitou. » Quelques semaines après, elle le presse de nouveau : « Vous ne sauriez mieux faire, dit-elle, que d'acheter une terre en Poitou. Elles vont s'y donner par la fuite des huguenots. » Ce qui ajoute à la moralité de ces conseils c'est que les domaines convoités, Surimeau du moins, appartenaient à une famille amie, sinon parente des d'Aubigné.

XI

L'émigration ; ses dangers. Histoire d'Elie Genays du Chail et de Marie Cardin. Sortie de France de M. et de Mme Chalmot. Les Français à l'étranger. Le Poitou dépeuplé.

1681-1682.

Un grand nombre de protestants avaient pris le parti de sortir de France et, résolus à tout subir plutôt que de renier leur foi, bravaient, pour fuir la patrie, des dangers auxquels on s'exposerait à peine pour la revoir. Il ne leur était pas loisible, en effet, de suivre le conseil du Seigneur : « Si l'on vous persécute dans un endroit, fuyez dans un autre ; » car le gouvernement, qui leur refusait la liberté de professer leur religion dans le royaume, n'entendait pas pour cela leur laisser la liberté d'en sortir. Les frontières et les côtes étaient gardées, et plus d'un fugitif dut revenir dans ses foyers qu'il pensait ne plus revoir. D'autres, moins heureux encore, furent découverts et jetés en prison. Un jour on

en surprit cent cinquante dans la rade de La Rochelle, au moment où le vaisseau qui les portait allait lever l'ancre. Plusieurs d'entre eux, après cette tentative malheureuse, commirent l'imprudence de rester dans la ville, en attendant une nouvelle occasion de s'embarquer. Le soir de la Toussaint, la police en arrêta trente-trois, qu'elle mit dans la tour de la Lanterne, où on les laissa coucher sur le plancher et manquer de tout. Quelques-uns, pris au lit et emmenés à demi vêtus, eurent cruellement à souffrir des premières rigueurs de l'hiver. Les moines qui venaient les visiter ne leur apportant que des menaces ou de captieuses promesses, ils auraient même souffert de la faim, si des personnes charitables ne leur avaient envoyé des aliments du dehors. Après les avoir détenus près d'une année, on les reconduisit sur la limite de la province, où on les abandonna presque nus et sans ressource.

Quelques Rochelais, pour avoir donné un abri à des fugitifs, furent aussi arrêtés. Mais la plupart des émigrants, ne connaissant personne dans la ville, n'osant pas s'y aventurer ou craignant de compromettre leurs amis, venaient attendre sur la côte qu'un vaisseau secrètement prévenu les fît prendre. La plupart s'étaient sauvés de chez eux à l'arrivée des dragons et n'avaient rien emporté. C'était un spectacle navrant que de voir ces pauvres gens groupés sur la grève, les uns exténués de faim et de fatigue, les autres engourdis par le

froid. Des catholiques qu'ávait attirés la curiosité ne purent, à cette vue, retenir leurs larmes et revinrent leur apporter des aliments.

Plusieurs des fugitifs portaient des certificats de leurs pasteurs ou de leurs anciens : ce fut un prétexte pour emprisonner ceux-ci ou les exiler dans des provinces éloignées et priver ainsi leurs Eglises des conseils, encouragements et consolations qui leur étaient plus que jamais nécessaires dans ces temps si critiques.

Malgré les difficultés et les dangers de l'émigration, il n'y en eut pas moins des milliers de Poitevins qui passèrent dans les pays étrangers, préférant n'importe quel sort à celui qui leur était réservé dans leurs foyers envahis par les dragons.

C'est à cette époque qu'une dame d'une des premières maisons de Fontenay mit fin par l'exil à une persécution qui, depuis dix ans, la poursuivait sans relâche. Née catholique et fort riche, Marie Cardin avait, en se mariant à un protestant, Elie Genays du Chail, exigé qu'il changeât de religion. Le mobile de cette conversion dit suffisamment qu'elle n'était pas sérieuse, et, sans la loi contre les relaps, Genays n'eût pas tardé à revenir à son culte. Etant enfin tombé malade, en 1673, il voulut mettre un terme à cette situation. Il fit connaître ses dispositions au président de Fontenay et demanda ensuite le ministre Pain. Celui-ci, après l'avoir visité deux fois, fut jeté en prison. Genays

résista à toutes les obsessions de sa belle-mère et des moines qui assiégeaient son chevet, et mourut, après avoir déclaré, devant deux notaires, qu'il voulait être enterré dans le cimetière de ses coreligionnaires. On voulut alors lui appliquer la loi contre les relaps, et on fit porter le cadavre au palais pour lui faire son procès. Mais le juge, pris à partie par la famille, consentit à rendre le corps, à condition qu'il ne serait mis, ni dans le cimetière protestant, ni dans le cimetière catholique.

Tout cela se passait avant les dragonnades, à une époque où l'on n'était pas encore accoutumé à de tels excès, et on ne s'expliquerait pas tant d'acharnement sans une circonstance que nous n'avons pas fait connaître. C'est que Du Chail, après avoir abjuré le protestantisme du bout des lèvres pour obtenir la main de Marie Cardin, n'était pas seulement revenu à sa religion, mais avait amené sa femme à partager ses convictions. Elle n'avait pas eu, il est vrai, le courage d'en faire ouvertement profession ; mais chacun se doutait de la vérité. Aussi ne lui laissa-t-on la tutelle de ses enfants qu'en lui faisant promettre de les élever dans la religion romaine et de ne pas l'abandonner elle-même. Elle préféra agir ainsi que de se laisser enlever ses enfants et de les voir élever par ses ennemis. Mais elle ne put tenir ce qu'elle avait promis : un ministre reçut d'elle une abjuration secrète, et de temps à autre elle alla communier à La Rochelle.

On s'en aperçut et aussitôt on lui ôta ses fils pour les confier aux jésuites, qui ne les lui rendirent qu'en lui faisant imposer un précepteur de leur choix. Obligée de disputer ses enfants à l'ennemi introduit dans sa maison, elle s'attacha à détruire en secret l'œuvre du précepteur et à élever sa famille dans les principes de l'Evangile, ce qui lui attira de nouvelles vexations, et fut cause que sa mère la déshérita au profit de celui des enfants qui reviendrait au giron de l'Eglise romaine. En attendant, un étranger fut préposé à la régie des biens. La pauvre mère, condamnée en même temps à mettre ses fils en pension chez des catholiques, ne put se résigner à les livrer : elle les cacha et disparut elle-même. Un domestique l'ayant trahie, elle fut jetée en prison et elle n'attendait plus que les dernières rigueurs, lorsque quelqu'un, ému de compassion pour son sort, lui procura le moyen de s'évader. C'est alors qu'elle passa en Angleterre avec cinq de ses enfants. L'aîné resta seul en France, pour recueillir les débris du patrimoine de sa maison ; mais il n'était pas plus converti que les autres, et la preuve, c'est que nous le retrouverons plus tard à la Bastille.

Il n'y a pas de stratagème dont on ne s'avisât pour tromper la vigilance de la police et sortir de France. Un des plus audacieux fut celui dont usa, pour traverser le royaume et rejoindre les Pays-

Bas, un gentilhomme du Haut-Poitou, Jacques Chalmot, sieur des Deffends, près de Chauray.

Depuis longtemps on tracassait cette famille à cause de sa religion. On avait commencé par lui contester la noblesse et le principal privilége qui y était attaché : celui de ne pas payer d'impôts. On en écrasait, au contraire, les Chalmot comme de simples roturiers, en insinuant qu'ils en obtiendraient le dégrévement au moyen d'une abjuration. Leurs meubles furent enfin saisis et des garnisaires logés chez eux. Ces rigueurs décidèrent un des Chalmot à se faire catholique. A ce prix, celui-là obtint la confirmation de sa noblesse, le dégrévement de ses impôts et la paisible jouissance de ses biens. On donna un mois aux autres pour faire comme lui.

Jacques Chalmot des Deffends résolut de profiter de ce délai pour quitter le pays. Il ramassa à la hâte quelque argent, et s'étant rendu chez un de ses amis, le seigneur de la Taillée, pour conférer de son projet, il y rencontra le capitaine protestant Boiron d'Orignac, qui était chargé de faire une recrue et de la conduire à Metz. Dans la conversation, quelqu'un proposa à cet officier de donner sa feuille de route à Chalmot, à quoi il consentit. Ce dernier se chargea en conséquence de faire la recrue et d'avancer l'argent nécessaire. Cette convention faite, Chalmot répandit le bruit que son fils aîné, qui avait fait plusieurs campagnes, venait

de recevoir ses patentes de lieutenant, et une commission pour conduire à Metz vingt-cinq soldats. Le tambour ayant annoncé la recrue à Niort et dans les environs, vingt-trois hommes se présentèrent, parmi lesquels trois étaient des jeunes gens qui n'avaient, comme Chalmot, d'autre but que de se rapprocher de la frontière pour la passer ensuite. L'ordonnance du gouverneur portait qu'en route la troupe logerait chez les protestants, ce qu'il fallut bien exécuter; mais nous n'avons pas besoin d'ajouter que, pour ceux-ci, la dragonnade, cette fois, ne fut pas sévère.

Chalmot, son fils et leurs trois compagnons réussirent par ce moyen à passer en Allemagne aux frais de l'Etat et sans trop de difficultés. Mme Chalmot, restée en Poitou et jetée dans une véritable détresse par la persécution, n'attendait, pour les rejoindre, qu'une occasion. La foire de mai, à Niort, la lui offrit. A l'issue de cette importante réunion d'affaires, les chemins sont couverts de voyageurs, et les bateaux de la Sèvre pleins de monde et de marchandises. Elle pensa qu'au milieu de tout ce mouvement elle passerait inaperçue, et, afin d'attirer moins l'attention, elle envoya d'abord par la rivière son plus jeune fils et deux de ses filles à Marans, où elle alla les rejoindre avec ses deux autres filles et un neveu. De là ils gagnèrent la côte et passèrent dans l'île de Ré. Pendant qu'ils attendaient le départ d'un vaisseau, on publia dans l'île

une déclaration portant les peines les plus sévères contre ceux qui tenteraient de sortir du royaume et ceux qui favoriseraient leur évasion, ce qui obligea nos fugitifs à quitter la maison où ils avaient été reçus. Ils trouvèrent un asile chez de pauvres gens, dans une espèce de souterrain, d'où ils ne sortaient que la nuit pour prendre l'air. Quelques jours après, un navire les prit à bord, et, déjouant heureusement la surveillance dont les bâtiments étrangers étaient l'objet en rade, prit le large et les transporta en Hollande, où Chalmot les attendait.

Dans l'espace de quelques années, il n'émigra pas moins de quarante personnes de cette famille, qui fut dispersée en Angleterre, en Hollande, en Danemark, en Brandebourg et jusque dans la Caroline. Des milliers d'autres firent comme elle.

C'est ainsi que ces pays se peuplaient aux dépens du nôtre. En accueillant nos fugitifs, les gouvernements étrangers faisaient une œuvre à la fois politique et chrétienne, c'est-à-dire le contraire de Louis XIV. De grands priviléges furent octroyés aux émigrés, qui apportaient à ces peuples, alors fort en arrière de nous, leurs bras, leurs industries et les débris de leurs fortunes. Cet accueil, connu en France par les correspondances, décidait à partir ceux qui hésitaient encore, et le flot de l'émigration allait toujours grossissant. On prenait passage sur un bâtiment, ne s'enquérant que d'une chose,

s'il allait en pays protestant. Une fois arrivé, on cherchait un parent, un ami, un ancien voisin, un autre émigré, et on s'établissait à côté de lui.

Ainsi se formaient, par affinité, dans les villes des quartiers, dans les campagnes des villages, qui rappelaient et reproduisaient en petit la patrie avec ses relations. Chalmot, dont la famille était dispersée, et qui passa le reste de sa vie à aller de l'un de ses enfants à l'autre, rencontrait à chaque pas des compatriotes dans ses voyages à travers l'Allemagne et la Hollande. A Amsterdam, à La Haye, à Rotterdam, à Leuwarden, à Berlin, il trouvait des colonies. Dans les régiments, des compagnies entières étaient composées de réfugiés. Sur les routes, dans les chariots, qui étaient les diligences du temps, de quatre voyageurs il y avait un français. Partout la langue de la patrie frappait l'oreille de l'exilé.

En France, en Poitou surtout, l'émigration avait fait des vides immenses, et d'autant plus sensibles qu'écartés depuis longtemps des charges publiques et des honneurs, les réformés s'étaient adonnés aux arts utiles, l'agriculture, le commerce, l'industrie, dont, en beaucoup d'endroits, ils avaient, pour ainsi dire, le monopole et qui reçurent directement le contre-coup de la persécution. Non-seulement les terres se donnaient pour rien, mais beaucoup de domaines étaient complétement abandonnés; on ne trouvait, pour les cultiver, ni un fermier, ni

un journalier. Les protestants restés dans le pays n'attendaient que l'occasion d'en sortir ou étaient tombés dans le découragement et n'ensemençaient point leurs champs. Plusieurs avaient perdu la raison dans les tortures ; d'autres, se laissant aller au désespoir, s'étaient suicidés. Le pays était ruiné et démoralisé.

XII

Les relaps. Les derniers temples abattus.

1681-1685.

Le gouvernement ouvrit enfin les yeux. Dans les premiers jours de décembre de cette année 1681, si douloureuse pour notre province, les troupes furent rappelées. Elles n'avaient encore exercé leur terrible apostolat que sur le Haut-Poitou, et c'est au moment où elles allaient passer dans le Bas-Poitou, que la mission bottée s'arrêta. Ce fut le sujet d'un gros chagrin pour l'évêque de Luçon, qui « n'avait, dit-il, participé que très-peu à cette bénédiction. Lorsque les conversions s'allaient répandre dans mon diocèse, ajoute-t-il, les choses ont changé. J'appréhende d'avoir été cause par mes péchés que cette bénédiction ne se répandît dans mon diocèse. » Qu'était-ce, en effet, que les quatre cents abjurations que lui avaient indirectement procurées les dragons par le seul bruit de

leurs exploits, tandis que l'évêque de Poitiers, grâce à eux, comptait de trente-cinq à quarante mille convertis !

Privé du secours des dragons, l'évêque de Luçon ne fut cependant pas réduit à son seul zèle. Au mois de janvier, l'intendant Marillac vint lui prêter l'appui de son autorité. Ils visitèrent ensemble les paroisses où il y avait des protestants, et obtinrent quelques abjurations par l'intimidation, les promesses ou l'argent. Partout, Marillac répétait, comme un argument décisif, que la volonté du roi était qu'il n'y eût qu'une religion dans son royaume. Usant de tous les moyens qui restaient encore à sa disposition, il frappa sur les réformés des taxes arbitraires, triplant, quadruplant les impôts; quelques-uns même, qui n'étaient imposés précédemment qu'à 30 livres, furent taxés d'office à 5 ou 600 livres.

Vers la fin de mars 1682, la cour retira enfin Marillac, devenu la terreur de la province; mais elle n'en tint pas moins pour valables les conversions opérées par le trop docile agent qu'elle paraissait désavouer, et auquel elle rendit une intendance deux ou trois ans après.

Lamoignon de Basville, qui le remplaça, commit d'abord moins de violences mais autant d'iniquités que son prédécesseur.

La cour le chargea de juger, avec les officiers du présidial et sans appel, les relaps, c'est-à-dire les pro-

testants qui après avoir abjuré, revenaient à leur première religion. Les évêques firent à cette occasion imprimer le rôle des conversions opérées depuis le mois de février 1681, époque de l'entrée en campagne de la mission bottée. Vers le milieu de l'année 1682, cette liste, comprenant environ 40,000 noms, fut signifiée aux consistoires avec défense de recevoir aux assemblées aucune des personnes qui y étaient inscrites. En cas de contravention, le temple devait être démoli, le culte interdit, le ministre privé de ses fonctions et le relaps banni à perpétuité après avoir fait amende honorable devant la porte d'une église, pieds nus, la corde au cou et un cierge à la main.

Que l'on se figure la torture morale des malheureux qui, n'ayant renié leur foi que du bout des lèvres, ne pouvaient cependant plus reparaître dans les assemblées de leurs frères sans s'exposer aux peines les plus rigoureuses et sans compromettre le pasteur et l'Eglise tout entière ! Que l'on juge aussi de l'embarras et à la fois de la douleur des consistoires : comment repousser de pauvres gens qui n'avaient abjuré que sous la pression de la plus épouvantable persécution, et qui maintenant, sous le poids du remords et du chagrin, se pressaient à la porte des temples pour professer de nouveau leur foi, témoigner de leur repentance et chercher, dans la communion de l'Eglise, le sentiment qu'ils étaient pardonnés ? Si on avait le courage de leur

en interdire l'entrée, comment les reconnaître et éviter des surprises dans la foule, qui accourait d'autant plus nombreuse au pied de chaque chaire que les temples restés debout étaient plus rares? Dans le seul colloque du Centre, principal théâtre de la dragonnade, il y avait plus de vingt-cinq mille de ces prétendus convertis. Il fallait se garder à la fois des malheureux que ramenait le repentir et des traîtres que les adversaires pouvaient payer pour assister au culte et le faire ensuite interdire.

Les consistoires de Niort, de Saint-Maixent et des environs, ne sachant comment exécuter l'arrêt, firent supplier la cour d'en adoucir les dispositions, et, en attendant, fermèrent les temples. Leurs instances furent repoussées, et ils essayèrent alors de prendre des mesures pour éviter les surprises. A Niort le consistoire, après avoir fait une liste des membres de l'Eglise restés fidèles, décida que chaque chef de famille arriverait aux assemblées avec les siens, et, autant que possible, que tous les protestants d'un quartier se présenteraient avec l'ancien de ce quartier pour qu'il les reconnût et les fît admettre. Trois membres du consistoire et plusieurs chefs de famille veillaient à l'entrée du temple, munie intérieurement de portes à barreaux qui ne donnaient passage qu'à une seule personne à la fois. Par surcroît de précaution, quand l'auditoire était formé, on invitait chacun des assistants à voir autour de lui s'il ne s'était point glissé de suspects. Les por-

tes se refermaient enfin, et le pasteur montait en chaire. Malgré toutes ces mesures, justement un jour que les autorités et plusieurs prêtres se trouvaient au temple pour observer ce qui s'y passait, un relaps, probablement aposté, s'y faufila à leur suite. Il était bien incontestablement relaps, puisqu'il figurait deux fois sur le rôle de l'évêque, sans doute parce qu'il avait, comme plus d'un autre vaurien, vendu deux fois sa conversion. Dès qu'on l'aperçut on voulut le faire sortir, et, tandis qu'il opposait une brutale résistance, la foule qui stationnait dans la rue, comme dans l'attente d'un événement, força les portes et fit irruption dans le temple. Le ministre descendit aussitôt de chaire; on fit évacuer et refermer le temple pour le reste du jour, et l'affaire n'eut pas de suite.

Un dimanche, à Cherveux, le service fut également interrompu, parce qu'on remarqua un relaps dans l'auditoire.

Pour être revenus au temple après avoir abjuré, Jean Vilardon, Gabriel Sapin, Samuel Barré, Jean et Jacques Bruneteau à Lusignan, Jeanne Fournier à Saint-Maixent, Jean Dubois, Jacques Baudouin et Pierre Fulgeau à Saint-Hilaire-sur-l'Autise, et Louise Méhée à La Mothe-Saint-Héraye, durent faire amende honorable, le cierge à la main, la corde au cou et en chemise; après quoi ils furent bannis. Sous ce prétexte ou sous d'autres, les temples de La Mothe, Saint-Hilaire, Lusignan et Chizé

furent rasés, celui de Civrai transformé en four banal, et le culte interdit à Champagne-Mouton, Villefagnan, Saint-Claud et au château de Payré, dernier lieu de réunion des protestants disséminés dans la Gâtine.

A peine restait-il cinq ou six temples ouverts dans toute la province. Presque tous les pasteurs étaient interdits, prisonniers ou internés dans des villes éloignées. Il y avait une affluence d'autant plus considérable dans les lieux où l'on entendait encore prêcher l'Evangile. Couhé était de ce nombre, quoique réduit à un exercice de fief. Aucun local ne pouvait contenir la foule qui s'y rendait et on était obligé de se réunir dans la cour du château. Marillac défendit alors au seigneur de faire prêcher ailleurs que dans une des salles du château et plus d'une fois par jour, et, quelque temps après, lui interdit de recevoir d'autres personnes que ses vassaux.

Dans le Bas-Poitou les temples étaient détruits depuis longtemps, à l'exception de ceux de Mouchamps et de Pouzauges, interloqués depuis dix-sept ans. L'évêque de Luçon ne tarda pas à obtenir que celui de Mouchamps fût rasé. Mais beaucoup de seigneurs, continuant à avoir le culte dans leurs maisons, faisaient perdre au prélat presque tout le fruit de son intolérance. Il y avait à cette époque, dans le diocèse de Luçon, environ cent cinquante familles nobles protestantes, dont près de quarante

ayant fiefs de haute justice et droit au prêche, suivant l'article 7 de l'édit de Nantes, et plus de cinquante qui, possédant de simples fiefs, pouvaient, d'après l'article 8, admettre trente personnes du dehors au culte célébré dans leurs habitations. Depuis près de vingt ans le clergé contestait ces droits ; les seigneurs d'un côté, l'évêque de l'autre, étaient en instances, les uns pour faire reconnaître leur privilége, l'autre pour leur faire perdre le bénéfice de la loi.

Au mois de mars 1683, on aggrava les peines édictées contre les ministres dans l'auditoire desquels se trouverait un relaps. A l'interdiction, la loi ajouta l'amende honorable, le bannissement perpétuel et la confiscation des biens. La présence d'un ancien catholique dans un temple exposait aux mêmes peines. On s'étonna d'autant plus de voir paraître, peu de temps après, une déclaration ordonnant de réserver des places pour les catholiques « qui, portés d'un saint zèle, » voudraient assister aux prêches pour réfuter les ministres ou les empêcher, par leur présence, de rien avancer contre la religion romaine.

Dans beaucoup de lieux les catholiques, poussés par des motifs fort divers, profitèrent de la permission et assistèrent au culte protestant. Les consistoires se trouvèrent fort embarrassés en présence de ces deux lois contradictoires. Avec l'une les catholiques pouvaient forcer l'entrée des temples,

tandis que l'autre prononçait les peines les plus rigoureuses contre ceux qui les y laisseraient entrer.

Plusieurs consistoires pensèrent qu'il n'y avait plus qu'à fermer les temples en attendant quelque nouveau changement ; la plupart, au contraire, furent d'avis de ne plus prendre aucune mesure et de laisser entrer tous ceux qui se présenteraient. Le synode provincial, tenu à Fontenay en juin 1683, et qui fut la dernière assemblée de ce genre légalement autorisée en Poitou, décida qu'avant d'en venir à cette extrémité, on ferait une démarche auprès du roi pour le supplier de ne pas mettre ses sujets dans la nécessité de lui désobéir.

Le nombre des Eglises était alors réduit à quatorze : Thouars, Châtellerault, Poitiers, Rochechouart, Sauzé, Chef-Boutonne, Melle, Aunay, Mougon, Niort, Cherveux, Coulonges, Fontenay et Pouzauges ; plus douze exercices de fief : la Gastevine, la Millière, Ordière, Couhé, Saint-Christophe-sur-Roc, Payzay-le-Chapt, la Forest-sur-Sèvre le Breuil-Barret, Montaigu, Aizenay, les Touches et Nesmy.

Les droits de ces diverses localités étaient à leur tour contestés, et toutes allaient être frappées dans l'espace d'une année. Déjà l'évêque de Luçon avait fait ordonner que le temple de Pouzauges serait transporté ailleurs, parce qu'il n'était pas assez loin de l'église. Le même prétexte servit à demander

la destruction de celui de Cherveux. Celui de Niort, bâti depuis près de cent ans, se trouvait aussi, disait-on, trop rapproché de la chapelle des Hospitalières, où l'officiant était dérangé par le chant des psaumes. Cependant, un prêtre de bonne foi déclarait y avoir dit la messe pendant vingt ans sans être troublé le moins du monde. On procéda à une enquête. Pour simuler une assemblée, toute la populace de la ville fut invitée à se rendre dans le temple, on y amena les enfants de l'hôpital, et, quatre prêtres étant montés dans la chaire, toute cette cohue se mit à hurler, tandis que l'intendant écoutait dans la chapelle. Malgré tout, le résultat de l'enquête ne fut apparemment pas jugé satisfaisant, car on chercha un autre prétexte pour démolir le temple. Seulement, cette tourbe fanatique y avait laissé de nombreuses traces de son passage : les bancs étaient brisés, les livres lacérés, et l'on avait poussé l'insolence jusqu'à faire des ordures dans la chaire.

Il restait la ressource des relaps. Quelqu'un avait dit que, « si on ne pouvait pas introduire de nouveaux convertis par les portes, on en ferait passer par les fenêtres. » Un dimanche matin, peu de jours après les faits que nous venons de raconter, les douze notables qui gardaient les portes durent repousser plusieurs inconnus qui se présentaient pour entrer. Deux échevins assistèrent au service. On croyait avoir, pour cette fois encore, échappé au

danger. Mais, une demi-heure après qu'on fut sorti, l'autorité fit arrêter dans la rue un jeune homme qu'elle dit avoir été trouvé dans le temple. C'était à la fin d'avril; le 27 août, on célébra la Cène pour la dernière fois dans cet édifice, et, le 19 octobre, l'intendant décida qu'il serait démoli. Les deux ministres furent condamnés chacun à 50 livres d'amende et 1,400 livres d'aumônes.

Au commencement de l'année 1685, l'évêque de Luçon obtint l'interdiction de tous les exercices de fief de son diocèse, et, le 1er mars, une relapse ayant participé à la Cène dans le temple de Pouzauges, le seul qui restât dans le diocèse, il fut démoli.

Le clergé fit ordonner la destruction de celui d'Aunay, parce qu'il n'y avait pas, disait-on, dix familles protestantes, nombre voulu par une déclaration récente. Il faut dire que, pour rester au-dessous de ce chiffre, l'autorité, dans son recensement des réformés, avait eu soin d'en omettre plus du tiers.

Comme tant d'autres, le temple de Saint-Maixent fut rasé parce qu'il y était entré des relaps, notamment une femme protestante qui avait épousé un catholique, contrairement à une déclaration par laquelle l'amant de Mme de Montespan condamnait « les mariages des catholiques avec les hérétiques comme un scandale public. » Cette union fut annulée, les enfants déclarés illégitimes, et la femme bannie à perpétuité.

L'intendant fit démolir les temples de Thouars et de Châtellerault parce que des enfants de nouveaux convertis y étaient entrés, et celui de Poitiers parce que des relaps, venus des environs de Lusignan, y avaient assisté au culte. Celui de Melle fut également abattu par suite de la présence d'un relaps au prêche; celui de Cherveux ne fut que fermé. Les emplacements de ces édifices étaient le plus souvent donnés aux hôpitaux. A Poitiers, l'église de Notre-Dame hérita de la chaire; à Saint-Maixent, les Cordeliers eurent la cloche; les Carmes présentèrent requête pour avoir celle d'Aunay. Prêtres et moines se jetaient à l'envi sur les épaves de ce grand naufrage, si laborieusement préparé par eux.

les réformés des charges de judicature, et on n'admettait pas d'avocats hérétiques par la même raison qu'on ne voulait plus de juges; car, si les avocats ne décident pas, « ils ont, dit l'arrêt, beaucoup de part dans la poursuite des procès en donnant aux parties leur avis sur la conduite à tenir. » Le code ne permettait même pas à un avocat de prendre un clerc huguenot. Pour être greffier, notaire, procureur et sergent, il fallait professer la religion du roi. La qualité de catholique était de même indispensable pour être prévôt, lieutenant, exempt et archer de la maréchaussée, lieutenant-criminel, receveur des consignations et commissaire aux saisies, etc., etc. Nul n'était reçu médecin, chirurgien, apothicaire, s'il ne justifiait de sa doctrine; aucune protestante ne pouvait être sage-femme. Les tuteurs, les experts ne devaient être pris que parmi les catholiques. Les états d'imprimeurs et de libraires étaient interdits aux réformés. On leur ferma enfin tous les métiers d'un seul coup en défendant aux maîtres de faire des apprentis protestants. On alla jusqu'à rendre un arrêt portant que les catholiques seraient préférés comme loueurs de chevaux, et le clergé demanda qu'on défendît aux hérétiques de tenir logis, hôtelleries et cabarets. Cette fois, le roi refusa : c'eût été exposer les voyageurs à coucher dehors dans les provinces protestantes. Mais les prêtres devaient obtenir bien mieux : Louis XIV allait décréter qu'il n'y avait plus de protestants.

XIV

Nouvelle dragonnade. Révocation de l'Edit de Nantes.

1685.

Profitant d'une longue trêve avec l'Europe, le roi annonça au conseil « le dessein de travailler à la conversion entière des hérétiques, » et se déclara « prêt à faire tout ce qui serait jugé le plus utile au bien de la religion. » Le clergé triomphait, et, en votant son « don gratuit, » qui fut cette année de trois millions, il laissa clairement entendre que c'était là le prix du concours que lui prêtait le bras civil. Il pressa plus que jamais le roi de frapper le dernier coup. L'un des orateurs de l'assemblée du clergé osa dire à S. M. que « c'était en gagnant le cœur des hérétiques qu'elle avait dompté l'obstination de leur esprit... Ils ne seraient peut-être, ajoutait-il, jamais rentrés dans le sein de l'Eglise par une autre voie que le *chemin semé de fleurs* que vous leur avez ouvert. » Chacun savait à quoi s'en

tenir à ce sujet, et le monarque lui-même, quelque besoin qu'il eût de se faire illusion, dut être suffisamment édifié sur ce point par la demande que lui fit cette même assemblée de donner « une déclaration portant condamnation de quelque amende contre les nouveaux convertis qui, depuis leur abjuration, ne faisaient aucune profession de religion. »

Ces convertis, qu'il fallait mettre à l'amende pour les faire aller à la messe, aimaient mieux quitter la France, qui, dans certaines provinces, se dépeuplait à vue d'œil. Le gouvernement pensa qu'un peu plus de rigueur suffirait pour arrêter l'émigration, et trouvant que les tribunaux ordinaires étaient trop modérés, il attribua aux intendants la répression des tentatives d'évasion et décida que les hôpitaux seraient mis en possession des biens des fugitifs.

Quand on crut avoir bien fermé les issues du royaume, on recommença la dragonnade. Presque aussitôt, Basville, appelé à l'intendance de Languedoc, fut remplacé en Poitou par Foucault, qui venait de convertir le Béarn en quelques mois. Les Poitevins n'avaient rien à espérer de ce changement. Correspondant assidu du père La Chaise, Foucault savait combien le roi désirait la conversion de ses sujets et la joie qu'il avait éprouvée à celles du Béarn. La faveur étant à ce prix, le nouvel intendant du Poitou était homme à ne reculer

devant aucun moyen. On connaissait si bien son zèle à Versailles qu'on n'en craignait que les excès : « Je vous répète, lui écrivait Louvois lui-même, le 8 septembre, qu'il faut se contenter de convertir la plus grande partie des religionnaires, et de ne pas vouloir les convertir tous, tout d'un coup, étant important de ne pas obliger à quitter le pays les familles puissantes, lesquelles faisant le commerce de la province, y procurent un grand avantage. »

Cette considération ne devait guère retenir un fonctionnaire qui songeait moins aux intérêts de l'Etat qu'aux siens, et savait bien que le plus sûr moyen de faire sa cour était d'opérer des conversions. Il comptait d'ailleurs, pour retenir les protestants, sur les lois sévères qui leur interdisaient de sortir de France. Les portes du royaume fermées et celles des églises ouvertes, il crut qu'il n'y avait plus qu'à lâcher les dragons pour obliger les plus récalcitrants à chercher un refuge au pied des autels.

L'épouvante avait devancé les soldats. A Châtellerault, le jour même où les magistrats publiaient la défense de sortir de France, ils constataient que beaucoup de familles étaient déjà parties, et, la nuit suivante, d'autres furent surprises se mettant en route. Il y en eut qui n'allèrent pas au delà des portes de la ville, des voisins catholiques ayant couru les dénoncer. D'autres se firent, au contraire un devoir d'aider les réformés à se sauver ou à met-

tre en sûreté leurs objets les plus précieux ; mais un monitoire lancé contre eux leur apprit que l'humanité envers des hérétiques est un crime aux yeux de l'église. Malgré la surveillance dont on les entourait, beaucoup de protestants réussirent à s'échapper, et lorsque les soldats arrivèrent, ils trouvèrent plus de trente maisons vides.

Les dragons furent dignes de leur réputation : à Loudun, ils firent quinze cents conversions dans une seule nuit. Dans ses Mémoires, le sieur de la Fontaine, envoyé depuis comme espion en Poitou, dit que tous les protestants loudunais « furent réconciliés à l'Eglise, à la réserve de trois familles, qui voulurent aller à l'hôpital ; car les dragons les mangèrent jusques aux os, et ils ne sortirent point de chez ces gens-là, tant qu'ils trouvèrent quelque chose à y ronger. »

Saint-Maixent fut presque tout converti en trois fois vingt-quatre heures. Nuit et jour, pendant que la mission bottée opérait, les portes de la ville étaient gardées pour empêcher les protestants de fuir. Niort et Poitiers ne tinrent pas davantage.

Dans les villes non murées, les bourgs et les villages, les réformés ayant plus de facilités pour s'échapper, se sauvaient dans les champs ou les bois à l'arrivée des dragons, qui faisaient alors, pour les retrouver, de véritables battues. Les femmes de Coulonges s'étant aussi enfuies à leur approche, ils se jetèrent à leur poursuite dans la campagne et

ramenèrent de force à l'église celles qu'ils rattrapèrent. Ceux qui refusaient d'aller à la messe étaient conduits dans les prisons, qui se trouvèrent bientôt insuffisantes. On entassa alors ces fidèles confesseurs de leur foi dans les lieux les plus incommodes et les plus malsains. Il y avait, dans le couvent des Carmes de la Flocellière, une basse fosse où se jetaient toutes les immondices de la maison; c'est là qu'on enfermait les protestants de Pouzauges. A Saint-Maixent plusieurs trouvèrent la mort dans un cachot, où ils avaient de la boue jusqu'au genou. Joignant l'outrage à la cruauté, l'on descendit, à Lusignan, une femme toute nue dans une espèce de réduit ou de cave qui servait de prison. A Moncoutant c'était, au contraire, dans le clocher qu'on mettait ceux qui refusaient d'abjurer, et plusieurs furent condamnés à coucher tout nus sur la voûte de l'église.

La dragonnade commettait de telles violences que plus d'un protestant se fût estimé heureux d'en être quitte pour le pillage de sa maison. Au mois d'octobre un maître apothicaire de Saint-Maixent, M. Liége, alla trouver l'intendant, lui dit qu'il avait déjà deux cent soixante journées de dragons, et proposa d'abandonner ses biens si on voulait le laisser sortir de la ville la foi sauve. Foucault ne fit que rire de sa plainte.

Dans les environs de cette ville une demoiselle Chalmot, âgée de cinquante et quelques années,

et que nous croyons être Perrette Chalmot des Donnières, d'une famille dont nous avons parlé plus haut, eut à héberger un détachement de dragons, qui, après avoir tout gaspillé chez elle sans venir à bout de la convertir, l'attachèrent à la quenouille d'un lit et l'accablèrent d'outrages. L'un d'eux, pensant avoir trouvé enfin le moyen de la vaincre, lui dit : « Si tu peux tenir un charbon ardent sur ta main le temps de dire un *Pater,* nous te laisserons aller. » Elle tendit la main, reçut le morceau de braise et se mit à réciter : « *Notre père qui es aux cieux*... » Au dernier mot, un soldat s'écria en jurant : « Tu as dit ton *Pater* trop vite ; je vais le dire moi-même et si tu peux endurer jusqu'au bout le feu sur l'autre main, à ce coup nous te laisserons aller. » Le charbon, placé sur la paume, dévorait les chairs, tandis que le monstre scandait ses mots. Un de ses camarades, moins barbare, fit enfin sauter la braise.

Un vieillard goutteux, nommé Palmentier, de la Villedieu-d'Aunay, résista à un supplice du même genre. Les dragons lui brûlèrent les pieds avec une pelle rougie au feu. C'est aussi le moyen dont se servit le curé de Roman avec un nommé Lécalé. Il lui appliqua une pelle rouge sur le cou et les mains, et, n'en pouvant rien obtenir, le fit ensuite jeter en prison. La fille de Lécalé ne montra pas moins de fermeté que lui. Les dragons la pendirent par les pieds, et l'intendant l'envoya dans un

couvent à l'autre bout de la France, d'où on la bannit enfin, après deux années d'efforts infructueux pour la gagner au catholicisme.

C'est également en lui brûlant les pieds que les soldats entreprirent de convertir un ouvrier de Montcoutant appelé Germain. Ils échouèrent et se tournèrent d'autant plus furieux contre sa fille que, par ses discours, elle avait contribué à soutenir le courage de la victime. Les dragons, inspirés comme Néron ou se rappelant ses torches humaines, entourèrent d'étoupes imbibées de graisse les jambes de cette pauvre fille et y mirent le feu. Les chairs furent brûlées jusqu'aux os sans que sa constance se démentît. Les générations incapables de telles atrocités, comme la nôtre, ont, par contre, de la peine à comprendre une foi assez forte pour y résister.

Dans les environs de Talmond, un fermier, Jacques Ryau, n'abjura qu'après deux jours de tortures, pendant lesquels les dragons épuisèrent sur sa personne toutes les cruautés que leur inspira leur infernale imagination, tantôt lui serrant les doigts avec des cordes ou lui enfonçant des épingles sous les ongles, tantôt lui brûlant de la poudre dans les oreilles ou lui tailladant les jambes pour verser ensuite du vinaigre dans les plaies.

En sautant un mur pour échapper à de semblables bourreaux, Desré, de La Mothe-Saint-Héraye, se cassa une jambe, fut repris, pendu par l'autre

jambe et laissé dans cette position jusqu'à ce que la souffrance lui eût arraché une abjuration.

A Niort, un seul protestant, Jacques Tristan, logea, en trois semaines, plus de cent dragons, qui, s'ingéniant à le faire souffrir, lui labourèrent les chairs avec leurs éperons, le lièrent par les orteils et le firent traîner par un cheval. Le voyant enfin exténué, mais inébranlable, et comprenant que la douleur physique ne pouvait rien sur un tel caractère, ils le placèrent en chemise sur une monture et le promenèrent ainsi dans les rues, le donnant en spectacle à la plus vile populace, celle qui rit aux exécutions et hue le malheur. Au village de la Fontaine, près de la ville, François Aubin, plutôt que de renier sa foi, se laissa broyer les doigts avec des tenailles, après quoi les soldats le pendirent par les aisselles, lui brûlèrent du soufre sous le nez, puis, l'ayant attaché à la queue d'un cheval, le firent passer à travers un feu de fagots. Un de ses voisins fut suspendu par les bras, eut les doigts brûlés à la flamme d'une chandelle et fut ensuite jeté dans un cachot, où il mourut de faim et de froid.

On pouvait compter ceux dont la fidélité avait résisté à de telles tortures. Dès le milieu de septembre, Foucault écrivait à Louvois qu'il ne restait pas cent familles protestantes dans le Haut-Poitou. L'intendant exagérait certainement ses succès à tous égards. Il n'en est malheureusement pas moins

vrai que, s'il y avait eu beaucoup et d'éclatants exemples de fermeté, le nombre des apostasies était immense. Les plus faibles ou les plus maltraités avaient acheté la tranquillité au prix d'une abjuration, dont, au fond du cœur, ils demandaient pardon à Dieu en même temps que les lèvres la prononçaient.

La nouvelle de semblables résultats, arrivant de tous les côtés du royaume, fit illusion au roi, auquel, du reste, on laissait ignorer à quel degré était poussée la violence. En apprenant chaque matin les conversions par milliers, il se dit que les huguenots n'étaient pas, après tout, si attachés à leur religion, et qu'il ne devait plus guère en rester. Il crut donc qu'un dernier coup achèverait de les faire rentrer dans le giron de l'Eglise : l'édit de Nantes, ou, pour mieux dire, ce qu'il en restait encore, fut révoqué, et, en conséquence, tout exercice de la religion protestante interdit ; les ministres furent bannis, les derniers temples démolis, les écoles fermées.

XV

Les ministres bannis. La dragonnade continue. Défense de donner asile aux persécutés.

1685-1686.

Le nouvel édit donnait quinze jours aux ministres pour sortir de France ou se convertir. Trois ou quatre manquèrent de foi. L'un d'eux était un vieillard de quatre vingt-six ans, ministre depuis plus de soixante, qui, incapable de se mettre en route, n'eut pas non plus la force de résister à la persécution. Cinquante prirent le chemin de l'exil et passèrent pour la plupart en Angleterre ou en Hollande. Le délai expiré, un de ceux de Châtellerault, Brissac du Vignault, se cacha, ne pouvant se résoudre à partir à l'entrée de l'hiver avec sa femme et un enfant qui venait de lui naître. Découvert au bout de quelque temps, il fut mis à la Bastille, d'où il ne sortit qu'à la condition de quitter immédiatement la France. Il lui fallut laisser à Paris sa

femme et son enfant. Ses biens furent confisqués et sa femme, demeurée seule, sans ressources, obsédée par un ministre apostat, finit par abjurer; mais elle saisit, depuis, la première occasion de rejoindre son mari dans l'exil, où elle reprit la profession de sa foi.

Le pasteur de la Forêt-sur-Sèvre, Elie Coyault, n'étant pas non plus sorti du royaume dans le temps prescrit, ou ayant eu le malheur d'y rentrer, fut arrêté et enfermé à Pierre-Encise, où, pendant quinze années, au moins, de la plus dure captivité, rien ne put lui arracher l'abjuration qui lui eût ouvert les portes de la prison.

La noblesse, un peu ménagée jusque-là, fut, à dater de la révocation, traitée avec les mêmes rigueurs que le peuple. L'intendant, espérant avoir l'honneur de la convertir lui-même, convoqua à Luçon celle du Bas-Poitou. Deux cents gentilshommes, avant de s'y rendre, se réunirent dans une prairie voisine et se promirent les uns aux autres de rester fidèles à leur foi. Presque tous, en effet, furent sourds aux promesses et aux menaces qui faisaient le fond de la théologie de Foucault. Quelques jours après, il réunit à Poitiers la noblesse huguenote du Haut-Poitou, et la harangua sans plus de succès, tant il est vrai que les dragons seuls savaient convertir.

Il restait d'ailleurs aux réformés une lueur d'espoir, qui servait à entretenir le courage de quelques-

uns. Le dernier article de l'édit promettait, à ceux qui n'avaient pas abjuré, la liberté de vivre dans le royaume sans être inquiétés pour leur religion renfermée dans le for intérieur. Ils s'efforcèrent de prendre au sérieux cette promesse et essayèrent de faire savoir au roi les vexations et les violences exercées contre eux. « Ils croyaient, dit l'intendant, que l'intention du roi était qu'on les laissât vivre et mourir dans leur religion! » Pour les désabuser, il fit arrêter et conduire au château d'Angoulême Ruben Regnier, seigneur des Minières, qui avait accepté de la noblesse du Haut-Poitou la périlleuse mission de porter ses doléances à la cour.

Pour achever de détruire les illusions de ceux qui espéraient échapper à la nécessité de se faire catholiques, Louvois écrivit à l'intendant qu'on leur fît à tous entendre qu'ils n'auraient ni paix ni douceur chez eux jusqu'à ce qu'ils eussent donné des marques d'une *sincère* conversion. « L'intention du roi, ajoutait-il quelques jours après, est que les dragons demeurent chez les gentilshommes de la religion prétendue réformée du Bas-Poitou jusqu'à ce qu'ils soient convertis, et *qu'on leur laisse faire le plus de désordre qu'il se pourra.* »

Tous les moyens étaient bons, tout était permis aux soldats, l'homicide et le viol exceptés, et encore, dans leur ardeur ou leur lubricité, ne savaient-ils pas toujours se contenir dans les larges limites de la consigne. Plus d'un protestant sortit mourant de

leurs mains, et, au rapport d'un historien contemporain, « plusieurs femmes souffrirent des traitements qu'elles n'ont jamais exprimé que par leurs larmes et des sanglots. » Oter aux femmes leurs habits était un des moyens usités pour les convertir. Une fille Ouzanneau subit cet outrage ; une dame de la Vallade, de la maison de Chièvres, fut assise, troussée jusqu'aux reins, sur un réchaud plein de braise. Il se commit enfin des abominations telles qu'on ne saurait les imaginer et que nous avons garde de les rapporter. Une dame veuve de la Brousse et sa fille furent du nombre des protestantes qui subirent de ces « indignités qui ne s'expriment point. »

Jamais ville prise d'assaut dans les temps les plus barbares n'a été traitée comme le furent, à cette époque de civilisation, les malheureuses familles livrées à la discrétion de grossiers soldats, qui, en perpétrant à huis-clos leurs crimes sans nom avaient pour prétexte une œuvre pie et pour excuse la consigne. Ils brûlèrent les pieds à un marchand nommé Fillon, plongèrent la Madeleine dans un puits, mirent Daniel Roy à la torture. A Champdeniers, ils donnèrent la bastonnade à Daniel Morin et à sa femme ; ils en firent autant à Amonet, de Champagne-Mouton. Pierre Gautier, de Niort, et sa femme, furent « fumés et brûlés. » C'est aussi au moyen du feu que les dragons essayèrent d'arracher une abjuration à Bonenfant, médecin gout-

teux, de Thouars, et à sa femme hydropique. Trois Poitevins, Baudoin, Jean Chantecaille et Jean Massé périrent entre les mains des convertisseurs. Un autre, nommé Grulier, eut la tête écrasée a coups de crosse de fusil et en mourut.

Nul n'essaya d'opposer la force à la force; mais la plupart cherchèrent leur salut dans la fuite. Un grand nombre, courbant la tête, allèrent à l'église. L'intendant Foucault assure qu'au mois de février 1686, il ne restait pas cinq cents familles protestantes en Poitou, « encore, ajoute-t-il, ils étaient tous fugitifs ou prisonniers. » Parmi ceux qui s'enfuirent et se cachèrent, on cite deux femmes, la veuve Maillot et Catherine Augier, qui errèrent pendant près de deux ans sans oser rentrer dans leurs foyers.

Nombre de catholiques, touchés du sort de leurs concitoyens, offraient un abri et du pain aux malheureux qu'ils voyaient ainsi sans feu ni lieu. Aussitôt parut une ordonnance de l'intendant : « Informé, disait-il, que plusieurs personnes donnaient journellement retraite dans leurs maisons aux religionnaires qui abandonnaient les leurs pour se mettre à couvert du logement des gens de guerre, ce qui retardait et empêchait même souvent leur conversion, » il faisait très-expresses défenses à toutes personnes « de donner retraite dans leurs châteaux ou maisons aux religionnaires, sous quelque prétexte que ce pût être, à peine de mille livres

d'amende, » dont moitié pour le dénonciateur.

De son côté, Louvois prescrivit, « de faire mettre en prison les religionnaires chez lesquels il n'y aurait plus de quoi nourrir les dragons et de raser les maisons de ceux qui s'absenteraient. »

XVI

Nouvelles tribulations de J. Migault et de sa famille. Le refuge d'Olbreuze.

1685-1686.

Jean Migault fut encore une des victimes de cette nouvelle dragonnade. Réfugié à Mauzé depuis la première mission bottée, il y avait perdu la digne compagne dont nous avons fait connaître les épreuves si courageusement supportées.

Mauzé était depuis quelques années comme un lieu de refuge et le culte s'y maintint jusqu'à la veille de la révocation. La cour avait cru devoir ménager un peu cette église par égard pour une famille noble du voisinage, les Desmier d'Olbreuze, alliés aux souverains de Brunswick-Zell-Lunebourg et de Brunswick-Hanovre. Tous les temples du pays étaient renversés, que celui de Mauzé restait encore debout. Aussi les fidèles y accouraient-ils de quinze ou vingt lieues. Le dimanche on voyait

le bourg plein de monde ; les auberges en étaient encombrées ; les maisons protestantes en recevaient autant qu'elles pouvaient en contenir, et, plus d'une fois, on vit camper sous la halle des groupes d'étrangers, qui n'avaient pu trouver place ailleurs. Mais l'église eut à la fin le sort des autres.

A l'approche des dragons, Migault avait eu soin de renvoyer ses pensionnaires et d'éloigner ses propres enfants. Au moment où les cavaliers arrivaient à sa porte, il s'enfuit lui-même par les fossés de la ville. Sa maison abandonnée fut pillée, si bien qu'il n'en resta, dit-il, que les quatre murs. Pendant deux mois, il erra dans le Poitou, la Saintonge et l'Aunis, se cachant le jour, ne sortant que la nuit et ne séjournant jamais plus de quarante-huit heures dans le même endroit. Ses enfants étaient comme lui obligés de changer souvent de retraite, les amis ou les parents qui les recevaient craignant toujours qu'on ne les découvrît chez eux. Jeanneton, la cadette de ses filles, cachée d'abord près de Saint-Jean-d'Angély, avait ensuite partagé pendant quelque temps la vie errante de son père; puis elle trouva asile dans une famille catholique, où on la garda huit jours. Elle se réfugia enfin chez un parent, à La Croizette, près de Niort, et y était depuis deux semaines lorsque de misérables voisins la dénoncèrent à un officier de cavalerie. Deux dragons arrivèrent aussitôt ; ils la cherchèrent pendant toute une journée et une nuit, re-

muant et brisant tout dans la maison, et déchargeant sur leurs hôtes la mauvaise humeur que leur causait leur insuccès. Le lendemain ils trouvèrent la pauvre fille transie de peur et de froid sous un tas de paille près des écuries. Elle avait passé la nuit dans un bois à quelques centaines de pas de l'habitation ; mais, craignant qu'on ne vînt le fouiller, elle s'était décidée à en sortir à l'aube pour venir se cacher sous cette paille. Après l'avoir dépouillée du peu d'argent qu'elle avait, les soldats la menèrent chez le curé de Saint-Maxire, qui lui présenta à signer une formule d'abjuration, qu'elle ne cessa de repousser, malgré tout ce qu'on put lui dire et faire. Le prêtre, à bout de moyens, et ne voulant pas en avoir le démenti, prit le parti d'insérer dans l'acte qu'elle ne savait pas signer ; mais la courageuse fille protesta hautement qu'elle le savait et que si elle ne le faisait pas, c'est qu'elle voulait rester fidèle à sa foi.

Deux jours après, Jeanneton put aller rejoindre son père à Olbreuze. Seules dans tout le pays, les maisons de MM. Desmier et de l'Aleigne n'avaient pas été visitées par les dragons et, par suite, étaient encombrées de proscrits poitevins et saintongeois. Chaque jour, quelque fugitif venait demander à Olbreuze une hospitalité que les maîtres ne refusaient jamais, et tous les bâtiments, jusqu'aux granges et greniers, regorgeaient de malheureux qui n'avaient plus d'autre asile. C'était,

pour la mission bottée, un obstacle que le gouvernement ne devait pas tolérer longtemps. Mettant enfin toute considération de côté, il envoya, par lettre de cachet, M. de l'Aleigne au château de Loches et manda M. Desmier à Paris pour rester à la suite de la cour jusqu'à nouvel ordre.

Cependant Migault ne quitta point encore Olbreuze. M. Desmier, couvrant généreusement sa charité d'un prétexte d'intérêt, avait déclaré qu'il le prenait à son service pour la gestion de ses affaires. Mais presque aussitôt parut une déclaration interdisant aux réformés d'avoir des serviteurs de leur religion. Cette nouvelle loi obligeait Migault à quitter son asile, en même temps qu'elle lui mettait sur les bras sept de ses enfants, que différentes familles avaient pris en les faisant passer pour domestiques. Le pauvre homme, dans son journal, avoue que cette nouvelle épreuve le jeta un moment dans le désespoir, et il se reproche ce manque de foi comme une faiblesse indigne d'un chrétien. Il avait, en outre, à pourvoir à la sûreté de sa vieille belle-mère, qu'il commença par rameuer en Poitou avec un de ses fils. Quelques amis se chargèrent de les cacher tour à tour, et, moyennant une somme convenue, deux catholiques prirent les trois plus jeunes de ses enfants, âgés de moins de sept ans.

Retourné à Olbreuze, il ne savait quel parti prendre pour le reste de sa famille, lorsque Mme Des-

mier se souvint que, dans un bois voisin, se trouvait une excavation qui pourrait abriter les malheureux qu'elle était obligée de renvoyer. Elle appela un ancien serviteur, catholique mais fidèle et sûr. Il répondit qu'il n'avait jamais visité cette retraite, mais qu'il en connaissait parfaitement l'entrée. Dès que la nuit fut venue, Migault et le domestique, munis de lanternes, se rendirent dans le bois et arrivèrent bientôt à un trou, large à peine comme l'ouverture d'un puits. Ils s'y laissèrent glisser avec précaution et, dès qu'ils furent descendus de quelques pieds, virent la cavité s'élargir et prendre une direction horizontale. C'était un de ces souterrains si communs dans l'Ouest et qui, dans des temps reculés, ont servi de refuge. La main de l'homme s'y reconnaît partout, et des tas d'ossements annonçaient que celui-ci avait eu d'autres habitants. Il se composait de plusieurs salles creusées dans le roc, et dont chacune était pourvue d'un banc taillé dans la paroi. Ces chambres communiquaient entre elles par un passage comparable à la gueule d'un four, et étaient si nombreuses, que les visiteurs durent renoncer à les explorer toutes.

Mme Desmier fit porter dans le souterrain les objets nécessaires, et, dans la nuit du 1er février, les deux filles aînées de Migault, Anne et Jeanneton, avec quatorze autres personnes, quittèrent Olbreuze pour aller s'enfouir dans ce morne asile. Chaque nuit le vieux domestique leur apportait du château

des vivres et ce dont ils avaient besoin. On fit ce qu'on put pour assainir les chambres occupées; mais on ignorait malheureusement le seul procédé efficace, et qui consistait à rouvrir les tubulures que les constructeurs de ces refuges avaient soin de pratiquer dans les voûtes, comme moyen d'aération. L'air ne s'y renouvelant plus, la santé s'y altérait avec une effrayante rapidité, et, au bout de trois semaines, il fallut en sortir.

Après avoir conduit ses filles au souterrain, Migault s'était rendu à La Rochelle pour tâcher d'y préparer les moyens de s'embarquer avec sa famille. Ses fils Jean et Philémon, âgés de quatorze à quinze ans, l'accompagnaient. Il les confia, en arrivant, à un pauvre homme de sa connaissance, qui les cacha dans sa grange. Lui-même alla frapper à la porte d'un ami, qui n'osa pas lui offrir un gîte, mais dont la femme, plus compatissante, demanda au proscrit où il comptait loger. Il lui répondit qu'en vérité il n'en savait rien : « Eh bien! reprit-elle, ce sera, si vous voulez, sous ce toit; je vous donnerai un lit, quelles qu'en puissent être les conséquences. »

Le lendemain matin, cette brave femme lui raconta les horreurs qui se commettaient en ville et qui expliquaient l'accueil réservé de son mari. Migault sortit néanmoins pour s'occuper de son projet. Quelques heures après, il était arrêté, et, le lendemain, enfermé au haut de la tour Saint-Ni-

colas, en un réduit ménagé dans l'épaisseur de la muraille, trop étroit pour y pouvoir faire un pas, et à peine suffisant pour se coucher. Le prisonnier, par un froid des plus rigoureux, resta là, sans feu, dans une immobilité forcée. Ses amis n'eurent point la liberté de le voir; on permit seulement à deux ou trois personnes, dont il avait eu les enfants en pension à Mauzé, de lui envoyer des vivres et de quoi se couvrir. C'étaient ses anciens élèves eux-mêmes qui apportaient ces provisions au donjon. Chaque jour, par l'étroite et unique ouverture de sa cellule, il les voyait passer sur le pont-levis, mais sans pouvoir ni en être vu ni s'en faire entendre. On ne laissait arriver jusqu'à lui d'autre visiteur qu'un jésuite, qui n'ébranla nullement ses convictions.

Jeanneton, apprenant la captivité de son père, était accourue à La Rochelle, en sortant du souterrain d'Olbreuze. Par exception, on lui permit de le voir. Elle lui apprit que ses autres filles étaient errantes, personne n'osant plus les recevoir, et ajouta qu'elle-même ne savait désormais à quelle porte frapper. La pauvre fille, qui avait montré tant de courage, fit ce qu'elle put pour vaincre celui de son père et le supplia en pleurant d'avoir pitié de ses enfants, sinon de lui-même. Il y avait trois semaines qu'il était dans son cachot, « entièrement résolu, dit-il, de se soumettre à tout ce qu'il plairait à Dieu de lui envoyer, » et il ne céda point

aux pleurs de sa fille. Cependant cette visite le laissa ébranlé. Son enfant partie, il se prit à repasser dans son esprit chacune de ses paroles, et il sentit s'engager un douloureux combat entre son cœur et sa conscience. Il se disait qu'il suffirait d'un mot de sa bouche pour mettre un terme aux souffrances des siens, ce mot serait, il est vrai, un mensonge, une infidélité dont il sentait tout l'odieux, et cependant, après quatre jours de lutte avec lui-même, il le prononça, ou du moins il demanda à sortir de prison. On savait ce que cela voulait dire. Un officier vint le prendre et le conduisit au couvent de l'Oratoire; un prêtre lui présenta un papier; il signa sans lire.

Comme il sortait tout bouleversé, Migault rencontra une personne de sa connaissance, qui l'entraîna chez elle et essaya en vain de calmer l'agitation de son esprit. Il prit aussitôt le chemin de Mauzé et marcha toute la nuit, sans que la fatigue lui rendît la tranquillité. La vue de ses amis ne fit qu'aiguiser ses remords, et la joie même de revoir ses enfants fut empoisonnée par le souvenir de sa chute. Insensible à toute consolation et honteux de lui, le malheureux ne pouvait plus même se recueillir pour prier : « Dieu, dit-il, cachait de moi sa face; » et bien des jours s'écoulèrent avant qu'il osât se dire enfin : « Le Seigneur pardonne abondamment; il ne rejette point le cœur contrit et brisé. »

XVII

1. Les prisonniers : les nobles dans les châteaux forts ; les femmes dans les couvents.

1685-1686.

C'est ainsi que l'on envoyait éclore à loisir, sous les voûtes des cachots, les conversions les plus difficiles. Il fallait plus de fermeté peut-être pour accepter des mois, des années, quelquefois une vie entière de captivité que pour résister quelques jours ou quelques semaines à la brutalité des soldats. La foi la mieux trempée a ses défaillances, et le prêtre, quand il avait épuisé, en vain, auprès du détenu, ses cajoleries, ses menaces et tous ses futiles arguments, attendait cette heure de faiblesse, qui, si elle venait, s'appelait une conversion.

Maintenant d'ailleurs, nobles et vilains n'étaient guère plus ménagés les uns que les autres. Seulement on envoyait d'ordinaire les gentilshommes dans les prisons d'État, tandis que le paysan et

l'ouvrier étaient jetés dans la même geôle que le voleur ou dans la première basse-fosse venue. Aux uns on faisait l'honneur d'une lettre de cachet; pour les autres, il suffisait du mandat d'un magistrat quelconque.

Les écrous sont à cette époque le livre d'or de la noblesse huguenote ; on y trouve les noms les plus marquants du Poitou. Louis Prévost de Gagemon, Duvergier de Monroy et Gigou de Vezançay furent incarcérés à Pierre-Encise, à cause de « leur opiniâtreté à ne se point convertir. » L'intendant Foucault remarque à ce sujet que « la prison a plus attiré de gentilshommes à l'église que les dragons. » Ceux-ci, en effet, avaient mis au pillage la maison de M. de Gagemon sans parvenir à le convaincre que leur religion valût mieux que la sienne. « C'est, ajoute l'intendant, la prison qui l'a converti ; » conversion qui ne l'empêcha point de mourir protestant, après avoir été, comme tel, plusieurs fois encore privé de la liberté.

Josué Robineau de la Chauvinière fut envoyé à Pierre-Encise, « cela pouvant, dit Foucault, contribuer à sa conversion. » Regnier des Minières fut mis au château d'Angoulême; Regnon de Chaligny à la Bastille, ainsi que Daniel de Malnoë et sa femme. Béjarry de la Roche-Grignonnière passa de la prison de Fontenay dans celle de Niort, et de là à Bouguin. Ses deux frères, MM. de Sainte-Gemme et de la Lizardière, sont, avec lui,

de ceux qui eurent le plus à souffrir dans les cachots. La famille Pyniot de la Largère ne fut pas moins maltraitée : le père resta de longues années dans les fers; la mère était émigrée ou croupissait, comme son mari, dans quelque prison; deux des enfants enlevés par les archers étaient entre les mains des jésuites et tous les biens en celles du fisc.

Les marquis de Venours et de Péray, deux des gentilshommes les plus influents du Haut-Poitou, furent enfermés, le premier au Château-Trompette et le second à la Bastille, tandis que M[me] et M[lle] de Péray étaient placées séparément dans des maisons religieuses. Après avoir vainement essayé de la séparation, le gouvernement tenta le moyen contraire: il permit à la femme et à la fille de Guichard de sortir de leurs couvents et de venir passer deux jours avec lui à la Bastille, « pour voir, disait le ministre Seigneley, si cet expédient produirait quelque chose de bon pour leur conversion. » Il faut croire que, dans les heures passées ensemble, les membres de cette famille ne firent que se réconforter mutuellement; car les portes de leurs prisons ne s'ouvrirent point. Au contraire, M. de Péray fut dépouillé de tous ses biens, et sa femme resta longtemps dans un monastère. Il est vrai que leur fille, promenée de couvent en couvent, finit par abjurer; mais le père mourut captif au fort de Pignerol.

Gazeau de la Brandannière ne fut pas traité moins rigoureusement. Séparé de sa femme, il ne pouvait pas même en avoir de nouvelles, et on ne lui remit une lettre interceptée qu'après qu'il eut promis de se faire catholique.

Les détenus pour cause de religion, hommes et femmes, étaient, pour ainsi dire, frappés de mort civile. Le plus souvent, le fisc s'emparait de tous leurs biens et les mettait en régie.

Quelquefois les intendants, moyennant certaines garanties, rendaient la liberté aux prisonniers pour un temps fixé ou illimité. Ainsi Châteigner du Bergeriou fut élargi à la caution d'un ami, qui promit de payer six mille livres si, dans l'intervalle d'un an, Châteigner allait s'établir dans les pays étrangers. Le sieur des Roches-Cramahé, son parent, ne paraît pas avoir joui de la même faveur; ce fut un des gentilshommes qui eurent le plus à souffrir dans les prisons et qui montrèrent le plus de fermeté.

Quelques dames furent aussi enfermées à la Bastille, notamment Mme Jaucourt de Villarnoul, de la Forêt-sur-Sèvre, et deux de ses filles. Mais c'étaient ordinairement les monastères qui servaient de prisons pour les femmes de distinction. Il devait se passer de terribles choses dans ces maisons, car Foucault nous assure que « les femmes et les filles de la religion p. réformée craignaient plus les couvents que les dragons. »

Parmi les femmes que l'intendant fit arrêter, nous ne citerons que Mme Duverger de Mauroy, qu'un archer conduisit aux religieuses de Saint-François, à Niort; les filles de M. La Tour de Boisrogues, enlevées à leur père à la suggestion de l'évêque de Luçon, et placées aux Nouvelles-Catholiques de Paris; une dame de Marconnay, dont le mari était à Pierre-Encise, et qui fut mise à la Visitation de Loudun. Deux de ses nièces étaient aussi retenues dans un couvent de cette ville, où leur père, émigré en Prusse, avait été obligé de les abandonner. Marguerite Lecoq, dont le mari, M. de Vérac, venait de livrer sa conscience pour un titre, fut enfermée à Sainte-Marie de Limoges, et fit preuve d'une grande constance, ainsi qu'une de ses parentes, Mme de Sceaux, détenue dans une maison de la même ville.

Reléguée dans un monastère du Bas-Poitou, Suzanne des Villates, épouse de Josué Adam des Loires, n'en sortit qu'à la caution de son beau-frère, Hercule Adam de Saint-Denis, qui s'engagea à payer 20,000 livres si elle quittait la France avant un an. Les deux époux émigrèrent, en effet, laissant deux enfants dans des couvents et des terres en Bas-Poitou pour environ deux mille livres de rente, de la valeur du temps. Le sieur de Saint-Denis, mis en possession comme plus proche parent, leur en faisait secrètement passer le revenu dans l'exil, ce qui attira sur lui-même les sévérités

de la cour, dès qu'elle connut cet acte de simple probité.

2. Les fugitifs ; leurs maisons rasées ; les seigneurs de la Grossetière. Les dangers de l'émigration.

1685-1686.

Ceux-là s'estimèrent heureux qui, par la fuite et au prix de leur fortune, purent échapper soit aux dragons, soit à la prison ou aux couvents ; mais la plupart de ceux qui émigrèrent ne s'y décidèrent qu'après avoir senti les rigueurs du despotisme.

C'est alors qu'une partie des familles Béjarry, Pyniot, Moussyau de la Pouzaire, Deladouespe, Gigou de Vezançay, Vasselot de Reigné, Janvre de la Bouchetière, de Marconnay, Gourjault, Pandin des Jarriges et tant d'autres quittèrent la France pour toujours.

Le marquis de Venours, Charles Gourjault, à peine sorti du château Trompette, où nous l'avons vu tout à l'heure, passa en Brandebourg, et s'occupa avec succès de créer en Hollande et en Prusse des établissements pour recevoir les réfugiés qui affluaient dans les Etats protestants.

De son côté, le gouvernement, pour arrêter ce courant qui emportait au dehors la fortune et les forces vives de la France, essaya de tous les moyens, excepté du seul qui l'eût fait cesser. Louvois, comme

nous l'avons dit, ordonna de raser les maisons des protestants qui s'absenteraient. L'intendant fit, en effet, démolir le château de la Grossetière, situé dans la riante vallée qui se déroule au midi des collines de Pouzauges. Les maîtres de la Grossetière, Charles de Cosne de Chavernay et Lucrèce Le Vénier, venaient d'abandonner leur demeure pour passer en Hollande, d'où ils ne revinrent jamais. Ils étaient partis nuitamment, après avoir entouré de linges les sabots de leurs chevaux pour en dissimuler la trace. La tradition ajoute que, dans la longue avenue du château, leurs gens, s'attachant à leurs pas, essayaient encore de les retenir, leur montrant en perspective les dangers de la fuite, les douleurs de l'exil, et derrière eux la Grossetière, où fortune et bien-être semblaient les inviter à rester. « Non, non, s'écria M. de Chaverney ému mais inébranlable, cent Grossetières ne me feraient pas tourner la tête en arrière ! »

La maison de Théodore du Bellay de Monbrelay, réfugié en Prusse, fut aussi démolie. Le seigneur de Mouchamps, Henri Amproux, sauva la sienne en y revenant ; mais le gouvernement le fit mettre à la Bastille et ne l'en laissa sortir qu'après qu'il eut promis d'aller à la messe.

La menace de détruire les maisons des fugitifs pouvait produire, peut-être, son effet sur une partie de ceux qui se cachaient ou n'allaient chercher à l'étranger qu'un refuge passager, espérant revoir

un jour leurs foyers à la faveur de quelque revirement politique. Mais que pouvait cette inepte rigueur sur des hommes prêts à tout sacrifier, et qui, en s'en allant, abandonnaient jusqu'à leur argent, comme un seigneur de Saint-Fulgent, chez lequel les agents du fisc trouvèrent une somme de deux mille francs? Après deux ou trois essais, le gouvernement s'arrêta, comprenant, sans doute, que, pour quelques fugitifs qu'il ferait peut-être revenir par ce moyen, il faudrait raser une partie des châteaux de la province, dont les ruines attesteraient à la fois sa fureur et son impuissance. Mais, en même temps, il fit redoubler la surveillance aux frontières et dans les ports. Une ligne de gardes le long des côtes, et en mer une croisière laissaient en apparence peu de chances de succès aux tentatives d'émigration. Afin de stimuler le zèle de ses agents, la cour leur accorda, par une ordonnance, les hardes et effets des fugitifs arrêtés par eux, et, pour encourager même les simples particuliers à l'aider, elle réserva un tiers des dépouilles à ceux qui dénonceraient, arrêteraient ou procureraient les moyens d'arrêter les émigrants.

Le gouvernement comptait aussi, pour retenir les réformés en France, sur l'effet que devait produire l'extrême rigueur avec laquelle il traitait ceux qu'on surprenait essayant d'en sortir.

Vers la fin de l'année 1685, MM. de Mauroy Saint-George de Sceaux, et Saint-George de Dirac,

arrêtés en Picardie et emprisonnés à Ham, furent condamnés aux galères. Ils eurent leur grâce au prix d'une abjuration. Mais rendu à la liberté, M. de Mauroy en profita pour tenter une seconde fois de sortir du royaume et y réussit. M. de Dirac seul se découragea. Son cousin, le seigneur de Sceaux, en rentrant chez lui, après six ou sept mois de captivité, n'y trouva plus personne. Sa femme était détenue dans un couvent de Limoges; son fils venait de sortir de France; sa fille, restée seule, avait abjuré et était placée dans une maison catholique. La mère et la fille n'avaient d'ailleurs qu'un désir : recouvrer la liberté de servir Dieu en passant en pays protestant; le père lui-même y était plus décidé que jamais, malgré les dangers qu'il avait courus. Chacun tenta de son côté. Mlle de Saint-George réussit la première à franchir la frontière. Sa mère, feignant la démence, se fit renvoyer du couvent, alla à Paris et de là gagna Genève. Pour la rejoindre, M. de Sceaux prit sa route du côté du Dauphiné. Cette tentative faillit tourner encore plus mal que la première. Arrêté à la frontière et emprisonné à La Tour-du-Pin, il avait à craindre, comme relaps, d'être envoyé aux galères pour le reste de ses jours, si le commandant du Dauphiné ne l'avait pas laissé sortir de prison et passer en Suisse.

Un parent des de Saint-George, le seigneur de la Gastevine, fut condamné aux galères comme re-

laps, probablement aussi à la suite d'une tentative d'émigration. Il obtint sa grâce ; mais il n'en fut pas de même de trois autres gentilshommes poitevins, Barraud de la Cantinière, Kerveno de l'Aubonière et Butaud de Lansonnière.

3. Les galériens : Barraud de la Cantinière, Butaud de Lansonnière et Kerveno de l'Aubonière.

1686.

René Barraud, sieur de la Cantinière, était de Talmond. Au printemps de l'année 1686, il tenta de sortir de France et avait déjà atteint l'île de Ré, lorsqu'il fut arrêté. Conduit à Poitiers et condamné aux galères perpétuelles, il alla d'abord passer huit mois dans les prisons de Tours en attendant un convoi de forçats pour Marseille. Sur sa galère, il eut à souffrir les traitements les plus rigoureux. Travaillant à la vogue sous le fouet des argousins et la double chaîne aux pieds, il supporta ses maux avec une patience et une douceur sans égales. Mais si l'âme resta inébranlable, le corps s'usa vite à ce régime, et la mort délivra Barraud, le 13 juin 1693.

Pierre Butaud, seigneur de Lansonnière, envoyé aux galères la même année et pour la même cause que Barraud, était des Sables-d'Olonne, c'est-

à-dire son voisin. Lui aussi finit ses jours dans les fers, après vingt-cinq années d'un supplice pire que la mort. Il tirait la rame sur l'*Héroïne* en compagnie d'un autre confesseur poitevin, Louis Guimard. Nourris au pain et à l'eau, portant la hideuse livrée du bagne, traités, en un mot, comme les plus dangereux malfaiteurs et enchaînés pêle-mêle avec eux sur les bancs des rameurs, les condamnés pour fait de religion enduraient des tortures que ne connaissaient pas leurs misérables compagnons. Aux anciens bandits on ne demandait que le travail abrutissant de la vogue, tandis qu'on voulait astreindre, en outre, les protestants à des actes qui répugnaient à leur foi : par exemple, à saluer le sacrement, et comme ils s'y refusaient, on les rouait de coups. D'ailleurs, son temps fait, on renvoyait à la société l'homme qui en avait été le fléau ; celui qui était au bagne pour n'avoir obéi qu'à sa conscience y restait, au contraire, toute sa vie. Une lettre du ministre Saint-Florentin nous apprend en effet, que Louis XIV « avait si fort à cœur l'exécution des défenses qu'il avait données sur le fait de la religion, que, par un règlement particulier concernant le détail des galères, il décida qu'aucun homme condamné pour cause de religion ne pourrait jamais sortir des galères. » En 1691, on offrit cependant leur grâce à Lansonnière et à Barraud, à condition qu'ils donneraient de bonnes preuves de leur conversion ; mais ni l'un ni l'autre ne vou-

lut de la liberté à ce prix. Détaché de la chaîne, en 1698, et enfermé au fort Saint-Nicolas, Butaud fut depuis renvoyé aux galères et y mourut en 1712.

C'est encore en 1686 et pour avoir essayé de sortir du royaume qu'un autre Bas-Poitevin, Louis-François de Kerveno, seigneur de l'Aubonière, près Sainte-Hermine, fut condamné aux travaux forcés. A lui aussi on fit entrevoir, en 1691, la liberté ou une commutation de peine comme prix d'une abjuration. Cinq années des plus dures épreuves n'avaient épuisé que ses forces et non son courage; car si on le retira des galères, l'année suivante, pour le conduire à l'abbaye de Saint-Germain-des-Près, ce ne fut que dans l'espoir de le convertir par une voie différente, et peut-être aussi à cause de l'état de sa santé, tellement altérée qu'il ne put arriver à destination et mourut à l'hôpital.

Les autres Poitevins envoyés aux galères pour cause de religion dans cette même année 1686, sont, à notre connaissance, Elie Morin et Daniel Lecomte, qui y passèrent vingt-sept ans, D'Appelvoisin, J. Filon, Louis Girard, Isaac Lecoq et un vieillard de Châtellerault, Cardin Guillemot, qui y restèrent probablement toute leur vie.

XVIII

Les soldats et les prêtres : les mœurs de ceux-ci sont un obstacle à l'œuvre de ceux-là. Le dragon seul peut conserver ses conquêtes. Comment elles finissent par lui échapper : les relaps ; cadavres traînés à la voirie. La persécution se ralentit ; cause de ce relâchement : état du Poitou.

1685-1686.

Ces rigueurs, jointes à la dragonnade qui continuait, maintenaient en Poitou une véritable terreur. Dans quelques paroisses on fut obligé d'agrandir les églises pour contenir la foule que les dragons ou la peur y amenaient. Ces prosélytes d'un jour avaient une invincible répugnance à s'approcher des sacrements ; mais ils assistaient aux sermons. Le malheur était, au dire de l'intendant, que « la plupart des curés n'avaient pas les talents pour les prêcher convenablement. » C'est pour cela qu'il supplia le ministre de la guerre « d'envoyer des prédicateurs bons controversistes, qui prêcheraient à la

manière des ministres, c'est-à-dire qui expliqueraient l'Evangile et feraient des prières à la fin de leurs sermons. »

Le curé de Cherveux alla même plus loin : pour attirer les protestants à son église, il y fit chanter les Psaumes et lire la Bible en français.

Cela valait assurément mieux que la conduite de son collègue de Mouchamps, qui, du haut de la chaire, menaçait les douze cents réformés de sa paroisse d'envoyer chez eux des dragons, s'ils ne faisaient pas « leur devoir, » et qui, ayant obtenu un détachement de troupes, s'en servit pour faire signer à ses nouveaux paroissiens une confession de foi de sa façon, pour laquelle il était lui-même en dissidence ouverte avec son évêque.

Non-seulement il n'y avait que la mission bottée, c'est-à-dire la force, pour obtenir des abjurations ; mais, suivant Foucault, le clergé lui-même était une entrave ; non certes qu'il manquât de zèle ou se rangeât du côté des opprimés, mais parce qu'il ajoutait par ses désordres à la répulsion qu'inspiraient déjà ses doctrines. L'intendant écrit, en effet, à Louvois « qu'un obstacle considérable aux conversions dans plusieurs paroisses est la vie scandaleuse des curés. » De son côté, l'évêque de Luçon se plaint souvent de l'inconduite de ses prêtres au ministre de la guerre, qui, n'y voyant pas d'autre remède, lui conseille de renvoyer de son diocèse « les curés qui ne seront pas en état d'instruire les

nouveaux convertis, soit par leurs déréglements, soit à cause de leur incapacité. »

Ils se trompaient d'ailleurs en pensant qu'avec un peu plus de talent et de conduite le clergé eût gagné les protestants. C'était avant tout l'erreur que ceux-ci repoussaient dans le catholicisme, et un clergé plus moral et plus instruit ne leur aurait inspiré que de l'estime.

A ce point de vue on avait tort de reprocher aux prêtres de ne pas savoir retenir dans le giron de l'Eglise les prosélytes que les soldats y amenaient. La force seule peut conserver les conquêtes de la force. On ne revoyait guère au pied des autels les malheureux qui n'avaient abjuré qu'à leur corps défendant. Il aurait fallu que le soldat qui les y avait traînés une première fois eût toujours été là pour les y reconduire. Un garnisaire dans chaque maison, une armée d'occupation dans la province, ce n'eût pas été trop. Le gouvernement avait songé un moment à remplacer les dragons par des peines pécuniaires. Foucault fut d'avis que le moyen était dangereux, « parce qu'il en restait des vestiges dans l'avenir; » comme si la mission bottée ne devait pas laisser de traces! Louvois partagea cette opinion et dit que « le roi ne voulait pas que l'on contraignît les nouveaux convertis à aller à la messe par amende, mais qu'on envoyât loger chez eux des gens de guerre. »

Cependant ces terribles gens de guerre, pre-

mière et dernière raison de la cour et des prêtres, ne pouvaient si bien faire la police des âmes qu'elles ne leur échappassent souvent. En réalité, ils ne les atteignaient jamais ; car, en capitulant, elles protestaient intérieurement. Elles pliaient sous l'orage et se relevaient le lendemain. Ceux-mêmes de ces prétendus convertis qui, par crainte ou faiblesse, continuaient toute leur vie à refouler dans leur conscience leurs véritables sentiments, les laissaient enfin échapper et se faisaient souvent un devoir de les professer hautement à l'heure où ils n'avaient plus rien à craindre ni à espérer ici-bas. A leur lit de mort, ils refusaient de recevoir le prêtre et repoussaient les sacrements. La confiscation des biens et l'amende honorable avec les galères perpétuelles pour les hommes, et la réclusion pour les femmes étaient la peine réservée à ceux qui se rétablissaient. Le cadavre des autres, soumis à un jugement, était ensuite attaché à une claie et traîné à la voirie.

Ainsi fut traitée la dépouille d'Hoissard, marchand à Poitiers. Tel fut également le sort de deux femmes de La Mothe-Saint-Hérave et de Fontenay qui, en mourant, avaient refusé le Saint-Sacrement. A Loudun, le corps de Jean de la Tour-Auzanneau fut jeté dans un égout, d'où ses parents le retirèrent nuitamment pour le faire enterrer.

Dans les paroisses reculées, il arrivait qu'avant que le magistrat fût prévenu et la procédure ter-

minée, le cadavre entrait en décomposition. Ainsi, le 27 octobre 1686, la justice se transporta à Saint-Georges-de-Montaigu, chez Mme de Goulaine, dont l'époux venait de mourir relaps, et ce ne fut que le 6 novembre, douze jours après le décès, que le juge livra le corps au bourreau pour être traîné sur la claie, à travers les carrefours de Saint-Georges, et ensuite jeté à la voirie. Par un raffinement de barbarie, le tribunal avait ordonné que cet affreux cortége passerait devant la porte et sous les croisées de la veuve et des enfants.

Au lieu de produire une impression salutaire, comme on s'en était flatté, ces hideux spectacles révoltaient les hommes qui avaient un peu de cœur. Bossuet, en homme de goût, remarqua lui-même que « cela ne faisait pas bon effet. » Dès la fin de l'année 1686, la cour, éclairée par l'expérience, enjoignit secrètement aux tribunaux de n'appliquer la loi que dans les cas où les mourants auraient professé leur foi avec trop d'éclat. Elle recommanda en même temps aux curés de ne pas appeler si facilement les juges auprès des malades, « afin de n'être point obligés de faire exécuter la déclaration dans toute son étendue. » Et dès lors, en effet, ces tristes exécutions devinrent plus rares.

Le même relâchement, quelque soin qu'on prît de le dissimuler, se fit, à cette époque, sentir en beaucoup de choses. Ainsi, le gouvernement ordonna secrètement aux intendants de faire des tour-

nées et de tâcher de gagner par eux-mêmes les réformés en employant les caresses et les menaces; il leur conseillait de ne pas « ajouter une entière créance à ce que les curés ou les missionnaires pourraient leur dire, l'expérience ayant fait connaître que la plupart agissaient par passion. » Par la même raison, il recommandait à ses agents de modérer l'ardeur des prêtres, et à ceux-ci « de ne plus mêler parmi leurs exhortations aucunes menaces pour porter les protestants à fréquenter les églises et à s'approcher des sacrements. » Il engageait enfin à cesser le contrôle exercé à la porte des églises pour noter ceux qui ne les fréquentaient pas, et lui-même allait, disait-il, retirer peu à peu les gardes-côtes.

Le document qui contient ces nouveaux ordres nous dispense d'en chercher ailleurs la raison : c'est, y est-il dit, « le préjudice considérable causé au commerce » par les mesures prises contre l'émigration. Le roi exprime l'espoir que ces adoucissements mettront les protestants « en état de vaquer à leur commerce et à leurs affaires avec plus de tranquillité qu'ils n'ont fait jusqu'à présent; que la douceur qu'ils y trouveront et l'impossibilité de jouir de leurs biens, quand ils seront passés en pays étrangers, ôteront à beaucoup le désir qu'ils avaient de sortir du royaume. »

Les suites de la persécution se faisaient, en effet, cruellement sentir. C'était à la fin de l'été et

dans l'automne de l'année précédente qu'elle avait sévi avec le plus de violence, et les protestants fugitifs, ruinés ou découragés, n'avaient point ensemencé leurs terres : par suite, la récolte fut insuffisante. Restées incultes, les riches campagnes que traverse la Sèvre et qui alimentent les nombreux moulins dont les minots étaient alors si renommés, n'eurent rien à envoyer cette année aux marchés voisins. En vain le gouvernement dégreva-t-il la province ; la famine y fit des victimes par milliers. De tous côtés, on voyait rôder des malheureux que la faim chassait de leurs foyers et poussait au crime. En Bas-Poitou, la disette amena une affreuse mortalité qui, dans quelques paroisses, emporta jusqu'à la moitié des habitants. L'émigration continuait à agrandir les vides et enlevait la partie la plus valide, la plus active, la plus honnête de la population. L'industrie ruinée, le commerce tombé, les campagnes incultes et désertes, la population décimée et démoralisée, voilà les fruits d'une persécution que le confesseur de Louis XIV et tout le clergé ne cessaient de lui représenter comme son titre de gloire le plus impérissable.

XIX

Les assemblées au désert; renaissance du culte dans le Bocage; martyre de Bigot. Assemblées en Haut-Poitou; massacre de Grandry; martyres de Destouches, Guérin et Rousseau.

1686-1688.

Et cependant, le pays ruiné n'était pas converti. Les temples étaient rasés et les ministres dans l'exil; mais la foi, pour être renfermée dans les consciences, n'était pas étouffée, et la Parole de Dieu, soigneusement conservée et assidûment méditée dans les familles, y faisait son œuvre toute seule.

La foi, ainsi refoulée dans son dernier asile, commençait d'ailleurs à en sortir, et le culte en commun reprenait secrètement. Le sacerdoce fut alors à qui voulut le prendre, c'est-à-dire à quiconque, ayant un peu plus de culture que ses frères, se sentait porté à les édifier. Ceux qui exercèrent ce périlleux ministère reçurent de leurs ennemis le nom de prédicants.

Il ne se passa sans doute que très-peu de mois et peut-être de semaines entre la destruction du dernier temple et le rétablissement du culte au « désert, » c'est-à-dire dans les lieux écartés, les clairières des bois, les gorges des montagnes, les replis de terrain ou les maisons isolées ; mais ces réunions proscrites furent entourées de tant de mystères que rien n'en a transpiré. Il ne faut pas s'étonner que la première qui nous soit connue soit la première qui ait été surprise.

Vers la fin de l'année 1686, l'autorité fut avertie que les protestants des environs de Pouzauges et de Moncoutant se réunissaient nuitamment pour lire la Bible et des sermons, chanter des psaumes et prier. Peu de temps après, on arrêta Bigot, Pierre Albert, Jean Tisseau et Antoine Chassot, qui avaient pris part aux assemblées tenues du côté de Pouzauges. Louvois, en apprenant ce réveil de l'hérésie, ordonna d'infliger aux prisonniers un châtiment exemplaire, de faire raser leurs maisons et « d'accabler de troupes les lieux dont les habitants avaient assisté aux assemblées. » Ces rigueurs s'étendirent jusqu'aux catholiques, à qui on reprochait de n'avoir rien fait pour empêcher les réunions, de n'en avoir donné aucun avis, et de ne pas venir témoigner contre ceux qu'ils savaient s'y être trouvés.

Bigot, Albert, Tisseau et Chassot, conduits à Fontenay, y furent jugés par l'intendant, le 22 février 1687. Bigot était maître d'école; c'est lui qui

avait fait la lecture de la Bible; il fut condamné à subir le dernier supplice, après avoir été préalablement appliqué à la question. Albert et Tisseau, condamnés aux galères à vie, et Chassot, au bannissement perpétuel, devaient assister à son supplice. Le jour même du jugement, Bigot fut conduit en chemise devant la porte de l'église Notre-Dame pour faire amende honorable et fut ensuite étranglé. Il marcha au supplice en chantant un psaume, tandis que la populace fanatisée hurlait le *Salve*.

L'intendant se flattait d'avoir « proportionné la punition au crime; » cependant Louvois l'accusa d'indulgence et lui reprocha de n'avoir pas fait pendre les quatre prisonniers.

Quelques jours avant la foire de la Saint-Jean, on pendit encore à Fontenay deux protestants, et un autre fut envoyé aux galères, parce qu'ils avaient assisté à une assemblée.

Ce ne fut que vers le commencement de l'année 1688 que les réformés du Haut-Poitou, imitant leurs frères du Bocage, commencèrent à se réunir pour prier Dieu, méditer ensemble sa parole et chanter ses louanges. Cinquante fidèles seulement osèrent se trouver au premier rendez-vous, donné dans les environs de Mougon; mais tous les soirs de la semaine il y eut d'autres réunions qui allèrent toujours grossissant, si bien qu'à celle du dimanche suivant on était cinq cents. Le dimanche

d'après, il y eut, autour de Mougon et de Melle, cinq ou six assemblées en plein jour.

On ne saurait peindre l'émotion du peuple en voyant revivre son culte après deux mortelles années d'interruption, l'empressement de tous à s'y rendre, le recueillement, l'avidité avec laquelle chacun écoutait la parole divine. « On voit venir ce pauvre peuple en foule, écrivait un témoin de ce réveil; les femmes y amènent leurs petits enfants, les portes se ferment et c'est à qui ne demeurera point à la maison. »

Quelques réfugiés avaient blâmé leurs frères de ne les avoir pas suivis; le même témoin répond: « Peut-être que Dieu ne l'a pas jugé à propos et qu'il veut se servir de nous pour redresser son Église désolée... Avertissez tous nos pauvres Français, en quelques lieux qu'ils soient, pour se joindre à nos prières à Dieu, afin qu'il ait pitié de tant de pauvres peuples qui lui crient miséricorde... On nous blâme de ne point sortir du royaume. Si nos pères en étaient sortis, que seraient devenues la vérité en France et tant de belles Églises que Dieu y avait par sa grâce plantées? Il en est de même aujourd'hui, et il peut, par sa grande miséricorde, nous redonner notre ancienne liberté. »

Les assemblées devenant plus considérables en même temps que plus fréquentes, et les maisons n'étant plus assez vastes, il fut décidé qu'on se réunirait en plein air et en plein jour. Un des pre-

miers endroits que l'on choisit fut la cour du logis de Grandry, alors entourée de hautes murailles. Cette maison, patrimoine d'une famille noble émigrée, se trouvait entre Thorigné et Prailles, dans une contrée presque entièrement réformée, et le fermier Rousseau, qui l'occupait, était également protestant. On pouvait s'y croire en sûreté. Le dimanche 20 février, quinze cents personnes se réunirent de nouveau à côté de Grandry, dans un pré fermé, d'un côté, par une haie et bordé, de l'autre, par un ruisseau. L'intendant, averti par les curés, étai arrivé la veille à Saint-Maixent avec ses gardes. Prenant avec lui une compagnie de dragons, qui se trouvait dans le voisinage, il se rendit à Grandry, le dimanche vers midi, et trouva les protestants en prières. Les dragons, « tirant sur eux comme on tire sur une volée de pigeons, » en tuèrent ou blessèrent gravement sept ou huit. Beaucoup d'autres blessés s'échappèrent. Quarante personnes environ restèrent entre les mains des soldats et furent enfermées provisoirement dans la grange de Grandry. Foucault emmena à Saint-Maixent sept ou huit des plus compromis et en fit pendre trois le lendemain soir, aux flambeaux, après leur avoir fait subir l'amende honorable. C'étaient : Des Touches dit le Grand-Thomas, maréchal, habitant la paroisse de Thorigné, Jacques Guérin, de la paroisse de Sainte-Blandine, et Pierre Rousseau, fermier de Grandry. Ce dernier pâlit à la vue de la potence;

mais ses compagnons, mieux préparés à la mort, soutinrent son courage.

Le lendemain de l'assemblée de Grandry, l'intendant en surprit une autre dans les environs, qu'il fit aussi disperser à coups de fusil. Quatre hommes furent tués sur place et deux autres pendus.

Foucault jugea plus tard les autres prisonniers faits dans ces deux rencontres et ordonna la destruction du logis de Grandry. Trente et un hommes furent condamnés aux galères perpétuelles, deux femmes à être fouettées, et les autres à la prison. Les jeunes gens furent enfermés au séminaire de Poitiers pour être châtiés, et les hommes qui étaient trop vieux pour servir sur les galères restèrent dans les prisons.

On cite un fait touchant d'amour filial qui se passa dans notre province vers cette époque et probablement à l'occasion des événements que nous venons de rapporter. Un fils, apprenant que son père, âgé de près de quatre-vingts ans, était condamné aux galères, alla se jeter aux pieds de l'intendant, en le suppliant de lui permettre de prendre la place de son père. Le magistrat, pour mettre à l'épreuve le dévouement de ce jeune homme, lui répondit que son père était condamné à mort. Le fils répliqua qu'il n'en était pas moins prêt à y marcher à sa place. La peine des galères fut alors commuée, et ce noble enfant dut simplement porter les armes pour le service du roi.

La cour approuva la sévérité de Foucault, et Louvois lui écrivit que, s'il se tenait encore des assemblées, il fallait « faire main-basse sur tous ceux qui s'y trouveraient, sans épargner les femmes. » Et comme les protestants continuaient avec une admirable fermeté à célébrer leur culte au lendemain de ces barbares exécutions, le gouvernement envoya des troupes du côté de Melle, « pour essayer de tomber sur les assemblées. »

Dieu se sert quelquefois des faibles pour confondre les puissants : de pauvres paysans, forts seulement de leur foi et se disant qu'il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes, osaient marquer au roi de France la limite de ses droits. Pour la première fois, il se voyait désobéi et un éclatant démenti était infligé à ses déclarations.

XX

Enfants enlevés ; galériens ; couvents ; prisons.

Cette réapparition de l'hérésie, dont un édit avait prématurément proclamé la fin, causa quelque émotion et même un peu d'embarras à la cour, qui se sentait à bout de moyens en même temps qu'elle était obligée de s'avouer le peu de succès de ceux employés jusque-là. Foucault, qui se faisait encore moins d'illusions sur les résultats obtenus par la violence, ne voyait cependant rien de mieux à faire que de persister dans ce qu'il appelle lui-même une « contrainte un peu plus que morale. » « J'ai remarqué avec regret, dit-il, que les religionnaires du Poitou ne se sont presque tous convertis que par les dragons, et que les nouveaux convertis n'ont paru faire leur devoir de religion que par la crainte du châtiment. Je l'ai mandé à M. de Louvois et qu'il ne fallait point se relâcher, que ce qu'ils faisaient par contrainte tournerait dans la suite en habitude. »

Déçus dans le présent et obligés d'ajourner leurs espérances, les convertisseurs n'en travaillèrent qu'avec plus d'ardeur à préparer l'avenir. Rien ne fut négligé pour inculquer à la jeunesse les doctrines de l'Eglise romaine. Avec les biens des consistoires on entretint des écoles catholiques, où les parents étaient forcés d'envoyer leurs enfants et où l'on s'occupait bien moins de les instruire que de leur apprendre à détester la religion de leurs familles. Les jeunes gens, obligés d'assister également au catéchisme, se trouvaient soumis à l'antagonisme le plus déplorable : d'un côté il y avait l'action du père et de la mère, qui le matin, avant de se séparer de leur enfant, et le soir, à la veillée, lui enseignaient à prier comme eux, lisaient avec lui l'Evangile et s'efforçaient de le nourrir de ses principes ; de l'autre, l'influence du prêtre qui, tout le jour à l'église ou dans l'école, travaillait à effacer les impressions du foyer. Quand il craignait de n'y pas réussir et si la famille était d'ailleurs en état de payer pension, on enlevait l'enfant pour le placer chez les jésuites ou dans un couvent. Quelquefois même on le confiait à de simples particuliers connus par leur zèle. Le pauvre enfant, soigneusement hébété, apprenait à considérer son père et sa mère comme des damnés, qui lui faisaient pitié quand ils ne lui inspiraient pas de l'horreur. La persécution pour eux-mêmes, les dragons et la prison n'étaient rien en comparaison de ce danger

pour les pères et les mères. Pour l'éviter, quelques-uns, se privant volontairement de leurs enfants, les faisaient élever au loin par les soins de quelque ami ; mais, dès qu'on s'en aperçut, une ordonnance de l'intendant leur enjoignit de les faire revenir. Ces sacriléges attentats ont porté leurs fruits. C'est, en effet, par ce genre détestable de prosélytisme, que les principales maisons de la province sont passées au catholicisme.

Le soin tout spécial qu'on prenait pour s'assurer des nouvelles générations ne faisait pas négliger du reste celles qui étaient plus avancées en âge. Les protestants les plus connus pour leur attachement à leur foi étaient également enlevés à leurs familles, et, selon leur rang ou leur sexe, enfermés dans des châteaux forts, des prisons ou des couvents. D'autres furent condamnés aux galères. De ceux qu'on y envoya en 1687 nous connaissons : Abel Commeau, qui y mourut en 1712, c'est-à-dire après vingt-cinq ans, André Arbret, Philippe Coutin, Jacques Marionneau, J. Richard ou Rochard, qui probablement y finirent aussi leurs jours. L'année suivante, on mit à la chaîne Charles Bouin et André Gazeau, qui furent libérés en 1713, après vingt-cinq années de travaux forcés, Daniel Aubin, Charles Ban, Daniel Barillot, Daniel Baudouin, Jacques Beaulieu, Daniel Benoist, Daniel Bonneau, André Bouffard, Simon Bouin ou Bonin, Vincent Dubreuil, J. Gautier, P. Guignard ou Gagnard, Abra-

ham Marchais, André Moreau, Abraham Noguet, Daniel Pigeot, André Regnault, J. Roubin, P. Taureau, qui sans doute finirent leur vie aux galères. Ces derniers noms sont probablement ceux d'une partie des victimes de Grandry.

Dans l'espace de quelques mois seulement, les couvents des diocèses de Besançon, Lyon, Paris, Noyon, etc., reçurent soixante et dix protestantes du Poitou. D'autres, infirmes, malades ou trop âgées, furent laissées dans les établissements de la province. Après avoir expédié son dernier convoi, Foucault consignait cette note dans ses mémoires: « Il ne restait plus dans le Poitou que des religionnaires septuagénaires, que j'ai fait mettre dans des couvents. »

En général, on n'enfermait dans les cloîtres et les châteaux forts que les réformés qui avaient le moyen d'y payer leur pension; les autres étaient détenus dans les hôpitaux ou les prisons; quelques-uns même furent mis dans des fosses, où l'on jetait avec eux des entrailles d'animaux, pour activer leur conversion en rendant le séjour plus intolérable.

Toutefois les autorités, économes du « pain du roi, » préféraient à la détention la propagande armée et par voies de fait. Les fonctionnaires de tous ordres et de tous rangs rivalisaient avec les dragons. Le gouvernement accordait des primes à ceux qui se distinguaient, aux uns des gratifications, aux

autres des lettres de noblesse. Nous pourrions citer plus d'une famille poitevine fière d'un blason qui ne remonte pas à d'autre croisade. A Châtellerault, les magistrats déployaient tant de zèle et inspiraient une telle terreur que, pour ne pas tomber entre leurs mains, la veuve d'un ministre, Catherine Berthon, cachée chez un de ses parents, courut se jeter dans un puits en les entendant approcher de sa retraite qu'ils venaient de découvrir. Elle avait des raisons de craindre : une dizaine de personnes de sa famille avaient dû quitter la France; et dix ou douze de ses parentes étaient détenues dans des couvents, ou allaient y être mises. Elle-même, retirée du puits, fut aussitôt conduite aux Filles-repenties de Poitiers.

XXI

L'émigration. Fin de l'histoire de Jean Migault.

1688.

L'émigration continuait comme la persécution et suivait naturellement les mêmes phases de ralentissement ou de recrudescence. Elle n'avait pas cessé d'être très-active depuis la révocation et d'enlever chaque jour au Poitou un grand nombre de ses enfants. Parmi ceux qui renoncèrent ainsi à leur patrie nous pouvons citer le médecin Le Roy, de Fontenay, ses frères, son concitoyen le géographe Martineau, converti du catholicisme aux doctrines de l'Evangile, qui passa en Hollande pour professer librement ses nouvelles convictions, Pyniot de l'Hommetail, Chevalleau de Boisragon, Pandin de Beauregard, les Fouquet de Bournizeaux et de Souvigny, une partie de la famille Buor, et notamment Buor de la Lande, qui se retira en Angleterre avec sa femme et ses domestiques.

Pour donner une idée des dangers et des fatigues au prix desquels s'accomplissait ce sacrifice de la patrie, déjà si dur par lui-même, nous raconterons ici la fuite de Jean Migault. Ce récit complétera la biographie que nous avons donnée plus haut.

Le pauvre homme, en proie au remords d'avoir abjuré, n'avait pas du moins assisté depuis à la messe, ce dont on ne s'était pas trop aperçu, parce qu'il passait tout son temps à aller et venir dans le Poitou, la Saintonge et l'Aunis, pour les affaires de deux dames, qui, songeant à émigrer, l'avaient chargé de réaliser le plus d'argent possible. Une idée fixe, celle de sortir de France, le ramenait souvent à La Rochelle; mais près de deux ans s'écoulèrent en démarches infructueuses. Un de ses amis s'entendit enfin avec le capitaine d'un vaisseau hollandais, qui, moyennant 3,000 francs, consentait à prendre quatre-vingts passagers. On était au cœur de l'hiver; Migault cependant n'hésita pas un instant. Il courut embrasser sa vieille belle-mère, qu'il ne put décider à le suivre, réunit ses enfants et retourna nuitamment avec eux du côté de La Rochelle attendre le départ. Vers le milieu de janvier 1688, un vent favorable s'étant levé, le capitaine donna rendez-vous aux fugitifs pour le 16, sur la côte, près du château de Pampin. Pour s'y rendre Migault fut obligé de placer, outre un léger bagage, ses deux plus jeunes enfants dans des paniers, sur une monture, avec un troisième en

croupe. Trois autres suivirent avec lui, et trois étaient déjà hors de France. C'était la nuit; les fugitifs évitant les chemins dans la crainte de rencontres fâcheuses, se jetèrent dans des prairies changées en bourbiers, puis dans des vignes détrempées par les pluies et où, à chaque pas, ils trébuchaient ou enfonçaient jusqu'à mi-jambe. Ce n'était que le commencement de leurs peines.

A l'heure indiquée soixante et quinze personnes se trouvèrent réunies à une certaine distance de la mer. Lorsque la chaloupe s'approcha et fit le signal convenu, tout le monde y courut à la fois. Migault n'était pas le moins embarrassé, chargé qu'il était de six enfants et de deux femmes, Mme et Mlle de Choisy, qui s'étaient associées à ses projets d'évasion. Ils s'égarèrent, avec beaucoup d'autres, dans l'obscurité et, croyant s'approcher du rivage, s'engagèrent au milieu d'une vigne, où ils s'embarrassaient à chaque pas dans les ceps et les sarments. Quand ils arrivèrent, la chaloupe s'éloignait emportant trente-six personnes seulement. Elle devait revenir. Les malheureux, épuisés et grelottant, l'attendirent de longues heures sans quitter le rocher sur lequel ils se trouvaient. A six heures enfin, ils entendirent les matelots qui les appelaient dans une petite anse à soixante ou quatre-vingts pas. Cette fois encore tout le monde se précipita; les plus agiles et les moins embarrassés sautèrent dans la chaloupe, et quand il y en eut vingt-cinq, les mate-

lots refusèrent d'en prendre un seul de plus, ayant, disaient-ils, été sur le point de couler au premier voyage. Ils promettaient bien de revenir une troisième fois ; mais l'aube commençait à paraître et l'espoir s'en allait à mesure que le jour venait. Quand il fit clair, au lieu de la chaloupe, que d'ailleurs on n'attendait plus, les quinze personnes qui étaient encore sur le rivage virent devant elles deux bateaux de garde.

La situation de ces malheureux était navrante, celle de Migault surtout, qui restait là avec ses six enfants. Et cependant il ne laissa pas échapper une plainte : « L'ange de l'Eternel, se disait-il avec confiance, campe autour de ceux qui le craignent et les garantit. »

Son courage n'était pas abattu, mais le corps était à bout de forces ; les enfants étaient exténués ; Mlle de Choisy avait perdu ses chaussures dans la boue, et peu faite à la fatigue, pouvait à peine mettre un pied devant l'autre. La pauvre enfant d'ailleurs se désolait, parce que, ne retrouvant pas sa mère, on lui assurait qu'elle était du nombre de ceux qu'avait emportés la chaloupe. Il n'en était rien toutefois : Mme de Choisy avait disparu dans une alerte, ainsi que deux ou trois autres personnes, et, après avoir erré tout le reste de la nuit, elle se retrouva, quand le jour parut, à quelques centaines de pas de l'endroit où l'on s'était réuni la première fois pour attendre la chaloupe. Elle aussi se lamen-

tait. croyant sa fille sur le vaisseau, sans guide, sans appui, et peut-être séparée d'elle pour toujours.

Le désordre et la précipitation de ces embarquements nocturnes rendaient fréquentes de telles séparations, et dans le premier moment on s'en inquiétait d'autant moins qu'on s'attendait à se trouver bientôt réuni à bord du navire. En ce moment même, parmi les compagnons de Migault, il y en avait un qui, après avoir aidé sa femme, chargée d'un enfant à la mamelle, à gagner la chaloupe, avait été jeté à l'eau par la foule qui se pressait derrière lui. Pendant qu'il se débattait pour s'en retirer, le bateau s'éloignait, emportant sa femme et son enfant. Migault rappelle à ce sujet l'histoire d'un de ses voisins de Mougon, M. Chabran, qui était parti avec son fils et sa fille. Le jeune homme, qui avait fait plusieurs voyages sur mer, devait prendre soin de sa sœur, tandis que le père s'occuperait d'une petite fille, seule enfant d'une pauvre veuve qui avait excité sa pitié. Le jeune Chabran et sa sœur sautèrent dans la chaloupe; mais le vieillard, occupé de sa jeune protégée et retenu par la foule, arriva quand le bateau quittait déjà le rivage. Il en attendit le retour; ce furent les dragons qui vinrent.

Migault et ses compagnons furent plus heureux et purent, sans rencontres fâcheuses, regagner leurs gîtes. Il retrouva sur la plage la monture

qu'il y avait abandonnée, et sur laquelle il plaça deux de ses enfants. Jean Dillot, un de ses amis qui n'avait pas voulu se séparer de lui, se chargea alternativement de deux autres. N'osant pas rentrer à La Rochelle avec tant de monde et dans un tel équipage, Migault conduisit ses enfants au village de la Bugaudière, chez un brave homme qui leur avait déjà donné asile.

A la fin du jour, la plupart de ceux qui avaient manqué le départ se retrouvèrent chez Mme de Choisy. « Je crois, dit Migault, qne nulle part en France, le coin du feu ne vit ce soir-là une réunion plus heureuse. » Il y avait bien au fond des cœurs une espérance déçue ; on se rappelait les dangers, les souffrances de cette affreuse nuit sur la grève ; mais le danger était passé et on se sentait heureux maintenant en songeant aux anxiétés de la veille ; et puis on se retrouvait tous ensemble, et, il faut bien le dire, on se retrouvait sur le sol de France, dans une maison amie, à laquelle on pensait avoir dit adieu pour toujours. On ne vit dans ce qui était arrivé qu'un sujet de reconnaissance, et on en rendit grâce à Dieu comme d'une délivrance.

C'était, en effet, la délivrance d'un grand péril ; mais que de dangers à courir encore tant qu'ils n'auraient pas exécuté le projet avorté la veille ! Aussi dès le soir même ils agitèrent de nouveau la question du départ. Plusieurs semaines s'écoulèrent ; Pâques arriva ; chacun avait espéré être, à

cette époque, « en terre libre et chrétienne, » et on était encore à La Rochelle. Ce jour-là quelques personnes pieuses osèrent se réunir dans une maison secrètement louée à cet effet; l'ancien lecteur au temple de Mougon fit la lecture et un jeune homme prononça deux discours. Même en ville, à trois pas de la police, le culte proscrit renaissait.

C'est dans ce moment-là que se présenta l'occasion de partir. Migault, averti, réunit à la hâte sa famille. Le temps était magnifique et les routes couvertes de monde que les fêtes attiraient à la ville. Grâce à ce concours de gens, on ne remarqua pas les allées et venues de ceux qui se préparaient à s'expatrier. Le rendez-vous était au même lieu que la première fois. A la nuit, vingt-cinq émigrants se trouvaient réunis au château de Pampin. Quelques heures après, un ami, bravant la peine de mort, venait les prendre dans une chaloupe pour les conduire à un bâtiment qui les attendait au large. Dix-neuf jours après, le 8 mai, ils étaient en Hollande.

Au nombre des fugitifs se trouvaient, outre Dillot et les dames de Choisy, deux hommes qui, trois mois auparavant, dans la nuit du 16 janvier, avaient aussi manqué la chaloupe qui emportait leurs femmes et leurs enfants. Depuis ce temps, ils étaient sans nouvelles de leurs familles et attendaient, cachés dans le pays, une occasion de les rejoindre. Migault lui-même laissa derrière lui sa fille Jean-

neton et resta sept semaines sans en avoir de nouvelles. Un jour enfin, à sa grande surprise et à sa grande joie, il la trouva au temple. Après le départ de son père, la courageuse fille, ayant fait quelque argent des débris du mobilier de la famille, s'était embarquée pour l'Angleterre, d'où un autre bâtiment l'avait apportée en Hollande. Ne sachant où trouver son père, elle s'était rendue à l'église française avec l'espoir d'en avoir des nouvelles, et ce fut son père lui-même qu'elle y rencontra.



XXII

Fugitifs surpris. Fidèles bannis ; accueil qui leur est fait sur leur passage et à l'étranger.

1687-1688.

Tous les fugitifs ne furent pas aussi heureux. Le seigneur de Chaban, près de Niort, parti avec sa famille et ses domestiques, fut arrêté à la frontière. Daniel Deladouespe, dont les parents avaient presque tous émigré, fut pris, en Basse-Normandie, au moment de s'embarquer pour les rejoindre. A peu près dans le même temps, la police découvrit à Paimbœuf, sur un navire qui allait lever l'ancre, une quinzaine de Poitevins, au nombre desquels se trouvaient Charles Béjarry de la Grignonnière, Josué Robineau de la Chauvinière avec sa femme et ses deux belles-sœurs, Jacques Saoullet de Lambraies, Renée Buor, Marie et Marguerite de Cailhaud, Henri de la Barre et un marchand de Loudun, Jacques Dumoustier.

Vers le milieu du printemps de 1688, on arrêta encore, sur les côtes de la Basse-Normandie, une petite caravane d'émigrants poitevins, composée de Pierre Marchegay, Marie Chabot et Paul de la Fontenelle avec deux de ses enfants. Marie Chabot était la femme de Kerveno de l'Aubonière, envoyé aux galères deux ans auparavant, pour avoir essayé de sortir du royaume, ce qui n'avait pas empêché son épouse et ses voisins de faire la même tentative.

Paul de la Fontenelle, sieur de la Violière, était un ancien catholique, qui, même, avait été page de l'évêque de Nantes. Une dizaine d'années avant la révocation, il s'était marié à une protestante, Antoinette Durcot, dont il n'avait pas tardé à partager les convictions. Pour se rattacher ainsi à une Eglise persécutée, il fallait un esprit bien ferme, et la Violière, en effet, n'hésita pas depuis à faire à sa foi le sacrifice de sa fortune et de sa liberté. Résolu, comme tant d'autres, de passer à l'étranger, il commença par y envoyer un de ses fils ; puis, accompagné de ses deux autres enfants, il partit avec Marchegay et Mme de Kerveno. Ils arrivèrent jusqu'en Normandie[1], mais ils furent découverts près de Coutances, poursuivis, volés et maltraités par la populace ; après quoi la justice les condamna à la réclusion perpétuelle, à l'exception de la fille et du fils de la Violière, que le gouvernement fit mettre, l'une dans un couvent, l'autre chez les Jésuites. Rendu depuis à la liberté, la Fontenelle en profita

pour visiter ses frères de Bocage, et les encourager à la persévérance. Après avoir encore été emprisonné, il réussit, enfin, à sortir du royaume ou en fut banni.

Par une contradiction qui témoigne de son embarras, le gouvernement, en même temps qu'il faisait arrêter les protestants qui essayaient de sortir de France, expulsait ceux que ses agents n'avaient pu venir à bout de convertir. Son embarras était grand, en effet. Il avait essayé de tous les moyens pour faire entrer les dissidents au giron de l'Eglise, depuis l'appât de l'argent ou des places, jusqu'à la plus violente contrainte; il avait fermé et ensuite rouvert les portes du royaume; puis, par un nouveau retour, avait décrété la peine de mort, au lieu de celle des galères, contre ceux qui favoriseraient l'émigration, soit en guidant les fugitifs, soit en leur indiquant les routes. Voyant enfin les prisons encombrées, la cour s'était décidée elle-même à chasser de France les protestants qu'elle désespérait de convertir.

Parmi ceux qui furent ainsi tirés des prisons ou des couvents pour être envoyés en exil, nous citerons la dame de Bournizeaux, qui alla rejoindre ses enfants à Berlin, les demoiselles Gigou de Vezançay, le sieur de l'Isle du Gast et Françoise Genays, la digne fille de ce Genays du Chail et de Marie Cardin que nous avons vus résister, l'un et l'autre, avec tant de fermeté à la persécution. Après

avoir suivi sa mère à l'étranger, Françoise était revenue dans son pays, où elle avait épousé le sieur de la Guémenière. Arrêtée avec lui, lors de la révocation, et jetée dans un cachot, puis transportée en Picardie, elle avait depuis été renvoyée en Poitou. On ne tarda pas à s'apercevoir qu'elle y encourageait ses coreligionnaires à rester fidèles à leur foi, et c'est alors que, désespérant de rien gagner sur son esprit, l'intendant la fit conduire au port le plus voisin. Plusieurs membres de la famille de Marconnay, qui avaient déjà leurs enfants ou leurs frères en Prusse ou en Hollande, furent chassés de France ou autorisés à en sortir. Mais les seigneurs de la Millière, Louis de Marconnay et Marie Gourjault, ne purent obtenir d'emmener avec eux leurs cinq enfants, qui, restés seuls et grâce à leur bas âge, ne donnèrent aucune peine à convertir. Citons enfin un riche marchand de Loudun, Mathieu Hamonnet, qui était établi à Paris depuis longtemps. Se disposant à sortir de France après la révocation, il avait réalisé sa fortune et portait sur lui 400,000 livres en effets de commerce, lorsqu'il fut arrêté. Sa femme eut le même sort dans une tentative qu'elle fit peu de temps après, et, depuis lors, tous deux étaient restés en prison. Les voyant décidés à tout sacrifier, fortune et liberté, plutôt que d'agir contre leur conscience, la cour prit enfin le parti de leur ouvrir elle-même les portes du royaume.

Le bannissement n'était pas considéré comme une peine ; la plupart des protestants enviaient au contraire le sort de ceux d'entre eux à qui le gouvernement rendait ainsi la liberté. Un convoi de bannis poitevins, dirigé sur La Rochelle, fut partout sur son passage l'objet des manifestations les plus sympathiques. Les malheureux qui avaient succombé à la persécution accouraient au-devant d'eux, les entouraient, les félicitaient, se jetaient à leur cou et leur exprimaient, en fondant en larmes, le regret de ne les avoir pas imités. Les agents chargés de les conduire, témoins de cet empressement des populations protestantes, firent entrer les exilés à La Rochelle dans des voitures fermées ; mais ils ne purent, malgré tous leurs efforts, écarter la foule, qui, à l'heure de l'embarquement, accourut sur le quai dire adieu aux bannis.

L'arrivée de ces nouvelles victimes de la persécution dans le refuge n'y causa pas une moindre émotion que leur départ de France. On se pressait autour d'eux pour entendre le récit de leurs souffrances, et pour avoir des nouvelles des parents ou des amis qu'on avait laissés au pays.

Le bannissement soulevait une question de droit. La loi ordonnait la confiscation des biens de ceux qui sortaient de France pour fait de religion. Pouvait-on confisquer également les biens de ceux qu'on en chassait ? Un légiste, consulté à ce sujet, répondit, avec le bons sens, qu'on ne pouvait pas

« regarder comme un crime la sortie du royaume d'un homme qu'on oblige d'en sortir, et prononcer la confiscation des biens ni aucune peine pour une action qui n'a rien de volontaire de la part de celui qui paraît plutôt la souffrir que la commettre. » Le fisc en jugea autrement, et les bannis, dépouillés de tout ce qu'ils possédaient, furent jetés sans ressources sur la terre étrangère.

Les exilés cependant ne plaignaient pas leur sort. L'oppression avait été si dure ; ils étaient si heureux de se trouver libres, qu'ils ne sentaient pas le poids de l'exil. Il n'y avait place dans leurs cœurs que pour la reconnaissance : ils rendaient grâce à Dieu et regardaient comme un effet de sa bonté d'avoir incliné le cœur du roi à la clémence, en les laissant sortir. Il fallait avoir bien souffert pour goûter ainsi l'exil.

XXIII

Histoire d'Anne de Chauffepié.

1685-1688.

Nous ne rapporterons pas les noms de tous ceux qui recouvrèrent ainsi la liberté en lassant la persécution ; mais nous ferons connaître en détail les épreuves par lesquelles une seule de nos compatriotes eut à passer avant de se faire bannir.

Anne de Chauffepié, fille d'un ancien pasteur de Champdeniers, avait quarante-cinq ans au moment de la révocation. Elle vit ses deux frères et un oncle, qui étaient ministres, partir pour l'exil, où se trouvait déjà une de ses sœurs. Elle-même, depuis quelques années, s'était retirée avec une autre sœur chez des tantes à Mauzé, d'où elles durent se sauver à l'arrivée des dragons. Comme tant d'autres, elles allèrent demander asile au château d'Olbreuze, dont le propriétaire, frère de la duchesse de Zell, devait à cette circonstance d'avoir été jus-

que-là quelque peu ménagé par le gouvernement. Mais l'hospitalité que les persécutés trouvaient à Olbreuze entravant les conversions, la cour fit dire aux châtelains de renvoyer tout ce monde, s'ils ne voulaient pas avoir bientôt leur maison pleine de dragons. Mlle de Chauffepié, obligée de quitter cet asile, passa le reste de l'hiver cachée dans les environs, et, vers les premiers jours d'avril, elle se rapprocha secrètement de La Rochelle avec l'espoir de s'y embarquer. Ses deux tantes, Mlles de la Forest, et ses amies, Mlles de Boisragon, de Saint-Laurent et de Saumaise, s'y rendirent aussi dans la même intention. Un batelier se chargea, moyennant un louis par tête, de les conduire à bord d'un bâtiment anglais à l'ancre dans le voisinage et prêt à mettre à la voile. Le 23 avril, avant l'aube, elles entrèrent dans la barque, où se trouvaient déjà une quarantaine d'émigrants. Sortie du port dès la pointe du jour, l'embarcation passa toute la journée à joindre le navire, et, dans cet intervalle, fit rencontre d'une patache garde-côte. Les soldats laissèrent passer la barque moyennant cent pistoles ; mais à peine les fugitifs furent-ils montés sur le bâtiment étranger que les gardes, se présentant de nouveau, visitèrent le vaisseau et les firent tous descendre. Déjà volés et maintenant prisonniers, Anne et ses compagnons d'infortune eurent alors tous leurs effets pillés. La loi qui accordait les dépouilles des émigrants à ceux qui les arrêteraient

n'avait pas encore paru ; mais on n'y regardait pas de si près.

Après avoir passé la nuit sur la patache, exposés à toute la rigueur du temps, les captifs furent déposés le lendemain à la citadelle de l'île de Ré, d'où on tira, au bout de quelques jours, M[lles] de Boisragon et de Saint-Laurent pour les conduire aux Filles de la Providence, à La Rochelle. Le gouverneur essaya d'abord de convertir les autres détenus par les menaces, et, n'y ayant pas réussi, les traita avec une extrême rigueur, surtout M[lles] de Chauffepié, de la Forest et de Saumaise, qu'il fit enfermer dans un cachot privé d'air et de lumière, et si humide que leurs vêtements n'y séchaient point.

Le 25 juin seulement, l'intendant arriva à l'île de Ré pour instruire le procès des fugitifs. Pensant qu'une captivité de deux mois avait suffisamment préparé les femmes à rentrer au giron de l'Eglise, il commença par leur envoyer un affilié de la Société de Jésus, qui passa plusieurs heures à argumenter sans le moindre succès. Quelques instants après cette visite, le major de la citadelle, accompagné du prévôt et de plusieurs officiers, vint leur annoncer que, puisqu'elles ne voulaient pas se convertir, on allait les envoyer au cachot et leur mettre les fers aux pieds. Elles allèrent, en effet, au cachot ; mais on ne leur mit pas les fers, par la raison « qu'il ne s'en trouva point pour toutes les prisonnières, qui étaient encore douze. »

Un vieux jésuite, en costume de l'ordre, vint alors faire une nouvelle tentative, et, tandis qu'il débita ses arguments, le geôlier ôta aux prisonnières leurs couteaux, leurs ciseaux et leurs livres d'édification, en un mot, tout ce qui pouvait leur être utile ou agréable, les distraire ou les consoler. Anne ne regretta rien tant que sa Bible, à la lecture de laquelle, chaque jour, elle réconfortait son âme.

On attachait d'autant plus de prix aux conversions qu'elles donnaient plus de peine à opérer. Tous les moyens furent donc successivement essayés pour faire abjurer les détenues. Une des compagnes d'Anne de Chauffepié et son intime amie, Mlle de Saumaise, était parente de l'évêque de Meaux, qui lui offrit de la tirer de prison, si elle voulait entrer dans un couvent et « souffrir qu'on lui parlât quelquefois de la mauvaise religion qu'elle professait. » Bossuet ajoutait : « Je fais la même offre, sous les mêmes conditions, à Mlle de Chauffepié, votre intime amie, et je vous assure que je ne serai jamais cause qu'on vous sépare ; je travaillerai plutôt à vous réunir dans la véritable Eglise. » Le gouverneur de la citadelle, porteur de ce message, eût bien voulu avoir une réponse favorable à transmettre à l'illustre prélat ; mais il ne put rien obtenir, et s'en vengea en faisant jeter Mlle de Saumaise dans un cachot, où l'on ne mettait d'ordinaire que les soldats les plus indisciplinés.

Laissée seule et sans une poignée de paille pour se coucher, dans ce réduit obscur, bas et sale, la pauvre fille passa la nuit à prier, se détachant autant qu'elle pouvait de l'affreuse réalité, en élevant son âme à Dieu. Le lendemain, on la tira de là pour la reléguer, toute seule encore, dans une petite cellule éloignée de celle de ses amies.

Quelques jours après, le major dit aux prisonnières que le surlendemain le bourreau viendrait les raser; qu'elles pensassent à elles, qu'il en était temps encore; et, prenant un air d'intérêt, il leur conseilla de la part de madame la majore de couper elles-mêmes leurs cheveux, pour que le bourreau n'en profitât pas. Elles répondirent « que leur résolution était prise depuis longtemps, qu'elles étaient prêtes à subir toutes les peines, et que, du reste, elles ne voulaient rien ôter au bourreau de ce que la justice lui donnait. » Ce n'était là d'ailleurs qu'un nouvel essai d'intimidation, car le bourreau ne vint pas.

Quelques temps après, Mlles de Boisragon et de Saint-Laurent furent conduites aux Nouvelles-Converties, à Paris; mais Mlle de Chauffepié et ses autres compagnes restèrent encore plusieurs mois à l'île de Ré.

Il y avait plus d'un an qu'elles y étaient, lorsque le prévôt de La Rochelle vint les prendre, pour les conduire dans des couvents. Neuf avaient persévéré jusque-là : c'étaient Mme de Roffignac, Mlles de

Saumaise, de Saint-Laurent, de Boisragon, Dumas, Perot de la Pommeraie, Anne de Chauffepié et ses deux tantes, qui furent envoyées l'une à Fontenay, l'autre à La Rochelle. Mlle de Saumaise, placée également dans un établissement de La Rochelle, reçut, peu après, l'autorisation de passer en Hollande, son pays natal. Les autres furent emmenées à Niort, mais mises dans des maisons différentes : Anne de Chauffepié, aux Ursulines ; Mme Dumas, aux Hospitalières; Mlles de la Pommeraie, aux Cordelières, et Mme de Roffignac, aux Bénédictines. Les captives, qui avaient passé une année dans la prison, étaient maintenant privées de toute communication entre elles, et on ne leur laissait voir personne, si ce n'est des ecclésiastiques, qui, de temps en temps, venaient s'enquérir si ces rigueurs produisaient leur effet. Par là, dit Mlle de Chauffepié, on espérait « nous porter plutôt au changement que l'on voulait de nous; mais l'expérience leur a fait voir et leur montre tous les jours que ces sortes de rigueurs ne font que raffermir les esprits dans une religion qui n'enseigne que douceur et charité, et les éloigner davantage de celle dont les plus forts arguments sont rigueur et captivité. »

L'intendant Foucault se trouvant à Niort voulut voir Mlle de Chauffepié, qu'il sollicita fort de changer de religion, « lui assurant qu'après avoir longtemps résisté, il faudrait y venir à la fin. » Comprenant,

du reste, que, sur une telle âme, on ne pouvait rien par la crainte, il conseilla aux religieuses de tâcher de la « gagner par raisons et douceur, sans dispute et sans aigreur. » La captive, en effet, n'eut point à subir de mauvais traitements. La supérieure lui fit la vie aussi douce que possible; et en cela elle obéissait plus encore à son inclination qu'aux ordres du magistrat; car elle se laissa si bien gagner par la douceur et la supériorité d'esprit de sa prisonnière que, deux mois après, quand il fallut la rendre, elle ne put retenir ses larmes.

Ce ne fut pas la seule fois qu'Anne reçut de telles preuves de sympathie. Vers la fin de juillet, on la conduisit à Chartres ainsi que ses amies de Roffignac, de la Pommeraie, Dumas et une demoiselle de la Grolière. A peine arrivées, les prisonnières furent visitées à la conciergerie par quelques dames de la ville, qui se sentirent émues à la vue de tant d'épreuves, si chrétiennement supportées. La geôlière elle-même ne put contenir son émotion. « Nous étions là, dit Mlle de Chauffepié, assez pressées, mal couchées et assez incommodées d'ailleurs, mais possédant pourtant une tranquillité d'esprit plus grande que notre état ne semblait devoir le permettre. Ceux qui nous voyaient en paraissaient surpris, et quelques-uns ont été jusqu'à dire qu'ils avaient peine à croire que notre religion fût aussi mauvaise qu'on leur disait, puisqu'ils voyaient souffrir pour elle, si constamment, des épreuves

qui leur paraissaient insupportables, sans un secours tout particulier du Seigneur. Une belle-fille de la geôlière en vint jusqu'à dire qu'il ne serait pas bon pour elle qu'elle nous vît souvent, parce que nous la rendrions huguenote; et il y a apparence que ces sortes de discours furent cause que nous ne demeurâmes pas longtemps dans ce lieu-là. »

En effet, on dispersa bientôt les prisonnières dans les couvents du pays. Anne fut conduite à celui d'Arsisse, dans un canton du Perche où il n'y avait jamais eu de protestants et où elle ne connaissait absolument personne. « J'y ai demeuré, dit-elle, près de dix mois, pendant lesquels je n'ai vu que des ecclésiastiques, à qui l'on me faisait parler assez souvent. Le confesseur de l'abbaye, qui est d'un assez méchant caractère en tout, me menaçait, me querellait ou m'insultait toutes les fois que je le voyais. Plusieurs autres m'ont paru beaucoup plus raisonnables et plus doux; et, après de grandes conversations sur la religion, ils m'ont souvent quittée en me faisant des honnêtetés et en défendant aux religieuses de disputer avec moi sur cette matière; car cela, disaient-ils à l'abbesse, ne servirait de rien dans les sentiments où est mademoiselle, et cela pourrait, dans la suite, produire de plus méchants effets que vous ne pensez. » Evidemment, ces messieurs avaient moins d'espoir pour la conversion de la prisonnière que de crainte pour la foi de ses geôlières. Le commerce jour-

nalier de cette femme éclairée, pieuse et douce, avec ces pauvres nonnes ignorantes et abusées, pouvait avoir, en effet, de tout autres résultats que celui qu'on poursuivait. « Cela, ajoute Mlle de Chauffepié, n'empêchait pas la curiosité des religieuses : elles voulaient savoir mes conversations avec ces messieurs et me les demandaient quand l'occasion s'en présentait ; je ne craignais pas de les leur redire. » Les prêtres n'eurent jamais à se féliciter de ces conférences et durent les regretter plus d'une fois. Anne les embarrassait facilement avec son bon sens et ses connaissances bibliques. « J'y allais, dit-elle, sans autre préparation que celle de la prière, et j'ai souvent éprouvé, dans ces sortes d'entretiens, la vérité des paroles de notre Seigneur, quand il dit à ses disciples : qu'ils ne se mettent point en peine de ce qu'ils répondront, quand ils comparaîtront devant les hommes pour son nom. »

« La lettre de petit cachet qui m'avait mise dans cette maison, dit encore Mlle de Chauffepié, portait que je n'aurais aucun commerce, ni au dedans ni au dehors, ni par écrit ni de vive voix ; mais l'abbesse, qui est bonne et charitable, et qui a toujours devant les yeux cette règle d'équité, qu'il ne faut pas faire aux autres ce que nous ne voudrions pas qu'on nous fît, n'observa pas cet ordre avec exactitude. » Les évêques du voisinage eurent beau recommander de tenir Mlle de Chauffepié renfermée dans sa chambre, elle continua à voir les religieuses

et à se promener avec elles. L'abbesse permit même à sa prisonnière de correspondre avec ses parents, sous la seule condition de voir les lettres. « J'eus le bonheur, ajoute Mlle de Chauffepié, de me mettre si bien dans son esprit, par la soumission que mon état et mon inclination me faisaient avoir pour ses ordres en tout ce qui n'intéressait point la conscience, que j'en recevais toutes les petites douceurs qui ne dépendaient que d'elle uniquement. » Tout cela n'empêchait pas Anne de sentir le poids de la captivité, la privation de culte, la séparation de toutes les personnes et les choses qui lui étaient chères. Il y avait dix mois qu'elle était à Arsisse et deux ans qu'elle avait perdu la liberté.

Enfin, le 24 mai 1688, un archer vint la chercher pour la conduire jusqu'à un port où elle devait être embarquée avec d'autres protestants, également expulsés de France et que l'on prit en route. C'est ainsi qu'elle retrouva ses anciennes amies Dumas et de la Pommeraie, qui avaient aussi résisté à la persécution et faisaient partie du convoi.

Jusqu'au dernier moment, on laissa croire aux bannis qu'on les déportait en Amérique, espérant que cette perspective les déciderait enfin à se faire catholiques. Ce fut sur le vaisseau qu'on leur dit qu'ils allaient en Angleterre ou en Hollande. Après quelques jours d'une heureuse traversée, ils étaient, en effet, à Rotterdam. Avant de se séparer pour se

mettre à la recherche, les uns, d'un parent ou d'un ami; les autres, d'une position, ils allèrent tous ensemble au temple rendre grâce à Dieu de leur délivrance.

XXIV

Divers prisonniers. — Hudel.

1688-1716.

Foucault quitta enfin le Poitou, où lui succéda M. de Ribeyre, qui, au bout d'un an, fut lui-même remplacé par M. de la Bourdonnaye. Les protestants n'avaient assurément rien à perdre au changement de Foucault. Cependant le relentissement qui se remarqua dans la persécution, après son départ, tenait à une autre cause. Engagé dans une lutte où la France avait l'Europe sur les bras, le gouvernement ne pouvait plus autant s'occuper des réformés, qui, s'ils continuaient à tenir des assemblées, ne cherchaient pas, du reste, à profiter des circonstances difficiles dans lesquelles il se trouvait placé pour lui créer des embarras.

Les protestants les plus notables furent ceux qui s'aperçurent le moins de ce changement. Ceux qui étaient déjà en prison y restèrent et d'autres vin-

rent les y rejoindre. Le moindre acte de protestantisme, traité comme crime d'Etat, s'expiait à la Bastille ou dans d'autres forteresses. Ainsi, le seigneur de la Roussière fut emprisonné parce que, ayant trouvé un prêtre accommodant, il n'avait pas communié avant de se marier. Ruben Regnier des Minières, arrêté pour la seconde fois en 1687 et transféré dès lors d'une prison dans l'autre pendant plusieurs années, alla terminer sa carrière chez les religieux de Lareau, ses derniers geôliers. Pyniot de Puychenin, Patras de Theval, Pandin de Suaux, Gourjault de Passac, Samuel Majou et Carré, avocat de Châtellerault, passèrent à cette époque un temps plus ou moins long sous les verroux. Si un prisonnier pour cause de religion demandait la liberté, on lui répondait comme à Aymer Germon de la Chevallerie, détenu au château de Nantes, qu'il fallait commencer par aller à la messe. Si, de retour chez lui, il n'assistait pas aux offices, les archers, munis d'une nouvelle lettre de cachet, venaient bientôt le reprendre. C'est ce qui arriva à Aymer, qui fut arrêté pour la seconde fois en 1696. Il était alors veuf et père de trois filles qui, livrées sans défense aux obsessions des prêtres, finirent par entrer au couvent durant sa captivité. Deux frères Janvre, l'un seigneur de la Bouchetière, l'autre de Lestortière, furent aussi emprisonnés. Lestortière était le gentilhomme qui, lors des premières dragonnades, osa porter à Louvois les

plaintes des réformés poitevins. Il avait, ainsi que sa femme Marie du Faye de la Taillée, enduré, depuis, de longues et cruelles persécutions. Envoyé à Pierre-Encise, il n'en sortit, au bout de six ans, que pour passer au château d'Angers, d'où, en 1700, il fut transféré à celui de Nantes. A la même époque, sa femme était enfermée à l'Union-Chrétienne de Poitiers, son fils à l'abbaye de Nouaillé, et le reste de la famille dans d'autres établissements du même genre.

On brisait ainsi les familles, on en arrachait les membres les uns aux autres, dans l'unique espoir de les amener de guerre lasse à changer de religion. Le mari était séparé de sa femme, la mère de son enfant et, plus souvent encore, l'enfant était enlevé à ses parents. Placé dans un couvent, il devenait catholique ou indifférent; mais parfois aussi, quand on ne le prenait pas dès le bas âge, les principes déjà puisés dans la famille persistaient, et les enfants se montraient alors dignes des pères.

Mme de la Roulière, veuve de M. de Châteauguibert, avait deux filles, qu'on lui ôta pour les mettre au couvent de la Propagation, à Luçon. Depuis, comme elles goûtaient un reste de bonheur à se trouver ensemble, on les sépara : l'une fut placée à la Propagation de Fontenay, et l'autre envoyée à l'Union-Chrétienne de Parthenay. En 1695, Mme de la Roulière, privée de ses enfants depuis trois ou quatre ans, supplia l'intendant de les lui

rendre. Celui-ci prit l'avis de l'évêque de Luçon, qui, ayant vainement épuisé sa théologie pour convertir ces jeunes filles, ne comptait plus que sur la rigueur et répondit : « Je ne crois pas qu'il soit à propos de les faire sortir des maisons où elles sont pour les renvoyer chez leur mère ; car elles y demeureront attachées avec opiniâtreté à leur erreur, et elles serviront d'exemple à d'autres, qui espéreront qu'ayant résisté pendant quelques années, elles pourront obtenir la liberté de revenir chez leurs parents, ce qui les fortifiera dans leur erreur. On peut espérer que celles-ci, ne voyant d'espérance de sortir des maisons où elles sont qu'en faisant le devoir de catholiques, pourront en prendre la résolution et se faire instruire. » Ce ne fut qu'après dix années de réclusion infructueuse, qu'on laissa enfin sortir les deux sœurs, pour les confier à un frère plus ou moins converti, mais en les avertissant qu'elles seraient remises dans des couvents si, dans le délai de trois mois, elles ne se convertissaient « de bonne foi. » Le gouvernement s'apercevait chaque jour qu'il était dupe de conversions feintes, et il avait, comme on le voit ici, l'étrange prétention d'obtenir par la contrainte des abjurations sincères. Or, ce simulacre de conversion, il ne l'obtenait même pas toujours. Plutôt que de mentir à leur conscience, il y eut des femmes qui passèrent leur vie dans les couvents, des hommes qui finirent leurs jours dans les prisons. Jean Hudel

nous a laissé un de ces exemples d'indomptable fermeté.

Hudel, fils d'un poëlier de Fontenay, se préparait au saint ministère et était sur le point de terminer ses études, lorsque l'édit de Nantes fût révoqué. Comme tant d'autres, il eut un moment de faiblesse et abjura; mais depuis, quittant la ville ou sans doute il se trouvait observé de trop près, il se retira dans la famille de sa femme, Madeleine Le Camus, à Bazoges-en-Pareds, où il reprit la profession de sa foi. Pour vivre il se fit marchand. Il remplissait en même temps celles des fonctions du ministère qui étaient alors possibles, visitait ses coreligionnaires, les consolait, relevait ou soutenait leur courage. L'intendant Foucault le fit arrêter, et depuis lors, Hudel ne sortit d'une prison que pour passer dans une autre. De la Bastille, il fut transféré au château de Loches; quelques années après, il était dans celui d'Angers, où l'on poussait la dureté jusqu'à lui refuser de voir ses enfants. D'Angers on l'emmena à Saumur. A cette époque il demanda la liberté; mais l'évêque de Luçon conseilla de ne point la lui rendre, de peur que, de retour chez lui, il ne détournât les nouveaux convertis de son canton. Il ne fut donc plus question d'ouvrir à Hudel les portes de la prison.

La famille du captif, restée dans le Bocage, faisait preuve d'un courage digne de lui, en assistant

aux assemblées qui se tenaient alors dans les environs de Bazoges. Aussi, le curé de cette paroisse signalait-il la femme de Hudel, ses deux fils, ses trois filles et sa belle-mère, comme les protestants les plus opiniâtres du pays, et leur maison comme un asile ouvert à toutes les victimes de la persécution. De temps à autre Madeleine Le Camus se rendait dans la ville où se trouvait son mari, heureuse quand, après un long et pénible voyage, il lui était permis de le voir et de passer quelques instants auprès de lui. Comme à cet égard on se montrait moins sévère à Saumur que dans les autres forts, deux des enfants de Hudel vinrent même se fixer dans la ville, afin d'adoucir sa captivité par leurs visites. C'était Aimée, l'aînée des filles, avec Jean, le plus âgé des garçons, qui se mit en apprentissage chez un artisan.

Le geôlier, plus humain que les règlements, permettait à Hudel de recevoir sa famille et aux prisonniers de se voir entre eux. Mais cela dura peu; des ordres sévères vinrent les priver de cette consolation. Dès lors ils ne purent communiquer ni entre eux ni avec les personnes du dehors. En même temps on leur ôta leurs livres et on ne leur donna à la place que de mauvais ouvrages de controverse, dont la lecture n'était ni édifiante ni récréative. Hudel resta dix-huit mois soumis à ce régime, ainsi qu'un autre Poitevin appelé la Gaillarderie, que rien non plus n'avait pu décider à abjurer. Cela

n'empêchait pas le gouvernement de les appeler « nouveaux catholiques » et « nouveaux convertis, » deux expressions par lesquelles la langue officielle désignait les protestants, c'est-à-dire ceux qui n'étaient pas convertis. Les mots devaient se mettre ainsi en désaccord avec leur sens, pour ne pas désobliger Sa Majesté, qui ne voulait pas avoir de protestants dans ses Etats. Aussi n'en travaillait-on pas moins à convertir au catholicisme ceux qu'on déclarait catholiques et convertis. En octobre 1701, le ministre Pontchartrain écrivait à De Miane, gouverneur du château de Nantes : « Il y a à Saumur deux nouveaux catholiques de Poitou, nommés Hudel et la Gaillarderie, qui y sont depuis longtemps, sans qu'on ait rien pu gagner sur eux. Le roi, qui est persuadé que vous y réussirez mieux que personne, a fait expédier des ordres pour les faire transférer au château de Nantes. Ce sera pour vous une belle occasion de donner, en les convertissant, des preuves de votre zèle et de votre capacité. » Il n'était pas besoin de stimuler le zèle de M. de Miane, qui n'en avait que trop. Pour lui, tous les moyens étaient bons, et le ministre lui-même se voyait parfois obligé de lui rappeler les principes les plus vulgaires de l'honnêteté. Cependant ses talents de convertisseur échouèrent contre la fermeté de Hudel. Celui-ci, renvoyé au château d'Angers et plus tard à Saumur, fut, en 1712, ramené à Nantes. Deux ans après ses filles furent ar-

rêtées et enfermées, dans la même ville, au couvent des Nouvelles-Catholiques.

Hudel sortit enfin de prison en 1716, quelques mois après la mort de Louis XIV. Il y avait plus de vingt-cinq ans qu'il était dans les fers. A peine libre et de retour dans le Bocage, il se remit à prêcher l'Evangile. Un véritable réveil marqua sa présence au milieu des protestants de Moncoutant et de la Forêt. Le clergé le dénonça, mais en même temps on perdit la trace de ce hardi confesseur de la foi chrétienne. Nous ignorons nous-même ce qu'il devint. En 1723, ses biens étaient, ainsi que ceux de sa femme, affermés pour le compte du fisc, ce qui nous porte à croire que, se voyant déjà vieux, il avait enfin été chercher le repos hors de France.

XXV

Assemblées en Haut-Poitou. La première chaire ; un ministre ; un sermon au désert. Projet d'un curé. Martyrs : Martin, Caillet. Galériens.

1696-1697.

Les assemblées, interrompues ou devenues très-rares en Haut-Poitou après l'affaire de Grandry, avaient repris leur cours ordinaire vers le commencement de l'année 1696.

Il y en avait chaque dimanche, tantôt dans une paroisse tantôt dans l'autre, mais toujours la nuit. On choisissait, pour se réunir, les lieux les plus solitaires, tels que la clairière d'un bois, un ravin, ou un repli de terrain. Pour temple on avait le firmament ; une saillie de rocher, ou une pierre au pied d'un arbre, servait de chaire ; et cette chaire était à qui se sentait le courage d'y monter. Le plus souvent, c'étaient de simples paysans qui édifiaient leurs frères avec des sermons empruntés à quelque

recueil ou envoyés du Refuge. Le peuple fidèle, qui sentait une grande foi sous la parole sans art de ces orateurs sortis de ses rangs, était disposé à beaucoup leur pardonner. Du cœur pour prier, un peu de mémoire pour apprendre des discours qu'ils n'auraient su faire, voilà ce qu'on exigeait d'eux. Ce n'était pas leur faute si les académies étaient fermées. Comme saint Paul, ils donnaient ce qu'ils avaient, et quand il fallait, en témoignage de leur foi, donner leur vie, ils la donnaient. Après tout, leur ministère, quelque imparfait qu'il fût, était encore celui de la Parole ; ce sont eux qui ont redressé la chaire chrétienne en France et l'ont occupée, presque seuls, durant les jours les plus mauvais.

Parfois une alerte venait troubler le culte et disperser les assistants ; mais dans ce pays, couvert de bois et presque entièrement protestant, qui s'étend de Niort à Melle et à Lusignan, et grâce à de nombreuses précautions, l'autorité n'était, pour ainsi dire, jamais informée exactement ou à temps.

Peu à peu la confiance augmenta et la prudence diminua. Une circonstance y contribua ; ce fut le bruit répandu que le roi, mécontent du clergé, était disposé à ménager un peu les réformés. D'un autre côté, ceux-ci espéraient que, dans les négociations entamées avec l'Europe et qui, depuis, aboutirent à la paix de Ryswyck, les nations protestantes élèveraient la voix en leur faveur. L'illu-

sion était si forte que bientôt ils ne prirent presque plus de précautions. Tout le monde avait la même confiance. On vit venir au culte quelques familles nobles restées dans le pays et qui jusque-là n'avaient pas osé paraître aux assemblées. Le peuple y accourait en foule. Elles se tenaient d'ailleurs en plein jour.

Le 22 septembre 1697, deux jours après ce traité de Ryswyck, sur lequel on fondait tant d'espérance et qui n'était pas encore connu, quatre mille personnes se trouvèrent réunies à La Roche de Nesde, au pied d'une chaire, la première qu'on eût dressée depuis la révocation. Le prédicateur exprima l'espoir que, sous peu, les temples seraient, de même, relevés de leurs ruines et que la paix avec l'Europe ne se ferait point sans que la religion fût rétablie. C'était un homme de trente-cinq à quarante ans, sans doute un ministre venu du Refuge. Il était vêtu d'une étoffe brune, et se tint pendant quelque temps au Deffend, chez le sieur des Granges, beau-frère de M. de Vauvert. Voilà tout ce que la police put savoir de lui et ce que nous en savons nous-même. Toutefois, nous avons reconnu son discours dans un sermon prêché par un pasteur venu de l'étranger et dont une copie fut saisie, l'année suivante, chez un protestant. « Je ne puis vous exprimer la joie que j'ai de revoir des restes de la pauvre Sion désolée, disait le pasteur proscrit... Vous êtes à blâmer de n'avoir pas suivi le précepte

de notre Sauveur, qui nous dit : Lorsque vous serez persécutés dans un royaume, retirez-vous dans un autre; mais soyez du nombre des sept mille hommes qui ne fléchirent pas le genoux devant Baal. Confortez-vous les uns les autres et prenez garde aux faux frères... Si vous vous tournez véritablement devers le Seigneur, il vous rendra cette manne céleste dont vous avez été si longtemps privés ; il semble qu'il commence à retirer son bras, puisqu'il veut accorder une paix tant désirée et qui ne peut être sans le rétablissement de Sion. C'est donc à cette heure qu'il faut redoubler de prières. Vous n'êtes pas oubliés dans les congrégations de vos frères fugitifs, et l'on ne cesse d'y prier pour vous... Ne participez jamais aux sacrifices des idoles. Jouissez paisiblement des petits priviléges que Dieu vous accorde. Il veut que vous le confessiez hautement devant les hommes ; mais il ne vous demande pas de courir au martyre avec un zèle indiscret. »

Tels étaient les conseils pleins de sagesse que le prédicateur donnait à l'Eglise sous la croix. Il ajoutait qu'il aurait bien souhaité avoir avec ses auditeurs des entretiens particuliers ; « mais, dit-il, le pitoyable état où je suis, joint au peu de fidélité que j'ai trouvé en France, fait que je n'ose me manifester. » Il termina en faisant des vœux pour que « le troupeau dispersé par toute l'Europe fût rassemblé et remis en son premier état. »

Le clergé ne restait pas spectateur impassible de ce réveil de la foi protestante. Les délations pleuvaient à l'intendance et appelaient de toutes parts les rigueurs de la loi sur les réformés. Le curé de Chavagné assista en personne à une assemblée, et alla ensuite dénoncer à la justice les personnes qu'il y avait vues. Celui de Thorigné, trouvant insuffisantes les lois édictées contre les hérétiques, écrivait lui-même des projets d'ordonnances, qu'il adressait à l'intendant pour les transmettre au conseil. Il proposait, par exemple, de confier la surveillance des nouveaux convertis du Haut-Poitou à une quinzaine de curés choisis par lui entre les plus zélés et les mieux placés ; et répondait du succès, si le roi, en leur donnant « plein et entier pouvoir, » mettait aux ordres de chacun d'eux les prévôts et les troupes. Le gouvernement, qui pourtant n'était pas scrupuleux dans le choix de ses moyens et de ses agents, eut de la pudeur pour ces prêtres ; il les garda dans sa police ; mais ne voulut pas en faire autant de petits dictateurs ni les laisser compromettre leurs soutanes à la tête des prévôts et des troupes.

Du reste, le clergé eut bientôt lieu d'être satisfait. Dans le traité signé à Ryswyck, il n'était pas dit un mot des réformés de France ; et, cette fois comme toujours, la paix fut suivie d'une recrudescence de persécution. Des poursuites furent aussitôt dirigées contre ceux qui avaient prêché dans les

assemblées ou y avaient pris part. En Haut-Poitou, dans la contrée presque entièrement protestante où elles s'étaient tenues, les juges auraient eu de la peine, sans les prêtres, à se procurer des preuves ; mais ceux-ci, épiant toutes les démarches des réformés et recueillant tous les bruits, venaient d'eux-mêmes dénoncer les suspects, et, dispensés du serment par leur habit, les vouaient à la mort, en mettant avec componction la main sur leur cœur.

Le 16 novembre, on pendit à Saint-Maixent un laboureur nommé Pierre Martin, et à Poitiers, François Caillet, pour avoir, l'un et l'autre, assisté à une assemblée au village d'Aiript, dans la nuit du 22 au 23 septembre. Un troisième accusé était mort dans les prisons. Deux autres, Daniel Rageault et Josué Chaigneau, furent condamnés aux galères à perpétuité, ainsi qu'un nommé Pierre Garnault, du Ratou, qui avait prêté sa grange pour tenir une réunion. Ce dernier acheta, depuis, sa liberté au prix d'une abjuration ; Rageault et Chaigneau, au contraire, restèrent sur les galères jusqu'en 1713, époque où ils furent libérés avec quelques autres.

Le découragement n'avait pas chez tous succédé aux espérances si cruellement trompées par la paix de Ryswyck. Durant le procès de Martin et de Caillet, une assemblée s'était tenue sur les ruines de la maison de Grandry, démolie quelques années auparavant ; et, le jour de Noël, moins de six semai-

nes après l'exécution des deux martyrs, un ministre, caché dans le pays, prêcha au milieu de ces mêmes décombres, qui rappelaient un des plus douloureux épisodes des dragonnades. Enfin, huit jours après, l'année 1698 s'ouvrait en Haut-Poitou par une assemblée.

XXVI

La vie des pasteurs. Tableau d'une assemblée. Les fêtes de Pâques en Bas-Poitou. Nouvelles condamnations aux galères.

1697-1698.

Durant ces mêmes fêtes de Noël, un ministre avait aussi paru en Bas-Poitou, et il s'était tenu, nuitamment, plusieurs assemblées sur les rochers de Mouilleron ou dans les bois du Petit-Rocher de Cheffois. A l'approche de Pâques, les réunions se multiplièrent dans toute la partie protestante du Bocage. Deux ou trois ministres s'y trouvaient en ce moment et prêchaient presque toutes les nuits.

Le pasteur, disputant continuellement sa tête à ses ennemis, ne voyageait que déguisé. Un jour on ne voyait en lui qu'un marchand ambulant et le lendemain c'était un gentilhomme galonné d'or et richement monté; parfois il était en bourgeois sévèrement vêtu de noir, et plus souvent, confondu avec le paysan ou l'ouvrier, il portait le casaque de

bure ou le justaucorps de droguet, la culotte de toile et le bonnet à poil. La police se perdait dans des renseignements contradictoires sur la taille et l'âge aussi bien que sur le costume des ministres. Ce qui contribuait à la dérouter, c'est qu'au lieu de se partager la contrée, ils alternaient dans les mêmes paroisses. Ils avaient leurs gîtes désignés d'avance, et allaient de l'un à l'autre, guidés par des amis sûrs. Ils logèrent plus d'une fois au château de la Débutterie, au fond du Bocage, et à la maison noble du Deffend, à deux lieues de Saint-Maixent. Ils ne demandaient un abri qu'aux habitations isolées et pour un jour ; le lendemain, ils portaient leurs têtes proscrites sous un autre toit. C'était dans les assemblées qu'ils auraient couru le plus de risques, sinon d'être surpris, du moins d'être reconnus par des adversaires mêlés dans la foule ; mais on ne se réunissait que la nuit ; les fidèles, munis de chandelles pour suivre le chant, les éteignaient quand le ministre arrivait, et la prédication ne se faisait qu'à la lumière incertaine de quelques falots.

Plus disséminés et moins nombreux que leurs frères du Haut-Poitou, les protestants du Bocage, entourés de catholiques, multipliaient les précautions. Ils ne se réunissaient que dans les lieux les plus écartés, parfois dans la clairière ou sur la lisière d'un bois, ou à l'abri d'un rocher, quelquefois dans un hameau ou un village, quand tous les habitants étaient des leurs. On n'annonçait point dans

une assemblée le lieu et le jour de la réunion suivante ; un petit nombre de personnes sûres en étaient seules averties un peu à l'avance. Celles-ci à leur tour se contentaient généralement de faire savoir quelle nuit on devait se réunir. Le moment arrivé, les autres venaient les trouver, et tous se rendaient par petits groupes à l'endroit connu de quelques-uns seulement. Parfois, dans les nuits trop noires, pour diriger les fidèles, on allumait, sur une éminence voisine, un fanal suspendu à une perche, que l'on élevait et abaissait alternativement. Malgré ces précautions, il arriva plus d'une fois que le bois, le pâtis ou le champ désigné étant peu connu, des personnes venues de loin et n'osant demander leur chemin, s'égaraient dans les ténèbres.

La tradition a conservé le souvenir de plusieurs de ces endroits où se tinrent des réunions entre Mouchamps, Pouzauges et Mouilleron ; nous avons relevé le nom de beaucoup d'autres, dans les dossiers des procès auxquels elles donnèrent lieu, et qui nous ont fourni aussi les détails que nous reproduisons ici. Pendant quinze jours, aux approches des fêtes de Pâques, « les chemins, au dire des témoins, furent remplis de nouveaux convertis qui passaient et repassaient. » Les réformés, pour entendre prêcher l'Evangile et pour prier Dieu avec leurs frères, faisaient de véritables voyages, bravant la fatigue, risquant leur liberté et leur vie,

et ces hommes-là, on s'obstinait à les appeler « nouveaux convertis. »

A une assemblée qui se tint, dans la nuit du 16 au 17 mars, à la métairie de Boispouvreau, sur la lisière des bois entre le Boupère et Rochetrejoux, les fidèles vinrent en si grand nombre, qu'une grange, la cour, les ruages, l'aire et les jardins en étaient pleins, et que la foule s'étendait jusque dans le taillis voisin. Le prédicateur, placé sous le portail de la grange, put difficilement être entendu de tous; avant le sermon, plusieurs personnes avaient dû faire en même temps la lecture ordinaire de l'Ecriture, à la foule rangée par groupes.

Tout ce mouvement n'avait pas échappé à l'attention de l'autorité; mais désirant surtout prendre les ministres, elle ne jugeait pas prudent de leur donner l'éveil en commençant par des arrestations moins importantes. Les pasteurs échappant à toutes les recherches, elle se décida, huit jours avant Pâques, à faire saisir Esther Bossion, connue sous le nom de dame de la Mothe, qui avait reçu les ministres au château de la Débutterie, qu'elle gérait pour la dame des Minières. Des décrets de prise de corps furent lancés contre Liége et Chapeau, de Mouchamps; et, le jour même de Pâques, la maréchaussée fit de nouvelles arrestations. Esther Bossion fut condamnée à être rasée et à la réclusion pour le reste de ses jours. Un des prisonniers, Thomas Morel, de Rochetrejoux, promit de se faire

catholique, espérant qu'en retour on lui ouvrirait les portes de la prison. On l'en tira, en effet, pour le conduire à l'église, après quoi on le remit sous les verrous, où il resta pendant trois ans, quoiqu'on manquât de preuves contre lui. Jacques Drillaud, qui eut la même faiblesse, n'en recueillit pas non plus le fruit; il fut envoyé aux galères, sur lesquelles il passa quinze ans, pour avoir laissé tenir une petite réunion d'édification chez lui, au moulin du Four, près de la Châtaigneraie.

En outre, les réformés du Bas-Poitou furent condamnés à des amendes dont le produit devait servir à réparer les églises, où l'intendant Maupeou d'Abléges se mettait en devoir de les amener de force. Le gouvernement, à la nouvelle de ce qui se passait, avait envoyé des troupes dans l'Ouest pour empêcher les assemblées, et Maupeou, plein de zèle, voulait de plus s'en servir pour conduire les huguenots à la messe; mais le ministre Pontchartrain l'engagea à se contenter de les traiter selon la rigueur des ordonnances. Comme c'était dans la paroisse du Boupère que les réunions les plus nombreuses avaient eu lieu, c'est là aussi que les troupes furent mises. Elles y restèrent jusque vers la fin de mai. A peine les eut-on retirées que, les assemblées recommençant, les prêtres rappelèrent les soldats à leur aide.

Les exécutions de l'année précédente, à Saint-Maixent, n'avaient pas non plus fait cesser les as-

semblées en Haut-Poitou. Il s'en tint encore d'assez considérables dans les bois, mais toujours la nuit et avec les plus grandes précautions. En outre, les habitants de certains villages se réunissaient, tantôt dans une famille tantôt dans l'autre, pour lire la Bible, prier ensemble et chanter des psaumes. Le jour de Pâques, on célébra même la cène dans une cave à Verrières, près de Saint-Maixent.

Le 29 juillet, une nouvelle condamnation vint jeter le deuil parmi les fidèles de ces contrées. Un marchand, nommé Pierre Bonnet, dans la maison duquel ses voisins s'étaient plusieurs fois donné rendez-vous pour le culte, fut condamné aux galères perpétuelles. Au nombre des papiers saisis chez lui se trouve, outre un sermon cité plus haut, la copie fort incorrecte d'une pièce de vers sur les dragonnades intitulée *Dialogue d'un Poitevin et d'un Parisien*; l'auteur inconnu y compare les procédés de la mission bottée avec les moyens employés par les apôtres :

Ne persécutant point, toujours persécutés,
Ils ont persuadé leurs pures vérités ;
Jour et nuit, sans repos, fuyant de ville en ville,
Ils ont planté la foi et prêché l'Evangile.
Mais où vit-on jamais un apôtre inhumain
Entrer chez un juif un billet à la main,
Traîner par les cheveux les fidèles au temple?
Dans toute l'Ecriture en est-il quelque exemple?
Peut-on voir des soldats arriver dans un lieu,
Pour convertir les gens jurer le nom de Dieu !

XXVII

1. Exploits du maréchal d'Estrées ; ses tournées avec les évêques.

1698-1700.

On augmenta vers cette époque les petites garnisons qui étaient dans les bourgades protestantes du Haut-Poitou, et on y envoya en même temps des missionnaires, pour agir de concert avec les troupes. Cette double mission déploya un tel zèle que le gouvernement crut devoir le tempérer un peu. Il recommanda aux prêtres « de parler avec douceur et charité, sans se servir indirectement, comme plusieurs ont fait, de menaces et autres voies de rigueur, que les ecclésiastiques doivent laisser aux séculiers. » Ceux-ci, dans l'emploi des voies de rigueur, avaient de même dépassé les bornes. Le maréchal d'Estrées, qui commandait dans la province, avait fait arrêter un si grand nombre de protestants, que le ministre, obligé de modérer son

ardeur, lui écrivit de faire seulement quelques exemples, et de borner ses efforts à empêcher les assemblées et à découvrir les prédicants.

D'Estrées réussit, en effet, à saisir trois prédicants, qu'il déféra à la justice. La cour avait rendu aux juges ordinaires la connaissance de ces sortes d'affaires, attribuées précédemment aux intendants, par commissions spéciales. Les tribunaux offraient plus de garanties d'indépendance et d'équité. Ceux de Poitiers et de Civrai en donnèrent la preuve dans le procès des trois prédicants, en résistant à la pression que le conseil chercha à exercer sur eux par le procureur général. Non-seulement les accusés furent renvoyés, mais les juges entamèrent incidemment des poursuites contre les agents du commandant, pour leurs concussions envers les protestants, et, l'affaire ayant été portée au parlement, d'Estrées eut le dépit de voir condamner deux faux témoins, dont on s'était servi contre les prédicants.

Les satellites du maréchal étaient un fléau pour la province. Ses archers, parcourant les villages, commettaient mille exactions, maltraitaient les réformés pour les faire aller à la messe et extorquaient au peuple tout ce qu'ils pouvaient. D'Estrées lui-même se comportait comme un furieux. Etant à Loudun, dans les derniers jours de novembre 1699, il remplit les prisons et les couvents de protestants, et alla si loin, que la cour, en apprenant

sa conduite, lui défendit de n'emprisonner personne à l'avenir, sans l'autorisation du conseil.

Les évêques n'avaient pas d'auxiliaire plus dévoué que le commandant, et aimaient à se faire escorter par lui dans leurs tournées. Celui de La Rochelle, dont le diocèse s'étendait assez loin en Poitou, voulant visiter les paroisses où il y avait des réformés, se fit accompagner par le commandant suivi de ses troupes. Ils allèrent ensemble à Montcoutant, Courlay, la Forêt-sur-Sèvre et Saint-Jouin-de-Milly. Mais cette visite, qui ressemblait plus à une expédition qu'à une tournée pastorale, n'eut point le résultat qu'en attendaient le prélat et le maréchal. La terreur les précédait partout, et, à leur approche, les protestants couraient se cacher dans les bois. D'Estrées osa s'en plaindre à la cour comme d'un acte de désobéissance. Le conseil demanda, en effet, à l'intendant de lui faire connaître quatre de ceux qui s'étaient sauvés dans les bois pour en faire un exemple; mais en même temps le ministre Pontchartrain essaya de faire comprendre au maréchal que ces tournées faites avec des dragons n'étaient pas le meilleur moyen de gagner les protestants.

De son côté, l'évêque de Poitiers, voulant essayer de convertir les habitants de Loudun et se rappelant le zèle qu'y avait déjà déployé le commandant, le pria de s'y rendre une seconde fois « pour soutenir la mission. » La cour y consentit, mais

en faisant encore au maréchal des recommandations qui prouvent combien elle-même comprenait les dangers de cette coalition de la soutane et du sabre.

2. L'intendant Maupeou, sa police et ses listes de proscription. Galériens. Les couvents. Enlèvement d'enfants.

1698-1702.

L'intendant Maupeou d'Ablèges n'était pas moins que d'Estrées dévoué au clergé et n'avait pas besoin non plus que le gouvernement le stimulât. Chaque jour il faisait arrêter quelque protestant pour avoir été aux assemblées, pour n'avoir pas assisté à la messe ou pour ne s'être pas marié à l'église. Le 14 janvier 1699, il condamna aux galères perpétuelles le nommé Cousson, de Verrières, près de Saint-Maixent, qui heureusement était en fuite, et Isaac Devallée, sergetier, du même village, qui fut gracié. Moins heureux, un nommé Archimbaud, arrêté aussi vers cette époque, alla mourir aux galères. L'année suivante, deux autres Poitevins, P. Vardot et François Noireau, et, un peu plus tard, P. Montausier, furent aussi envoyés au bagne pour fait de religion.

Au moyen des curés et de ses subdélégués, l'intendant avait organisé dans sa province une police digne de l'Inquisition. C'était là d'ailleurs l'objet à peu près exclusif de ses soins. Le conseil lui ayant

demandé un état de son département, de ses industries et de ses ressources, il ne fournit qu'un rapport insignifiant, qui ne révèle d'autre talent que celui de dissimuler la vérité, c'est-à-dire les pertes causées par la persécution. Au lieu de se faire renseigner sur les questions intéressant la prospérité publique, il demandait à ses agents des états nominatifs des nouveaux convertis avec des notes sur leur conduite sous le rapport religieux. Dans les mémoires qui lui furent adressés on trouve soigneusement notés les gens qui ne vont pas à la messe. Une liste spéciale, véritable liste de proscription, contient les noms des « principaux mauvais convertis, » classés d'après le traitement qu'on juge devoir être appliqué à chacun. Il y a ceux qu'il faut exiler ou envoyer au loin, ceux qu'il faut emprisonner, ceux qu'il faut interdire de leurs charges, « ceux à qui il faut parler, » c'est-à-dire pour lesquels on espère qu'une bonne admonition suffira, les femmes ou filles qu'il faut enlever à leurs familles parce qu'elles empêchent leurs proches « de faire leur devoir, » et enfin les jeunes gens et les jeunes filles qu'il faut mettre au collége ou au couvent pour les soustraire à l'action de leurs parents. Mais à cet égard, l'intendant, avant de prendre un parti, veut d'abord savoir si les protestants signalés à ses rigueurs sont en état de payer leur pension où celle de leurs femmes et de leurs enfants en prison, au collége ou au couvent, de solder en

un mot les dépenses qu'on fera pour leur salut. Le couvent surtout coûte assez cher, et dans les notes fournies à Maupeou, il s'en trouve du genre de celle-ci : « Les quatre filles de la dame Rouget, de Saint-Gelais, sœurs du lieutenant général de Niort, riches, jeunes et bien faites, n'ont jamais fait leurs devoirs ; elles valent la peine d'être mises au couvent. »

Muni de ces renseignement et des pouvoirs nécessaires, l'intendant fit arrêter les protestants les plus attachés à leur foi et les plus influents. Ceux qui étaient riches ou nobles furent enfermés dans des châteaux-forts. Les couvents de divers ordres et surtout ceux de l'Union-Chrétienne reçurent les femmes et les enfants de condition. Quant au menu peuple, qui n'avait pas de quoi payer sa pension dans les prisons d'état ou les monastères, et pour le salut duquel il fallait pourtant faire quelque chose, on le livra aux archers et aux soldats, qui en arrachèrent ce qu'ils purent, argent ou conversion. Les plus opiniâtres seuls furent jetés dans les cachots, où des agents, trop économes du pain du roi, les laissèrent manquer de tout.

Il y eut quelques femmes rasées et enfermées dans les cloîtres pour avoir assisté aux assemblées ; mais la plupart furent mises sans jugement dans les couvents ou les hôpitaux, soit parce qu'elles n'avaient jamais voulu abjurer, soit parce qu'après avoir abjuré, elles n'allaient pas à la messe.

Dans l'intervalle d'une douzaine d'années, de 1689 à 1702, nous avons compté plus de soixante protestantes détenues à l'Union-Chrétienne de Poitiers seulement. A Fontenay, Luçon et Parthenay, des établissements spéciaux du même ordre, à Niort les Ursulines, à Fontenay, les Filles de Saint-François, et beaucoup d'autres maisons en reçurent un grand nombre. Les plus fermes étaient reléguées dans des monastères hors de la province, et les plus pauvres dans les hôpitaux.

Une dizaine de femmes de la seule famille Berthon, de Châtellerault, furent enfermées dans des couvents.

En 1700, tous les Pandin du Chail étaient détenus, le père au Château de Nantes, les fils chez les Jésuites et les filles à l'Union-Chrétienne. La maison, au rapport de l'intendant lui-même, resta « à la discrétion d'un valet et d'une servante. »

L'âge n'était pas plus respecté que le sexe. La dame de la Barre de Rom, âgée de près de quatre-vingts ans, veuve depuis peu et qui avait une partie de sa nombreuse famille dans l'exil, fut transportée aux Nouvelles-Catholiques de Poitiers, à la sollicitation du clergé, parce qu'elle « ne faisait aucun acte de catholique. » Elle y mourut bientôt en professant hautement sa foi. Les édits voulaient que son cadavre fût traîné sur la claie par les rues de la ville et jeté à la voirie; mais l'autorité recula devant l'application d'une pareille loi et fit inhumer secrè-

tement la dame de la Barre derrière la rue des Ecossais. Quelques fanatiques, frustrés de l'horrible exhibition sur laquelle ils avaient compté, allèrent alors déterrer le corps et l'apportèrent à l'hôtel de ville en demandant qu'on exécutât la loi ; mais le maire, après avoir consulté l'intendant, fit reporter la bière dans la fosse.

Toute considération disparaissant devant le projet arrêté de faire la France catholique, on ne tenait pas plus de compte des intérêts les plus sacrés des familles que du sexe ou de l'âge. Pour n'avoir pas voulu assister à la messe, la dame Reigner de Champeaux fut enlevée à son mari et à ses neuf ou dix enfants, la plupart en bas âge. Mais le plus souvent, comme nous l'avons dit, c'étaient les enfants eux-mêmes que le gouvernement faisait prendre pour les faire élever à sa guise, croyant bien par ce moyen s'emparer de l'avenir. Afin d'étouffer plus sûrement l'influence de la famille, il arrachait ainsi leurs enfants aux Jaudouin de Marmande, dès l'âge de quatre à cinq ans, et les émancipait à quinze pour ôter aux parents toute autorité sur eux. Les Jaudouin avaient déjà perdu de cette manière les deux aînées de leurs filles, qu'on endoctrinait aux Ursulines de Luçon. Espérant soustraire la troisième au sort des premières, le père la conduisit au fond de la Normandie pour l'y faire élever ; mais l'intendant, averti et sollicité par l'évêque de Luçon, l'obligea à la faire revenir pour la mettre dans un

monastère. Deux autres filles, plus jeunes, furent de même placées dans des établissements religieux; un garçon fut à cinq ans enlevé de la maison paternelle et remis entre les mains du curé de Saint-André-sur-Mareuil. M. et Mme de Marmande, à qui il ne restait plus qu'un enfant au berceau, disparurent alors sans qu'on pût savoir ce qu'ils étaient devenus.

Le clergé fit de même ravir les filles de Pyniot de Puychenin pour les soustraire à sa pieuse influence et surtout à celle de leur mère, Claude Aymer, qui fut elle-même mise dans un couvent.

Les femmes reléguées dans ces maisons y vieillissaient, si elles ne s'y convertissaient pas, et quand elles en sortaient, ce n'était pas toujours, comme on va le voir, pour recouvrer la liberté. Une demoiselle Garnier, de Poitiers, enfermée à l'Union-Chrétienne de cette ville, en sortit, l'année suivante, sur la caution de trois personnes, dont une, l'écrivain Moret de la Fayolle, dut signer la promesse que voici : « Je m'engage, moi Moret, chez qui ladite demoiselle Garnier doit se retirer, d'empêcher qu'en quelque manière que ce soit, elle ne rende aucune visite au dehors, et que, de plus, elle n'en reçoive aucune qu'en présence de moi ou de mon épouse. » Heureusement ce n'était pas du dehors que les prisonniers attendaient la consolation ; ils la trouvaient en leur foi, et aucune précaution ne pouvait em-

pêcher Dieu de parler à leur conscience et son esprit d'agir en eux.

L'intolérance du gouvernement permettait à une foule de petites haines, d'intérêts et d'ambitions peu avouables, de se satisfaire sous le voile de la religion. Il était si facile de se débarrasser d'un parent ou d'un voisin qui n'allait pas à la messe, que les bons catholiques ne résistaient pas toujours à la tentation de le dénoncer, si par ce moyen ils espéraient détourner un héritage ou faire vaquer une place. Les délateurs, il est vrai, ne mettaient en avant que « le devoir de leur charge, » s'ils en avaient une, et « la gloire de Dieu, » s'ils n'avaient pas autre chose pour masquer des intérêts plus vulgaires, mais pour le moins aussi chers. C'est ainsi qu'un habitant de Saint-Maixent appela la sévérité de l'intendant sur la tête d'une de ses parentes enfermée au couvent de la Mothe, d'où il craignait qu'on ne la laissât sortir. « Loin de se convertir, dit-il, cette huguenote endurcie chante des psaumes pendant que les religieuses sont à la messe, et, quand tout le monde dort au couvent, elle lit des livres protestants, qu'elle sait dérober à toutes les recherches. »

Quelquefois, au lieu de mettre les protestantes dans les monastères, le gouvernement les enfermait dans les citadelles, comme des prisonniers d'état.

Il traita ainsi Mme de Médicis, veuve d'un ministre de Saint-Maixent, pour la conversion de laquelle

il avait épuisé en vain toutes ses autres rigueurs. Toutefois la détention dans les forts était en général réservée aux hommes et plus spécialement à la noblesse. On y était envoyé, comme dans les couvents, non par un jugement mais par une lettre de cachet, en vertu du bon plaisir du roi et pour aussi longtémps qu'il plaisait à Sa Majesté ou à ses intendants de vous y laisser. Les châteaux de Niort, Angoulême, Angers, Nantes, Saumur, Pierre-Encise et surtout la Bastille, reçurent encore à cette époque un grand nombre de gentilshommes poitevins. Quelques roturiers s'y trouvaient aussi; c'étaient ceux qu'on traitait d'opiniâtres et de dangereux, c'est-à-dire des chrétiens qui, restés fidèles à leur foi, contribuaient à entretenir celle des autres par leur conduite et leurs paroles. La Bastille vit mourir en ce temps un de ces opiniâtres dont l'histoire est un exemple des perturbations jetées par la persécution dans certaines existences.

Pierre Piet.

1685-1705.

Pierre Piet, de la Briaudière, près de Saint-Maixent, était notaire au temps où il était permis à un protestant d'être quelque chose. Durant les dragonnades qui précédèrent la révocation, il quitta le pays et depuis lors n'eut plus guère de résidence fixe,

On le trouve tantôt en Saintonge, tantôt en Touraine, en Normandie et à Paris. Lorsque la persécution sévissait avec le plus de fureur et qu'il se sentait serré de trop près, il passait la frontière ou le détroit. Il se réfugia ainsi à diverses reprises, en Angleterre, en Hollande et dans la Suisse, où il paraît avoir résidé quelque temps à Bâle et à Genève. Pendant près de vingt ans il déjoua ainsi toutes les recherches, disparaissant du pays dès qu'on y soupçonnait sa présence et revenant quand on n'y pensait plus. De France il correspondait avec le refuge et du dehors avec l'intérieur. Dans ses allées et venues, il rendait de grands services aux émigrés, en se chargeant de recouvrer ce qui leur était dû dans leur ancienne patrie. A ses frères du Poitou il adressait des encouragements, des conseils et venait parfois les leur apporter lui même. On croit qu'en 1688 il était en Haut-Poitou et ne fut pas étranger au réveil religieux qui s'y manifesta. Piet avait la confiance de tous les protestants et trouvait chez eux un abri aussi sûr qu'ils pouvaient l'offrir. Il ne venait d'ailleurs dans son pays que déguisé, y restait peu, ne se montrait jamais le jour et ne visitait sa famille et ses amis que la nuit. Il avait un fils et cinq filles, tous très-fermes dans leur religion et « très-bonnes gens ; il ne leur manque que d'être catholiques, » disent les rapports de la police. Plus d'une fois on eut l'intention de les arrêter pour leur inculquer cette qualité-là ; mais comme on tenait

surtout à saisir le père, on craignit de le mettre encore plus sur ses gardes en commençant par les enfants. Cependant notre Poitevin, « homme d'esprit, habile et entendu dans les affaires, » au dire de la police, mais déjà vieux, avait fini par se tenir habituellement à Paris et s'y était fait solliciteur de procès. Un misérable, en contestation avec lui, vida le litige en faisant connaître la retraite de Piet, qu'on s'épuisait encore à chercher en Poitou. Dès qu'il fut arrêté, vers la fin de 1702, on vint à la Briaudière sommer ses enfants de se faire catholiques, en ajoutant qu'ils contribueraient ainsi à la délivrance de leur père. Celui-ci, s'ils eussent pu le consulter, n'eût point accepté le sacrifice qu'ils firent pour lui et qui d'ailleurs ne lui profita pas. Enfermé à la Bastille, en mars 1705, Piet y mourut la même année, âgé d'environ soixante et dix ans.

XXVIII

1. L'émigration. L'Inquisition au chevet des mourants.

1698-1700.

Les dix dernières années avaient été marquées par un déploiement de rigueur qui produisit, jusqu'à un certain point, l'effet désiré : il n'était plus guère question d'assemblées, et, s'il s'en tenait, le bruit n'en arrivait pas jusqu'à l'intendance. Mais la terreur répandue dans le pays eut aussi pour conséquence d'en hâter la ruine en activant l'émigration, qui, lente ou rapide, ne s'arrêtait plus depuis quinze à vingt ans.

Le gouvernement avait beau multiplier les lois et les règlements, aggraver les peines, redoubler de précautions, chaque jour quelque famille disparaissait du pays, emportant ce qu'elle pouvait ou laissant tout. Un membre de la famille Gourjault, le seigneur de la Ralière, s'en alla, abandonnant 12,000 livres de rente et de brillantes perspectives.

Ce sacrifice de la patrie, déjà si grand par lui-même et qui s'accroît en proportion de ce qu'on y laisse, il fallait l'acheter au prix de beaucoup de périls, de fatigues et de stratagèmes tels qu'en emploient les forçats pour s'échapper du bagne. On sut, par exemple, que des femmes venues à La Rochelle pour s'embarquer, ne trouvant pas d'autre moyen de franchir la ligne des gardes, s'étaient fait enfermer dans des caisses et, mises à fond de cale, au milieu des balles de marchandises, avaient ainsi gagné la pleine mer.

Pour les réformés la vie n'était plus possible en France, où l'on ne les laissait pas même mourir en paix. L'infâme loi sur les relaps tombait, il est vrai, en désuétude, bien qu'au mois de mai 1705, la justice fît encore traîner sur la claie et jeter à la voirie les restes d'une dame de Poitiers. Mais, en revanche, les malades ne pouvaient plus guère échapper aux obsessions du clergé. Les médecins, les chirurgiens, les apothicaires étaient tenus de faire connaître aux curés ceux à qui ils donnaient des soins. Le gouvernement leur en avait fait une obligation, d'abord sous peine d'encourir « le blâme et l'indignation, » du roi, puis sous peine d'amende et même d'interdiction en cas de récidive. Le curé, averti par le médecin ou l'apothicaire, venait sommer le moribond d'embrasser la foi catholique; si celui-ci refusait, le prêtre, à son tour, appelait le magistrat pour constater le

refus et procéder en conséquence contre le malade ou le cadavre. Il en résulta que les protestants, ne pouvant plus demander ni médecin ni remèdes sans voir arriver un ecclésiastique à la suite, ne réclamaient plus les secours de l'art. Mais d'Ablèges ne l'entendit pas ainsi, et, voulant pousser jusqu'au bout son abominable système d'espionnage, il sollicita le conseil de rendre une loi pour obliger les malades de faire venir le médecin. Le gouvernement refusa, uniquement peut-être parce que la chose n'était pas possible. Rendons aussi cette justice au clergé que, s'il était l'instigateur de toutes ces mesures, il se trouva cependant des hommes dans ses rangs, qui ne voulurent pas recourir à d'aussi honteux moyens. La cour elle-même se plaignit de leur tolérance, comme d'un abus très-coupable, dans une lettre où il est dit que ces ecclésiastiques « avaient la délicatesse de ne pas vouloir se porter délateurs, sous prétexte qu'ils se rendraient odieux aux nouveaux catholiques, qui n'auraient plus de confiance en eux. » Les protestants assez heureux pour mourir sans cet entourage de prêtres et d'hommes de loi, étaient enterrés sans bruit dans le coin d'un jardin ou d'un champ. Cet usage, qui se généralisa à mesure que la tolérance fit des progrès, s'est conservé jusqu'à nous, quoique la loi nous ait depuis rouvert les cimetières publics. Chaque famille a dans un endroit retiré ses sépultures particulières,

où les générations de nos jours vont prendre place à côté de celles du siècle passé.

2. Alternative de répit et de recrudescence dans la persécution. Etat du clergé. Assemblée surprise. Le subdélégué Chebrou. Prisonniers et galériens. Emigrants surpris ; guide pendu.

1701-1715.

Une nouvelle guerre avec l'Europe ouvrit le dix-huitième siècle et obligea Louis XIV à rappeler ses troupes des provinces pour les porter aux frontières, où la France n'avait pas trop de toutes ses forces. D'Estrées, resté seul dans l'Ouest avec ses gardes et la maréchaussée, demanda vainement qu'on lui laissât quelques compagnies de dragons.

De son côté, l'évêque de Poitiers, privé de ses meilleurs auxiliaires, supplia la cour de venir en aide au clergé par des rigueurs d'un autre genre contre les huguenots, et fit à ce sujet le triste aveu de la dégradation intellectuelle et morale des ecclésiastiques de son diocèse. Le ministre Pontchartrain se borna à lui répondre : « Sa Majeste à vu avec peine que vous êtes obligé de convenir que (de vos prêtres), les uns sont incapables d'instruire les nouveaux catholiques, et les autres les scandalisent par leur mauvaise conduite. Vous êtes à plaindre dans une telle situation, par l'impossibilité qu'il y a de remédier en même temps à l'ignorance des uns

et au désordre des autres. » Ces condoléances ne faisaient pas le compte du prélat, qui demandait tout autre chose. Il aurait voulu, par exemple, que les magistrats assistassent au catéchisme pour condamner à l'amende les parents des enfants absents, et qu'on ouvrît à la poste les lettres venant de pays protestants, afin de saisir celles qui apportaient quelque aliment à la foi des réformés.

L'évêque de La Rochelle avouait, à sa manière, que le clergé réduit à ses arguments était impuissant. Voulant faire une nouvelle tournée du côté de Montcoutant, où les assemblées continuaient malgré les curés et la maréchaussée, il invoqua l'épée du commandant Chamilly, qu'il pria « d'user de sévérité pour rendre heureux le succès de cette mission. » Le militaire, au contraire, conseillait la modération ; mais le prélat ayant dénoncé sa tiédeur à la cour, Chamilly s'empressa de mettre son épée au service de l'Eglise. Ne jugeant pas ce concours suffisant, l'évêque voulut de plus se faire escorter du sénéchal de la Châtaigneraie. Cette fois le ministre répondit que « la chose lui paraissait nouvelle ; que ce serait, pour ainsi dire, mettre un prévôt à la suite d'un évêque. » Un général à la suite d'un prêtre n'était guère mieux à sa place ; il est vrai qu'on ne pouvait pas dire que ce fût chose nouvelle.

En dépit de tous les efforts du clergé, les protestants eurent quelques années de trêve, à la faveur

des guerres qui occupaient toujours au dehors les armées de la France. La persécution n'avait pas cessé, mais elle ne sévissait plus avec la même fureur. Son principal instrument, en l'absence des dragons, était la maréchaussée, qui, chargée de convertir les hérétiques, ne vit guère dans cette mission qu'un prétexte pour les piller. Ce fut à tel point que la cour reconnut bientôt que « les violences des archers étaient plus capables de nuire que de produire de bons effets pour la religion. » Une gendarmerie pillarde, des soldats grossiers et brutaux, des prêtres ignares et dépravés, voilà les agents de cette propagation violente de la foi romaine, les dignes instruments d'une telle œuvre.

En 1705, la cour donna une petite satisfaction au clergé en envoyant à Melle un faible détachement de troupes pour surveiller les protestants. Dans la nuit du 7 au 8 juin, le colonel qui le commandait, battant la campagne avec cinq de ses hommes, traversait le village de la Bertramière, à une lieue de la ville, quand il fut attiré vers une grange d'où partait un chant de psaume. Le chant cessa brusquement au bruit des pas de chevaux et un violent murmure lui succéda lorsqu'on entendit le colonel crier qu'il allait faire enfoncer la porte. Du dedans on pouvait compter les assaillants : « Ils ne sont que quatre ou cinq, s'écria-t-on, il faut nous défendre, » et, en même temps, la porte s'ouvrant donna passage à une trentaine de personnes, hommes et

femmes; quelques-uns, venus des villages environnants, avaient leurs bâtons à la main. Le colonel baissa le ton : « Mes amis, dit-il, vous avez grand tort de vous assembler contre les intentions du roi. « Nous ne faisions que prier Dieu, » répondit une voix; puis ils s'éloignèrent sans avoir été l'objet d'aucune tentative. Ce ne fut qu'après qu'ils eurent tous disparu, que les soldats arrêtèrent un nommé Jacques David, qui s'était moins pressé que les autres. La troupe, pénétrant dans la grange, y trouva comme pièces de conviction un Nouveau Testament, un volume de sermons et un psautier, qu'une femme essayait de cacher sous un tas de fagots. David fut envoyé aux galères pour trois ans; un autre protestant de l'endroit, chez qui la justice se transporta quelques jours après, fut condamné, par contumace, à cinq années de la même peine, et sa femme à la réclusion perpétuelle à l'Hôpital-Général de Poitiers.

Quatre ans après, le prédicant Bureau fut pris et enfermé dans les prisons de Poitiers, d'où il ne sortit qu'au prix d'une abjuration feinte, en novembre 1712.

De temps à autre, un accident nouveau venait ainsi rappeler aux réformés que la tranquillité relative dont ils jouissaient était bien précaire. Elle ne dura, en effet, qu'aussi longtemps que les guerres de Louis XIV. Dès que les traités d'Utrecht et de Rastadt eurent rétabli la paix au dehors, les affai-

res de la religion redevinrent la principale préoccupation du roi. Le fanatisme, ayant désormais l'armée à son service, se donna encore une fois libre carrière.

Les desseins de la cour ne furent que trop bien secondés en Poitou par l'intendant et surtout par son subdélégué de Niort, le sieur Chebrou, dévot dangereux, qui fut, pendant de longues années, le fléau de la contrée. Courant nuitamment les campagnes, avec les archers de la maréchaussée et quelques invalides du château de Niort, pour découvrir les prédicants, il réussit, en effet, à en saisir plusieurs. A la fin de juin 1714, il surprit un nommé Pierre Carteau, personnage suspect, qui, depuis, fut accusé d'avoir trahi les autres. Ce qu'il y a de certain c'est que les arrestations se succédèrent rapidement. En janvier 1715, le proposant Vinet, fermier à Faugerit, paroisse de Goux, fut pris, et, quelque temps après, par une nuit de février, Chebrou réussit à mettre la main sur Daniel Bonnet, de la paroisse de Vitré. En avril, il s'empara de Jacques Guerry, à Melle, et, vers la même époque, Pierre Caillon fut écroué avec les précédents à la prison de Niort.

Le 4 juillet, Carteau, Vinet, Bonnet, Guerry et Caillon furent condamnés aux galères perpétuelles comme ayant prêché au désert ; mais Carteau fut gracié, ce qui confirma les soupçons qui pesaient sur lui ; Bonnet fut relâché à la sollicitation d'un

brave homme de curé dont son père était fermier; enfin Guerry et Caillon s'évadèrent avant d'être mis à la chaîne. Vinet seul paraît avoir subi sa peine, ainsi que le proposant Moynard, arrêté vers le même temps que les autres et condamné aussi aux galères. Une grange, où les fidèles s'étaient réunis au village de Virleban, fut rasée.

Des décrets de prise de corps furent lancés contre une dizaine d'autres prédicants, dont quatre, Frappier, Regnier, Berthelot et Regnault, étaient d'avance condamnés aux galères.

Deux jours après le jugement des prédicants, fut rendu celui de la famille Sauzeau, de Lusignan, arrêtée en cherchant à passer en Angleterre. La sentence portait que la femme et la belle-mère de Sauzeau seraient mises à l'Hôpital-Général de Poitiers pour le reste de leurs jours; le père et l'aîné des fils étaient envoyés aux galères pour toute leur vie, ainsi que Louis Garreau, qui avait essayé de sortir de France avec eux. Leur guide, Pierre Micheau, qui avait déjà heureusement conduit une famille de fugitifs en Angleterre, paya de la vie cette seconde tentative. Il fut pendu sur la place de la Mothe, et, par ordre de Chebrou, son corps, attaché à une potence par une chaîne de fer, resta exposé sur le chemin de Melle, que suivent, pour venir aux marchés de la Mothe, les habitants de quatre ou cinq paroisses entièrement protestantes.

XXIX

Etat du Poitou à la fin du règne de Louis XIV.

Le 1er septembre 1715, Louis XIV termina son long règne, long surtout pour ceux qui depuis un demi-siècle gémissaient sous le poids de son intolérance. Il avait assez vécu pour voir les suites de sa politique : il laissait la France agrandie, mais ruinée et moralement aussi abaissée qu'elle l'a jamais été.

Alliant sur le trône la débauche à toutes les pratiques d'une étroite dévotion, Louis XIV avait enseigné de haut cette religion stérile qui s'attache à des devoirs de convention, et reste étrangère aux vrais devoirs. Le voyant dévot, sa cour dépravée portait le masque de la religion. Lui mort, chacun laissa tomber ce masque gênant, et on put voir alors à quoi avait abouti ce grand zèle du roi pour rendre la France catholique. Elle était, de son fait, incrédule et démoralisée. Le siècle de Louis XIV ne venait que de finir et on était déjà en plein

dix-huitième siècle. Une réaction s'opérait, qui devait emporter à la fois l'absolutisme politique et l'absolutisme religieux. Ce fut là le bien que Dieu tira du mal.

Il est d'autres pertes qui sont restées sans compensation pour la France et pour nous. Les provinces protestantes, le Poitou notamment, était ruinées par la persécution et épuisées par l'émigration. Depuis trente ans qu'elle durait, elle avait enlevé, dans certaines paroisses des environs de Niort, Melle et Saint-Maixent, le quart, le tiers et jusqu'à la moitié de la population. L'élection de Niort, qui, du côté de la Mothe, s'étendait sur des paroisses toutes protestantes, comptait, sans y comprendre les pertes de la ville, 1800 familles de moins qu'en 1686, et, si l'on remonte jusqu'aux premières dragonnades et à l'origine de l'émigration, on ne devra pas estimer à moins d'un cinquième la diminution des habitants. La ville de Saint-Maixent avait perdu le quart des siens et les campagnes de son élection presque autant. Dès 1698, le cinquième des réformés de l'élection des Sables était parti. En quinze ans, de 1684 à 1700, l'émigration avait enlevé 900 âmes à la ville de Châtellerault et fait de tels vides que, d'après un rapport officiel, « les maisons s'y donnaient presque pour rien, lorsqu'il y avait permission de les vendre, et que les plus belles étaient occupées, à titre d'un modique loyer par les artisans. »

La disparition de tant de familles causa tout un bouleversement dans les fortunes privées et porta les plus graves préjudices à l'Etat. C'était dans les classes laborieuses que la fuite des réformés avait produit les vides les plus considérables et les plus désastreux. Successivement écartés de tous les honneurs et de tous les emplois, les protestants s'étaient rejetés sur le commerce, l'industrie et l'agriculture. Obligés, depuis, de s'en aller ils emportèrent avec eux leurs industries, qu'ils implantèrent sur le sol étranger. Louis XIV en voulant convertir le royaume l'avait ruiné. Châtellerault, dès cette époque une des villes les plus industrieuses du Poitou, avait vu et voyait encore tous les jours partir ses ouvriers; ses fabriques d'horlogerie étaient à jamais tombées et ses coutelleries avaient subi un échec dont elles ont été longtemps à se relever. Thouars avait été frappé à mort par la révocation, et ses manufactures de serges et d'étamines, qui occupaient autrefois trois cents ouvriers, n'ont fait depuis que décliner. Les nombreuses fabriques de droguet et autres étoffes de laine établies à Coulonges étaient à peu près ruinées. De huit cents métiers qui fonctionnaient à la Châtaigneraie et dans les paroisses voisines, il n'en restait que soixante et dix quinze ans après la révocation.

Outre les fabriques méritant ce nom, on trouvait dans chaque village quelques-uns de ces métiers à toile ou à gros drap qui occupaient les bras que

l'agriculture ne réclamait pas. Le journalier, le petit bordier, le plus pauvre ménage en avait un dans un coin de son habitation et y consacrait les journées où il n'était pas appelé au dehors. Le lin, le chanvre et la laine du pays, ainsi filés et tissés sur place, ne s'y consommaient qu'en partie; les produits disponibles de cette industrie disséminée étaient centralisés à La Rochelle, d'où des négociants protestants les expédiaient au Canada. De ce commerce, qui naguère apportait quelque argent chaque hiver dans les maisons pauvres, il ne restait maintenant que le souvenir, et l'on n'entendait plus, dans les campagnes, ce battement régulier des métiers, qui, comme les pulsations d'autant d'artères, répandait la vie dans la contrée. Les négociants étaient partis et le pays, manquant de bras, ne produisait plus.

L'agriculture souffrait bien plus encore. On ne voyait partout que champs incultes et domaines abandonnés. Dans la seule élection de Niort, composée de cent cinquante paroisses et environ quatorze cents feux, il y avait plus de deux mille maisons désertes. La cour, se servant des dépouilles des émigrés comme de primes à l'apostasie ou à l'hypocrisie, les donnait souvent aux parents restés dans le royaume; mais cela ne restituait pas à la terre les bras qu'elle réclamait et qui en auraient fait la valeur. Le mal était pire pour les domaines que le fisc gardait: mal régis et mal cultivés, comme

tous les biens de mainmorte, ils coûtaient beaucoup et ne rapportaient presque rien. De fréquentes disettes, d'épouvantables mortalités, conséquence de cette dépopulation des campagnes, venaient, pour ainsi dire périodiquement, aggraver le mal. Les guerres interminables de Louis XIV y contribuaient pour leur part, et les impôts excessifs que nécessitaient ses guerres et son faste, impôts mal répartis d'ailleurs, achevaient de réduire le peuple à la plus profonde misère. Certaines paroisses, qui avaient perdu presque tous leurs habitants, tombaient en non-valeur, c'est-à-dire qu'elles ne pouvaient plus payer leurs impôts ; et, plusieurs fois depuis la révocation, il avait fallu accorder des réductions, soit pour quelques paroisses, soit pour la province entière. En 1709, le roi, qui, dans un hiver rigoureux, avait pu entendre ses sujets crier famine jusque sous les fenêtres de Versailles, promit diverses immunités et une forte diminution d'impôts aux propriétaires qui remettraient en valeur les nombreuses métairies laissées en friche ; remède illusoire, et qui n'aboutissait qu'à déplacer le mal ; car ce mal venant surtout du manque de bras, on ne pouvait remettre un domaine en valeur qu'en prenant des hommes sur une autre ferme.

Le remède véritable, un palliatif du moins, eût été la rentrée des émigrés. Louis XIV, à qui on avait essayé de persuader qu'il n'était sorti du royaume que quelques milliers de gens du petit

peuple, plus à charge qu'utiles à l'Etat, au dire des courtisans, avait fini par sentir que la perte était plus grande qu'on ne l'avouait. Plus d'une fois il rêva le retour des Français établis à l'étranger, et son ministre Pontchartrain fit même une tentative pour engager à revenir « ceux qui étaient à la tête des manufactures et qui employaient les ouvriers. » Mais la cour désirait la rentrée des émigrés sans vouloir, de son côté, revenir sur les causes de l'émigration. C'était absurde : seule la liberté religieuse aurait pu décider à retourner des hommes qui avaient tout abandonné pour elle, et qui s'étaient déjà créé à l'étranger des moyens d'existence.

Au sentiment de la perte qu'on avait faite et qui se trahit dans maintes pièces destinées à rester secrètes, se joignait le chagrin jaloux de voir prospérer, en dehors de la France et à ses dépens, de riches manufactures établies par des Français. L'Angleterre avait hérité de beaucoup de nos industries ; des Français défrichaient la Prusse ; une littérature toute française brillait en Hollande. Il devait en coûter à l'orgueil de Louis XIV de s'avouer tout cela sans pouvoir même se dire qu'à ce prix il avait établi l'unité religieuse en France.

XXX

La Régence. Prédications sur les emplacements des temples. Les prédicants. Acharnement de leurs ennemis.

1715-1719.

Le duc d'Orléans, qui prit en main les rênes de l'Etat pendant la minorité de Louis XV, n'était ni intolérant, ni dévot, et les protestants auraient pu espérer une grande amélioration dans leur sort, si, pour réagir contre l'esprit du dernier règne, abroger les lois existantes et réparer les torts de Louis XIV, il n'avait fallu plus de caractère et de principes que n'en possédait son neveu.

Cependant les réformés, qui d'ailleurs ne pouvaient que gagner à un changement, ne laissèrent pas que de fonder de grandes espérances sur l'avénement au pouvoir d'un homme aussi dégagé de préjugés ; et leurs espérances s'accrurent encore, quand on le vit, au commencement de l'année 1717, conclure un traité d'alliance avec l'Angleterre.

Cette confiance fit que les assemblées devinrent bientôt plus nombreuses. Dans la nuit du 23 au 24 avril, il y en eut une, dans les bois entre Saint-Sulpice et Saint-Maurice-le-Girard en Bas-Poitou, qui fut découverte et dispersée par une douzaine d'individus armés de fusils. Cet événement eut pour conséquence l'arrestation d'un marchand de Mouilleron, nommé Gabriel David, émigré revenu d'Angleterre, et d'un catholique converti, appelé Belliard, qui, tous deux, avaient pris à la réunion une part active.

Dans le Haut-Poitou, les prêtres, voyant les assemblées se multiplier autour de leurs églises désertes, n'avaient plus que la menace à la bouche. Sans se demander si les archers y suffiraient et si les prisons seraient assez vastes, ils voulaient qu'à défaut des prédicants, trop difficiles à saisir, on arrêtât tous ceux qui assisteraient aux prédications du désert.

L'intendant Des Gallois de la Tour, qui partageait les haines du clergé, sollicita et obtint, de l'insouciance du gouvernement, une commission pour procéder contre les prédicants, qu'il accusait de cette renaissance de l'hérésie. L'un d'eux, le nommé Bureau, ayant été pris au mois de septembre, le cours des assemblées parut se ralentir un peu.

Mais à la fin de l'hiver, l'intendant reçut avis que la cène avait été célébrée aux environs de Fressine et que plusieurs mariages avaient été bénis

du côté de Saint-Maixent, ce qui, cette fois, révélait la présence d'un ministre. Les personnes ainsi mariées prirent la fuite, en apprenant que des poursuites étaient commencées. Chebrou, se mettant aussitôt en campagne, en rattrapa quelques-unes, mais ne put arriver à découvrir la retraite du pasteur.

Les fêtes de Pâques et de la Pentecôte, célébrées au désert, ravivèrent encore la piété des populations. Chaque dimanche il y avait des assemblées. Il s'en tint en plein jour, dans les bois, aux environs de Fressine, Aigonnay, Celle, Sainte-Néomaye, Exoudun, La Mothe, Rouillé, Lusignan et même dans un grand nombre de villages. Chebrou, débordé, courait jour et nuit. S'il n'avait tenu qu'à lui, il se serait mis à la tête des troupes pour fondre sur les assemblées, aurait rasé les granges où se faisait le prêche, et traité sans merci ceux qui y assistaient. Il voulait terrifier le peuple par les supplices, lorsqu'une lettre de cachet le manda à Paris, pour rendre compte de sa propre conduite. Il est probable que le conseil, informé des excès de ce furieux, crut devoir le modérer un peu. Toujours est-il que durant plusieurs mois, le subdélégué de Niort prit du repos et en laissa aux protestants.

Les réformés jouissaient d'une certaine tolérance de fait; mais toutes les lois rendues contre eux subsistaient, et il ne tenait souvent qu'aux inten-

dants ou à leurs agents de les exécuter. Pour les abroger, il aurait fallu se mettre en opposition avec le clergé, et l'on ne devait guère espérer que la justice du Régent irait jusque-là. Les protestants se firent cependant cette illusion, et crurent qu'ils n'avaient qu'à se montrer pour voir leurs droits reconnus avec leur existence. Voulant donc attirer l'attention du gouvernement par une manifestation éclatante et détruire ainsi ce mensonge officiel, qu'il n'y avait plus de protestants en France, ils résolurent de s'assembler publiquement sur les emplacements des temples démolis depuis plus de trente ans.

C'est à Mougon que cette résolution fut mise à exécution la première fois. Le dimanche 22 janvier, un jardin où s'élevait autrefois le temple, au centre du bourg, fut envahi par deux mille personnes venues de plusieurs lieues à la ronde. Un homme d'une quarantaine d'années, au visage maigre et pâle, aux cheveux noirs et courts et qu'à son costume on eut pris pour un boulanger, fit le prêche : c'était Berthelot, le plus suivi des prédicants, sur qui pesait, depuis trois ou quatre ans, une sentence de mort. Les catholiques de Mougon, attirés par la curiosité, vinrent se ranger autour de l'assemblée, et le curé lui-même, après sa messe, écouta, du haut d'une vieille muraille, ce prédicateur sans art qui, avec sa foi, du cœur, beaucoup de courage et sans autre étude que celle de la parole de Dieu, édifiait

les nombreux auditeurs qui étaient là, comme lui, au péril de leur vie.

Quinze jours après, il y eut une seconde réunion au même lieu. Chebrou, qui n'avait pu que verbaliser après coup contre la première, aurait bien voulu, cette fois, se rendre à Mougon à la tête d'un détachement de troupes, mais le commandant du château de Niort, obéissant lui-même à des ordres supérieurs, refusa de laisser sortir un seul homme, en sorte que le subdélégué ne put envoyer à Mougon qu'un espion.

Le dimanche suivant, 12 février, des réunions se tinrent sur les emplacements des temples de la Mothe et de Melle. Huit jours après, il y en eut une seconde à Melle. Le bruit s'était répandu qu'on devait, cette fois, tuer le prédicant, lorsqu'il passerait sous les croisées d'un faubourg qu'il fallait traverser pour se rendre à l'assemblée. Le prédicant Bonnet arriva, et les fidèles, formant une double haie le long de la rue, lui firent tous escorte. Pendant le sermon, on entendit le tambour qui appelait les bourgeois sous les armes. Les autorités espéraient, à la faveur de cette alerte, s'emparer du prédicateur ; mais le peuple, au lieu de fuir, se rangea autour de lui ; des milliers de bâtons se levèrent pour sa défense et ce fut aux provocateurs eux-mêmes d'avoir peur. — Pourquoi les troubler? Quel mal nous faisaient-ils? disaient les plus sages des catholiques ; et en même temps

ils s'efforçaient de calmer les protestants, en leur assurant que les magistrats n'avaient ordre de leur rien dire. Ceux-ci, après avoir, de leur chef, excité le tumulte, étaient déjà rentrés chez eux, voyant qu'ils n'auraient pas le dessus. Quelques archers, qui essayèrent d'enlever le prédicant, furent repoussés, et Bonnet se retira, toujours protégé par la foule. Arrivé sur le pont, il annonça une réunion pour le dimanche suivant, à Mougon.

Pendant que ces faits se passaient à Melle, Berthelot prêchait à Saint-Maixent, sur l'emplacement du temple devenu la propriété des capucins par la munificence de Louis XIV. Les cœurs s'émurent, et plus d'un vieillard versa des larmes de joie en voyant une chaire portative dressée à la place même occupée jadis par l'ancienne. On se croyait déjà à la veille de la liberté et d'une paix stable. Hélas! bien des années et toute une génération devaient s'écouler encore avant que la chaire de vérité, renversée depuis trente-cinq ans, ne fût définitivement relevée.

Ce même jour, il y eut aussi prédication sur l'emplacement du temple de Benet, démoli depuis plus de cinquante ans. On y annonça, pour le dimanche suivant, une réunion à Niort. Cet avis, d'un projet trop audacieux, n'eut d'autre effet que de retenir Chebrou dans cette ville et d'y faire prendre des mesures pour empêcher l'assemblée ; mais tandis qu'on les guettait inutilement aux por-

tes de Niort, les protestants se réunissaient tranquillement à la Mothe, où prêchait Marbœuf.

Les principaux prédicants qui parurent dans ces réunions furent Berthelot, Marbœuf et Gadeau, en Haut-Poitou, et Dauban, dans le Bocage. On citait encore Martin, de Fressine, Dubreuil, de Souvigné et Durouil dit la Joue-Rouge, de Négresauve.

Toutes les maréchaussées du pays avaient le signalement des prédicants, mais elles cherchaient surtout à saisir Berthelot, le plus influent de tous. Chebrou, par une des nuits les plus froides de février, vint de six ou sept lieues pour le surprendre à Fonbedoire, dans la paroisse de Sepvret. C'est de ce village qu'était Berthelot; mais il paraissait rarement chez lui et n'y couchait jamais. Quant à Marbœuf et à Gadeau, ils n'avaient pas même de domicile; ils se cachaient dans les fermes, travaillant et vivant avec ceux qui les recevaient, et chaque soir ils changeaient de gîte, tant pour leur sûreté que pour celle de leurs hôtes.

Dans le Bas-Poitou, le sénéchal de Fontenay, Moriceau de Cheusse, ancien proposant converti lors de la révocation, anobli depuis pour le zèle qu'il avait déployé contre ceux à qui il aurait dû donner l'exemple de la fidélité et enrichi de leurs dépouilles, se montrait le digne émule de Chebrou, anobli du reste, comme lui, pour des services du

même genre. Ayant ouï dire que Dauban, qui était de Maigresouris, près Foussais, devait, dans les premiers jours de mars, prêcher sur les ruines du temple de la Buardière, Moriceau passa, à l'attendre, deux jours et deux nuits, embusqué à une portée de mousquet de ce hameau alors inhabité. Il n'en eût certes pas fait autant pour délivrer le pays d'une bête féroce. Du reste, il attendit en vain : Dauban ne parut pas. On apprit, quelques jours après, qu'il venait de se réfugier en Angleterre pour la troisième ou quatrième fois, et il y était probablement déjà quand le sénéchal passait ses nuits à le guetter à Foussay.

Chebrou, qui avait repris toute son activité, s'épuisait aussi en allées et venues ; mais quelque circonstance imprévue dérangeait toujours ses plans pour surprendre les prédicants. De son côté, en apprenant ce qui se passait en Poitou, le comte de Chamilly, parent de celui dont il a été parlé ci-dessus et commandant comme lui dans l'Ouest, avait pris la sauvage résolution de venir de La Rochelle avec des troupes pour brûler les maisons et les granges où il s'était fait des réunions. Chebrou, alléguant l'intérêt des voisins, mais ne tenant en réalité qu'à se réserver un rôle, fut d'avis qu'il valait mieux procéder juridiquement et démolir les bâtiments. Le commandant persista dans sa détermination « de prendre le flambeau à la main, » et il ne fallut rien moins qu'un ordre du conseil,

pour le décider à éteindre ses torches. Il se borna alors à remettre à Chebrou une ordonnance pour loger une compagnie de cavalerie chez les protestants de Benet et lui donna trente hommes pour faire la capture des prédicants.

Sans attendre qu'ils fussent pris, Des Gallois de la Tour avait déjà demandé, pour les juger, un arrêt d'attribution, que le conseil ne se hâtait pas de lui envoyer. « Les longueurs pour l'expédition de cet arrêt, écrivait-il à son subdélégué de Niort, peuvent faire juger du peu d'attention que le conseil de régence fait sur tout ce qui lui revient de la conduite des religionnaires de ce pays ; *mais*, ajoutait-il, *il n'en faut pas moins aller votre chemin.* » Ainsi les autorités poitevines, en continuant de sévir contre les protestants, ne prenaient bien réellement conseil que de leur propre zèle. Cependant la cour, accordant aux instances de ses agents ce qu'elle n'eût pas fait d'elle-même, expédia la commission demandée. Elle arriva à propos. Chebrou, revenant de loger à Benet la compagnie de cavalerie envoyée par Chamilly, fit la capture du prédicant qui y avait prêché le dimanche précédent. Cet événement fut cause, d'ailleurs, que les autres se tinrent encore plus sur leurs gardes, si bien que le subdélégué renonça presque à l'espoir de les surprendre.

Des Gallois, comptant peu sur la ruse pour les prendre et impatient d'ailleurs d'user de ses nou-

veaux pouvoirs, était d'avis de fondre sur les assemblées, qui continuaient malgré l'accident de Benet. « Si nous ne pouvons pas, disait-il à Chebrou, réussir à nous saisir des prédicants, il sera, je crois, nécessaire de tomber sur quelque assemblée et de prendre en flagrant délit quelques-uns de ces malheureux pour servir de matière à notre arrêt d'attribution. » Chamilly, de son côté, ne demandait pas mieux que de faire une expédition en Poitou.

Tandis que leurs ennemis combinaient leurs sinistres projets, les réformés continuaient à s'assembler pour prier Dieu. Le 12 mars, il y eut encore prédication à Mougon, et, le même jour, d'autres réunions se tinrent à Cherveux, St-Christophe-sur-Roc et la Fond-de-Cé de Lusignan. A l'issue du service de Lusignan, les fidèles furent avertis qu'il y en aurait un, le dimanche suivant, à Couhé. La malveillance leur prêta le projet de se réunir cette fois dans une des églises, bâtie apparemment sur l'emplacement du temple. Aussi le prévôt provincial et le prévôt de Civray se rendirent-ils à Couhé, le samedi, avec quarante archers. Le soir, en voyant déjà arriver des protestants venus de loin pour le culte du lendemain, ils défendirent aux aubergistes de les loger. Le dimanche, les archers, jugeant plus prudent de repousser isolément les huguenots à mesure qu'ils se présenteraient, que de les laisser se réunir, montèrent à

cheval de grand matin et se portèrent sur le chemin de Rom, par où le plus grand nombre devait arriver. Les premiers qu'ils rencontrèrent, en les voyant, se jetèrent dans les bois ; mais plus loin, en débouchant dans la plaine, la maréchaussée trouva les chemins couverts de monde, qu'elle essaya vainement de faire rétrograder. Un protestant de Vançais, Pierre Minault, décida les autres à pousser en avant. Les archers, s'étant emparés de lui, ainsi que de Pierre Ingrand, de Lusignan, la foule n'en continua pas moins sa route à leur suite. Il y eut à Couhé une telle affluence, que les fidèles durent se ranger en deux groupes. L'une des réunions se fit sur le marché, entre la halle et le château ; Potet, de Riffon, y prêcha ; l'autre se tint à quelque distance, au coin d'une vigne appartenant au marquis de Vérac. Les officiers de la haute-justice étant allés sommer, au nom du roi, les protestants de se séparer, ceux-ci leur répondirent : « Le roi est maître de nos corps et de nos biens, mais non de nos âmes. » Quant aux prévôts, ne se voyant en force de rien tenter et craignant qu'on ne vînt leur enlever leur capture, ils se hâtèrent de s'en aller, emmenant Minault et Ingrand.

En Bas-Poitou, autour de Mouchamps et de Pouzauges, se tenaient aussi, quoique avec moins d'éclat, de nombreuses réunions, dans lesquelles prêcha d'abord Dauban et ensuite un ministre

nommé Girard, venu d'Angleterre à peu près dans le temps où le prédicant s'y réfugia. La police s'occupa beaucoup de ce pasteur, et ses rapports nous apprennent « qu'il était âgé d'environ cinquante ans et bon orateur. Il est, ajoute-t-on, très difficile de le découvrir ; il change de figure et de demeure presque tous les jours. »

XXXI

Assemblée surprise à Mougon. Martyre de Jean Martin à Benet.

1719.

Depuis deux mois, le culte se célébrait publiquement sur les emplacements des temples et cette protestation contre les édits de Louis XIV avait eu trop d'éclat pour permettre à la cour de rester indifférente. Il fallait abroger la loi ou la faire observer. Le premier parti eût été dans les sentiments du régent, mais il était en même temps au-dessus de son caractère. Philippe n'était pas homme à engager la lutte contre le fanatisme pour rétablir la liberté de conscience. N'osant pas abroger les édits, ou, ce qui revenait à peu près au même, les laisser violer si ouvertement, le conseil rendit, le 21 mars, une ordonnance interdisant les assemblées, afin, disait-il, de détromper ceux qui s'imaginaient que le gouvernement les tolérait à la condition de n'y point porter d'armes.

Cette ordonnance fut affichée dans toutes les paroisses, et cependant produisit peu d'effet, parce qu'on crut y voir l'expression, non des sentiments du gouvernement, mais de ceux de l'intendant et des prêtres, à la sollicitation desquels elle avait été rendue. Une circonstance, cependant, ajouta à la gravité de cet arrêt, en fournissant aux autorités de la province, les moyens de le faire exécuter. Des troupes, que le gouvernement rapprochait des Pyrénées en vue d'une guerre en Espagne, stationnaient provisoirement en Poitou. Des détachements plus ou moins considérables de dragons furent cantonnés dans les paroisses protestantes, et notamment à Melle, Saint-Maixent, la Mothe, Lusignan, Cherveux, Mougon, Lezay, Saint-Sauvent, Rom, Sainte-Soline. Rouillé ayant été oublié dans cette répartition des troupes, le curé se hâta de réclamer pour en avoir. Celui de Couhé pensa qu'on avait enfin le moyen d'empêcher les assemblées, et fit part de son idée à l'intendant. Son plan consistait tout simplement à consigner les réformés à leur domicile, et à les faire garder à vue par les dragons. Dans chaque paroisse, les officiers, d'accord avec les curés, auraient défendu aux habitants d'en sortir le dimanche sans une permission expresse.

Le clergé, qui accueillait le retour des dragons avec cette joie délirante, n'en tira pas le parti qu'il espérait. Le temps des missions bottées était passé

avec Louis XIV, et, sauf quelques exceptions, les soldats logés chez les protestants ne s'y livrèrent point aux excès de tous genres qui leur avaient fait naguère une si triste réputation. Officiers et soldats montraient maintenant peu de zèle et n'agissaient guère que quand ils y étaient forcés.

Malheureusement, Chamilly, qui, non plus que l'intendant, ne partageait pas ces idées de tolérance, avait remis à ce dernier des blancs seings pour se servir des troupes contre ces assemblées, ce qui permit au subdélégué Chebrou de faire verser encore un peu de sang.

Le 2 avril, il devait y avoir prêche à Mougon. Chebrou s'y rendit avec quelques compagnies et fit investir le bourg au moment où, le culte venant de finir, les assistants commençaient à se disperser. Un groupe de paysans, au sortir de Mougon, rencontra la troupe, et, se défendant à coups de pierres et de bâtons, blessa légèrement deux officiers et un soldat. Un bien plus grand nombre de protestants furent atteints par les balles ou le sabre des assaillants, mais on ne connut que sept des plus dangereusement blessés, les autres s'étant bien gardés de se faire connaître. Il y eut une vingtaine d'arrestations, et, pour couronner son expédition, Chebrou fit porter la chaire du prédicant dans le cimetière, où on la brûla.

Le dimanche suivant, l'autorité, de peur de rencontrer encore de la résistance si elle laissait les

assemblées se former, fit occuper, dès la nuit ou dans la matinée, les endroits où elles devaient se tenir.

C'est sur ces entrefaites, que la police découvrit les prédicants Bureau et Susset, dans les environs de Lusignan.

Ces rigueurs eurent bien pour effet d'empêcher les réformés de se réunir dans les bourgs, mais les assemblées continuèrent dans les bois et notamment dans la forêt de l'Hermitain. En même temps l'émigration recommençait.

Le gouvernement, apprenant l'usage qu'on avait fait des troupes et en voyant la conséquence, les rappela aussitôt et ordonna de relâcher les prisonniers, à l'exception des prédicants et lecteurs et de ceux qui les avaient retirés.

Chamilly, la Tour et Chebrou, désavoués et obligés de lâcher la plus grande partie de leur proie, ne songèrent plus qu'à procéder rapidement, de manière à pouvoir pendre au moins un de leurs prisonniers en même temps qu'ils renverraient les autres, afin d'atténuer l'effet de leur mise en liberté. Le 27 juin, l'intendant prononça donc la peine de mort contre Jean Martin, qui avait prêché à Benet, et celle des galères perpétuelles contre Jean Nousille, qui avait fait la lecture. Neuf prédicants devaient, en vertu du même arrêt, être exécutés en effigie, savoir : Berthelot à Saint-Maixent, Durouil à Saint-Christophe-sur-Roc, Ga-

deau à la Mothe, Marbœuf à Lusignan, Vaslet à Melle, Dubreuil à la Chênaye, Dauban à Fontenay, Potet à Couhé et Bonnet à Mougon.

La sentence portait que Martin serait pendu à Benet, devant l'emplacement du temple. Le premier juillet, jour fixé pour l'exécution, la femme du condamné l'attendait dès le matin à la porte de la prison. Tombant dans les bras l'un de l'autre, ils se dirent le dernier adieu d'ici-bas et au revoir dans un monde meilleur. Tous les protestants de Benet et beaucoup de catholiques s'étaient éloignés pour ne pas être témoins du supplice. Les maisons étant fermées, le bourreau crut un instant qu'il ne trouverait pas d'échelle. Pendant qu'il en cherchait une, le curé et le vicaire de Benet, assistés d'un capucin, s'obstinaient à convertir Martin, qui ne répondait rien à leurs arguments, sinon qu'il était heureux de donner sa vie en témoignage de sa foi. C'est Chebrou lui-même qui consigne ces détails dans son procès-verbal, et, en faisant mourir Martin, le misérable n'éprouva, c'est encore lui qui nous le dit, d'autre regret que de ne pouvoir traiter de même les neuf contumaces.

Tandis qu'on les pendait en effigie, les prédicants avaient le courage de continuer leur apostolat et prêchaient tous les dimanches, les uns dans les environs de Melle et de Saint-Maixent, les autres dans la Saintonge et l'Angoumois.

L'intendant et son subdélégué, en multipliant

et ralentissant les formalités, avaient, suivant leur plan, retardé jusque-là la mise en liberté des prisonniers, ordonnée par la cour, et Chebrou avait essayé de mettre ce temps à profit pour leur conversion; mais les prêtres chargés de ce soin y épuisèrent vite leurs arguments et le subdélégué lui-même y perdit sa peine. Tous répondirent qu'ils étaient et voulaient rester protestants. Chebrou fut d'autant plus contrarié par cette profession de foi, qu'obligé de les relâcher, il aurait bien voulu avoir, dans leur abjuration, un prétexte pour colorer la nécessité où il était. Cette déclaration, si nette des prisonniers, lui causait un autre chagrin: on pourrait dire désormais que la religion réformée était tolérée, puisqu'on élargissait ainsi des gens qui avaient juridiquement déclaré en faire profession.

Chamilly et son subdélégué échangèrent, sur ce sujet, leurs doléances; mais l'ordre du conseil était formel, et ils ne pouvaient guère en différer plus longtemps l'exécution. Le lendemain du supplice de Martin, vingt prisonniers furent donc remis en liberté. Il ne resta plus, dans les prisons de Niort, que Bureau, qui mourut dans les fers à l'âge de soixante-dix-huit ans, sans avoir été jugé, Granet qui, au bout de deux ou trois ans, fut déporté au Canada, et Pierre Gibaud, de la paroisse de Foussay. Ce dernier avait été arrêté par erreur, au mois de mars. Depuis on s'était bien aperçu de la méprise, mais l'intendant avait écrit à Chebrou que, malgré

cela, « il ne convenait point, dans le temps présent, de le relâcher après l'avoir fait arrêter. » Telle était la justice du premier magistrat de la province. Quand Chamilly dressa la liste des détenus à élargir, Gibaud eut encore du malheur : on ne songea pas à lui. Mis en prison par erreur, il y fut laissé par oubli.

XXXII

Supplice de Chouillet, de Foiseaux et de Durouil. Martyre de Potet. Chebrou à la recherche de Berthelot. L'édit de 1724. La tête de Berthelot mise à prix. Jollet, le dernier martyr.

1720-1738.

Après le supplice de Martin, les fidèles n'osèrent plus se réunir que la nuit et dans les lieux écartés. Cependant, dès l'année suivante, la confiance commençait à renaître et les assemblées se faisaient en plein jour, lorsque, au mois d'août, un nouveau commandant militaire, le marquis de Châtillon, vint rallumer le feu de la persécution. A peine arrivé, il se mit à la recherche des prédicants, et, le 23 août, fit investir la maison de Berthelot à Fonbedoire. Berthelot s'échappa, mais une vingtaine de ses voisins, les Dubreuil, les Salé, les Terrasson, les Jonchères, les Houmeau, accourus pour le défendre, les uns avec des fusils, les autres avec des fourches, furent conduits dans les prisons

de Niort et condamnés à mort ou aux galères. Jacques Chouillet, qui avait le premier jeté l'alarme et appelé au secours de Berthelot, subit le dernier supplice à Fonbedoire, sous les yeux de sa malheureuse femme et de ses enfants, que l'on contraignit d'assister à son exécution.

Les supplices se multipliaient; on pouvait se croire revenu aux plus mauvais jours de Louis XIV. Un protestant de Beaussais, Jacques Foiseaux, fut pendu sur l'emplacement du temple de Mougon. Vers la même époque, les deux prédicants Durouil et Potet, condamnés par contumace, furent arrêtés et exécutés. Durouil, surnommé la Joue-Rouge, faiblissant à la pensée de la mort, abjura en prison, mais n'en subit pas moins sa peine. Son compagnon montra plus de fermeté. Thomas Potet, du hameau de Riffon, paroisse de Rom, était le jeune homme exécuté en effigie, l'année précédente, pour avoir prêché sur l'emplacement du temple de Couhé. Cette fois, c'est sur sa personne que les bourreaux exercèrent leur fureur. Après l'avoir lié tout nu sur un cheval, ils l'emmenèrent, dans cet état, de Niort à Lusignan, où il fut pendu. Son corps resta huit jours attaché à la potence. Le souvenir de Potet n'est pas éteint dans le pays, où, il n'y a pas encore longtemps, on pouvait entendre chanter sur son martyre une complainte populaire.

C'était surtout Berthelot qu'on aurait voulu prendre; mais toutes les recherches restaient infruc-

tueuses. Cependant aucun moyen n'était négligé. Des détachements de troupes firent une battue dans le pays, comme s'il se fût agi de dépister une bête fauve, ou d'atteindre une bande de brigands. Chebrou, en personne, se livra aux perquisitions les plus minutieuses dans presque toutes les paroisses, depuis Niort jusqu'à Couhé. Allant d'un hameau à l'autre, fouillant partout, interrogeant tout le monde, il ne recueillit, dans sa pénible tournée, que renseignements contradictoires. Quand il arrivait dans un village, on lui disait que le prédicant se trouvait dans un autre assez éloigné; on le faisait ainsi revenir sur ses pas, courir dans toutes les directions, et il retourna chez lui, sans avoir même pu s'assurer si Berthelot était réellement en Poitou. Les uns le disaient en Saintonge, les autres en Angleterre; on montrait même des lettres de lui écrites de ce pays, ce qui pouvait bien n'être qu'une ruse pour dérouter ses ennemis. Toujours est-il que ces bruits contradictoires mettaient le subdélégué dans la plus grande perplexité. Plusieurs fois on se crut sur la trace du prédicant; on essaya alors de corrompre ceux qu'on supposait le guider dans ses courses, ou lui donner asile. Deux fois sa tête fut mise à prix. Une première fois, un officier promit 3,000 livres à un protestant pour lui livrer Berthelot. Chebrou approuva ce marché, dont il ne recueillit que la honte; le malheureux qui l'avait accepté ne put ou ne voulut

pas le tenir. Apprenant, quelque temps après, que le proscrit venait parfois chez un de ses amis, Chebrou gagna un misérable dans le village pour épier son arrivée, et consigna mille livres pour sa récompense. Son argent lui revint.

Moins heureux que Berthelot, le prédicant Jean Dubreuil, déjà condamné à mort et exécuté en effigie quatre ans auparavant, fut arrêté au mois de septembre 1723, au village du Ratou.

Le prisonnier dut probablement la vie à un changement qui s'opéra, peu de temps après, dans l'administration. Le marquis de Châtillon fut remplacé par le marquis de la Carte, qui fit mettre en liberté les détenus pour cause de religion. Le sort des protestants dépendait ainsi des autorité provinciales et variait avec elles. Quoique tolérant, le gouvernement n'ayant pas abrogé le code de Louis XIV, les intendants et les gouverneurs pouvaient, suivant leurs propres dispositions, se conformer soit aux lois, soit à l'esprit de la cour.

Il n'en fut plus ainsi sous l'administration du duc de Bourbon, qui, à la mort du Régent, lui succéda au pouvoir, comme premier ministre de Louis XV devenu majeur. Dans la nouvelle cour, plus occupée de ses plaisirs que des affaires, personne, sans doute, n'eût songé aux édits de Louis XIV ni pour les confirmer, ni pour les abroger, s'il ne se fût trouvé là un prêtre intrigant, qui, rêvant le chapeau de cardinal, crut que le plus sûr moyen

de l'atteindre était de rallumer la persécution contre les protestants. Ce prêtre était l'archevêque de Rouen, Lavergne de Tressan, fanatique sans foi et sans mœurs. Aumônier du Régent, il lui avait par deux fois proposé, mais sans être écouté, de remanier le code de Louis XIV, et de refondre en une seule ses innombrables lois, ce qui eût été une occasion pour les aggraver ; car ce misérable croyait pouvoir renchérir sur l'œuvre impitoyable du despote. Le duc de Bourbon, au contraire, accueillit le projet de Tressan, et se figura reprendre « la trace de Louis le Grand, » en publiant une loi sur la religion.

L'édit de 1724, qui prodiguait les amendes, la confiscation, les galères et la peine de mort, n'eut pas l'effet qu'on en attendait. Il fit recommencer l'émigration sans faire cesser les assemblées. On s'en étonna, comme s'il y avait eu là quelque chose de nouveau. Deux mois après la promulgation de la loi, l'abbé Gould, missionnaire breveté et agent secret du pouvoir, écrivait du Bas-Poitou à l'intendant : « C'est une chose étonnante et le procédé le plus hardi dont on puisse être capable, que de faire des assemblées et vendre ses meubles et autres effets pour passer en Angleterre et en Hollande, depuis la déclaration du roi. »

Le nouvel édit donnait une arme dangereuse à quelques agents du gouvernement, qui s'inspiraient des passions du clergé. Cependant il ne raviva que

passagèrement la persécution. La tolérance pénétrait peu à peu dans les mœurs, et la persécution commençait à tourner en tracasseries, mêlées, il est vrai, d'accès de fanatisme à froid, plus ou moins fréquents et plus ou moins longs.

C'est justice de dire que l'arrivée du cardinal de Fleury aux affaires contribua à cette amélioration. Presque tous les dimanches, le culte se célébrait dans les endroits les plus déserts, quelquefois en plein jour, plus souvent la nuit et toujours avec de grandes précautions. Les bois de l'Hermitain, d'Argentière, de la Foye et de la Carte, étaient, à la fin de chaque semaine, le rendez-vous des nombreux fidèles des environs de la Sèvre.

Chebrou épiait ces assemblées ; et, n'ayant plus de dragons à lancer contre elles, il aurait bien voulu au moins faire prononcer quelques condamnations ; mais, pour cela, il lui fallait des preuves qu'il cherchait vainement dans ces campagnes entièrement huguenotes. Un jour, il vint à la Mothe pour procéder à une enquête, et, ne trouvant pas de témoins, il essaya de surprendre la simplicité des enfants. Ce fut en vain : un garçon de dix ans, interrogé sur une assemblée à laquelle il avait assisté à Châteauneuf, préféra se laisser traîner en prison que de nommer ceux qu'il y avait reconnus. En cela, les enfants n'obéissaient pas seulement aux recommandations de leurs parents ; assistant eux-mêmes à ces prédications au désert, entourées de

tant de mystères, témoins des précautions de leurs pères pour cacher les prédicateurs, entendant souvent raconter le sort tragique de quelques-uns d'entre eux, et parfois d'un membre de leur propre famille, ils avaient l'imagination vivement frappée et comprenaient de bonne heure le danger d'une indiscrétion.

Chebrou avait encore mis à prix la tête de Berthelot, en consignant entre les mains du curé de Thorigné une somme de 3,000 livres pour celui qui lui fournirait les moyens de surprendre le prédicant. Il n'eut pas plus de succès que les autres fois : « Le prix du sang » lui fut rendu. Le subdélégué tenait d'autant plus à faire cette capture, que la cour voulait qu'on bornât les recherches aux prédicants et à ceux qui les retiraient, « souhaitant, d'ailleurs, qu'on n'eût pas besoin d'employer l'autorité immédiate du roi. » Nous avons ici la pensée du gouvernement, qui, désapprouvant la persécution, mais n'osant pas la faire cesser, ne voulait pas, du moins, en asssumer la responsabilité.

Le subdélégué de Niort fut dès lors réduit, selon ses propres expressions, à « faire beaucoup de bruit sans grand mal. » Il en avait déjà fait beaucoup trop depuis quinze ans, d'ailleurs sans atteindre son but; car lorsque, en 1729, il céda sa charge à son fils, non-seulement le Poitou n'était pas converti, mais des pasteurs commençaient à prendre la place des prédicants.

Le ministre Chapel, venu des Cévennes, accomplissait en ce moment une périlleuse tournée dans l'Ouest, où, à sa grande joie, il trouvait plus de fidèles qu'il n'avait osé l'espérer dans des provinces si longtemps et si cruellement éprouvées par la persécution. Il prêcha la nuit dans beaucoup d'endroits, notamment du côté de la Mothe. Le fils de Chebrou aurait peut-être réussi à le faire saisir, un soir, à Boisse, près d'Avon, si son agent avait pu obtenir un détachement de troupes, que le commandant refusa à toutes ses instances. Une autre fois que le subdélégué croyait avoir découvert la retraite de Chapel, il lui fallut renoncer à s'en emparer, parce qu'il ne put obtenir un seul homme du commandant de dragons de Melle. Officiers et soldats éprouvaient désormais une égale répugnance à prendre part à ces tristes expéditions contre des concitoyens inoffensifs. Il fallait stimuler le zèle de la maréchaussée elle-même, en accordant des primes à ceux qui se signalaient dans la poursuite des prédicants. Le zèle se payait; il n'y en avait plus guère.

La police chercha longtemps Chapel, plus longtemps peut-être qu'il ne resta en Poitou; car tout porte à croire qu'il y avait été bientôt remplacé par un autre pasteur venu également du Midi. Mais elle saisit Jean-François Jollet, qui, pour avoir prêché l'Evangile, fut pendu à Poitiers en 1738, et dont le corps fut jeté au feu. Jollet a été, en Poitou, le der-

nier prédicant martyr, mais non la dernière victime de l'intolérance. Quelques jours après, on arrêta un de ses amis nommé Sadrant, de la Mothe, « sur le compte duquel il n'y avait rien que la religion seulement. »

XXXIII

Rétablissement du ministère. Dernières persécutions.

1740-1789.

Malgré ces violents accès d'intolérance, le fanatisme allait s'éteignant. L'Eglise reprenait le dessus et commençait à se réorganiser. En 1740, un jeune homme du pays, André Migault, dit Préneuf, de Beaussais, fut régulièrement admis aux fonctions de proposant, par un synode tenu dans le Midi, et, quelques années après, le ministre Jean Loire, dit Olivier, sorti de l'académie de Lausanne, vint remplacer, en Poitou, Migault-Préneuf, qui passa au service d'une autre province.

Loire, lui-même, ne resta que très-peu de temps dans l'Ouest, de fréquentes mutations étant encore nécessaires pour la sûreté des ministres ; mais il y fut presque aussitôt remplacé, et, depuis lors, c'est-à-dire depuis 1745, le Poitou ne s'est plus vu sans

pasteur. Il n'en eut d'abord qu'un seul, condamné à courir continuellement d'un bout du pays à l'autre. Nous avons compté, sur les registres, jusqu'à seize mariages bénis en un seul jour. Les protestants de la Saintonge, qui n'avaient pas encore de ministres, s'adressaient à celui du Poitou; on venait de La Rochelle, des îles de Ré et d'Arvert, lui demander la bénédiction nuptiale. Au bout d'un an, un collègue vint partager ses travaux, et chacun d'eux prit avec lui un jeune homme, pour le préparer à entrer à l'académie de Lausanne, où se formaient alors les ministres. On devine ce que pouvaient être ces études préparatoires, faites avec des maîtres qui passaient la plus grande partie de leur vie sur les chemins. Outre le Poitou, qui comptait près de 50,000 fidèles, les deux pasteurs desservaient l'Aunis, la Saintonge, l'Angoumois, et faisaient des tournées jusqu'en Périgord. Ils prenaient leurs élèves en croupe; la leçon se donnait en route, à la dînée, ou le soir au gîte. On voyageait sous un nom de guerre, on évitait les chemins fréquentés et les villes; on savait à quelles portes frapper et, au besoin, où trouver un guide. Leurs tournées, ne ramenant les pasteurs aux mêmes lieux qu'à d'assez longs intervalles, les fidèles, de leur côté, ne reculaient pas devant la peine et faisaient de véritables voyages pour assister au culte. On en voyait, quand un des ministres devait prêcher quelque part, se mettre en route dès la veille

et aller demander l'hospitalité à quelqu'un de leurs frères des environs.

On en était venu d'ailleurs à tenir les assemblées presque publiquement. L'autorité en avait connaissance ; mais il ne restait plus de troupes en Poitou et, au fond, l'intendant Berryer, esprit honnête et tolérant, n'était pas fâché d'avoir cette raison à faire valoir pour laisser dormir des lois qui répugnaient à son caractère.

La guerre de la succession d'Autriche, en occupant les troupes au-dehors, avait contribué à la tolérance dont les protestants jouissaient depuis quelques années. La paix faite, on tourna encore une fois l'armée contre eux pour essayer de les convertir. Les soldats n'étaient même pas revenus, ni la guerre terminée, qu'en Poitou, les violences recommençaient déjà. Dans la nuit du 23 au 24 avril 1747, les maréchaussées de Fontenay, la Châtaignerie et Chautonnay se rendirent à la Javelière, près de Montcoutant, pour arrêter Jean Pérochon, qui faisait la lecture dans les assemblées. Ses voisins, accourus à son secours, l'arrachèrent des mains des archers, après une lutte acharnée, dans laquelle plusieurs personnes furent tuées, blessées ou faites prisonnières. Aux Places, il se commit des excès du même genre. Les habitants de ces deux villages, abandonnant alors leurs maisons, leurs métiers et leur bétail, restèrent quelques jours sans oser reparaître chez eux. Moins de trois

ans après, dans la nuit du 22 au 23 janvier 1750, la Javelière vit se renouveler ces scènes de meurtre. Les archers envahirent le village, pour arrêter un jeune homme, nommé Jacques Poing, qu'ils atteignirent de trois balles et laissèrent mourant derrière une haie. Aux environs de Pâques, ils arrêtèrent encore quelques protestants, au nombre desquels se trouvait un Pâquereau, de Mouchamps, qui s'échappa de leurs mains. Ils n'hésitèrent pas à tirer sur lui et il mourut de ses blessures comme ils le conduisaient à Poitiers avec les autres.

L'intendant Moreau de Beaumont, jugeant que ce n'était pas assez de sang répandu, condamna à mort Jacques Boursault, de la Burelière, un de ceux qui avaient arraché Pérochon des mains des archers, et le fit pendre, à Poitiers, le même jour. André Bridonneau, de la paroisse de Bazôges, convaincu d'avoir assisté aux assemblées, fut, par le même jugement, condamné aux galères à perpétuité.

Dans les années qui suivirent, ce fut surtout le Haut-Poitou qui eut à souffrir. Au mois d'avril 1751, la maréchaussée, aidée de quelques compagnies de cavalerie, mit au pillage cinq ou six maisons du village de Bagnaud, près d'Exoudun. Les habitants, craignant une nouvelle dragonnade, prirent la fuite, et la plupart « couchèrent hors de chez eux pendant trois ou quatre mois, n'osant aller ni à foire ni à marché. » Il y en eut un qui

ne rentra dans ses foyers qu'au bout de deux ans ; un autre n'y reparut jamais. Pendant cinq ou six ans, les prisons de Melle et de Saint-Maixent furent encombrées de protestants qui avaient fait bénir leur mariage ou baptiser leurs enfants au désert. Des jeunes gens, par cela seul qu'ils n'étaient pas catholiques, furent déclarés soldats sans autre formalité. Des procès ruineux étaient intentés, tantôt à l'un, tantôt à l'autre, pour cause de religion. Les Eglises, animées d'un esprit de fraternelle et touchante solidarité, se cotisaient pour subvenir aux besoins des prisonniers et payer les frais des procès. Quand, après avoir prié en faveur de ceux qui souffraient pour la vérité, le ministre, en congédiant l'assemblée par la bénédiction, invitait les fidèles à se souvenir des prisonniers, le pauvre lui-même déposait son obole.

Durant cette longue bourrasque, on avait été obligé de tenir les assemblées la nuit. D'un autre côté, les deux pasteurs du Poitou, à la suite de quelque mésintelligence, étant passés à d'autres provinces, la nôtre resta pendant plusieurs années avec un seul ministre, Pierre Gamain, dit Lebrun ou Moinier, de la Barre de Sepvret, qui avait été rappelé de Lausanne, après un an d'études seulement.

En 1760, le Poitou eut de nouveau deux pasteurs. La tempête s'était calmée ; le culte se célébrait de jour, mais en plein air. Deux ans après, les pro-



testants de Villefagnan osèrent acheter une maison pour servir de temple, et, en 1764, ceux de Saint-Maixent en arrentèrent une pour tenir de petites réunions les dimanches où les assemblées du désert se feraient trop loin de chez eux. Enfin, on s'enhardit si bien, que dans le courant de l'été on posa la première pierre d'un temple dans un champ, à côté du village de Miauray, près de Romans.

C'était là un symptôme évident que la confiance renaissait. Les assemblées étaient nombreuses et se tenaient tantôt à la campagne comme autrefois, tantôt près des villes. Les réformés professaient ouvertement leur religion et ne s'adressaient plus qu'aux pasteurs pour les mariages et les baptêmes; l'un d'eux en fit jusqu'à cent treize en un seul mois, et, dans une tournée de Pâques, admit plus de mille personnes à la première communion.

Les progrès de la tolérance étaient grands et rapides, et cependant l'impatience des protestants, opprimés depuis un siècle, en devançait la marche. Si l'autorité consentait à laisser vivre l'hérésie, qu'elle n'avait jamais pu étouffer, à tolérer les assemblées au désert, qu'elle ne pouvait pas empêcher, il y avait une chose à laquelle elle ne savait pas encore se résigner, c'était à l'idée de voir relever les temples, véritables monuments de sa défaite et du triomphe de la foi protestante. L'intolérance fit un dernier effort : l'oratoire de Saint-Maixent fut démeublé, celui de Villefagnan fermé ; deux cents

cavaliers et une soixantaine d'ouvriers démolirent le temple de Miauray ; le seigneur de ce village fut envoyé au château de Saumur, où il passa deux ans ; enfin la maréchaussée fit quelques perquisitions dans les villages pour découvrir les ministres. Quelques esprits craintifs leur proposèrent d'interrompre les assemblées, mais ils repoussèrent cette idée et continuèrent à prêcher. Ils étaient maintenant quatre à l'œuvre, en Poitou, et bientôt ils furent sept, entre lesquels la province fut partagée en autant de paroisses.

La Révolution interrompit brusquement ces progrès ; mais de cette dernière crise devait sortir enfin la liberté.

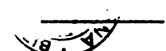
J'ai ouï dire que nos pères, condamnés à ramer sur les galères, y mouraient en grand nombre au bout de peu de temps, non-seulement par suite d'un travail excessif, mais aussi parce que leur estomac ne pouvait se faire à un genre de nourriture détestable, à un pain fait avec on ne sait quoi. Ceux qui étaient assez robustes pour résister à cet affreux régime, assez heureux pour revoir leurs foyers, couraient, en rentrant chez eux, un autre danger, aussi grand, dit-on : leurs organes ne pouvaient plus supporter un régime différent, quoique meilleur, et ceux qui avaient survécu au premier changement succombaient presque tous

au second. La liberté tuait ceux qu'avaient épargnés les galères.

Il n'en sera pas ainsi de nos chères églises, qui ont si glorieusement résisté à toutes les puissances du monde conjurées et victorieusement traversé tant et de si rudes épreuves. Puissent-elles, maintenant, supporter le régime de la liberté, fortifiant comme l'air vif et pur des montagnes pour les organismes sains, mortel comme lui pour ceux qui sont déjà attaqués ! Tout le prix de la liberté, celui de la vérité elle-même, est dans l'usage qu'on en fait. Puissent donc les protestants poitevins, à la faveur de l'une, travailler aux progrès de l'autre, consacrant aux œuvres de paix et de charité les forces que, trop souvent, leurs devanciers ont dû dépenser dans la résistance et la lutte ! Puissent-ils transmettre à leurs enfants, toujours vivante, toujours active, la foi dont leurs pères leur ont, au prix de tant d'héroïques efforts, conservé à eux-mêmes le précieux dépôt !

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.



Extrait du Catalogue de la Société des Livres religieux de Toulouse.

THASCIUS CYPRIEN, évêque de Carthage, et les persécutions de son temps, par Louis Ruffet, pasteur à Genève. 1 vol. in-12 de 360 pages. 1 50

PIÉTRO CARNESECCHI. Un martyr de la Réforme en Italie, par Louis Ruffet, professeur à la Faculté de théologie libre de Genève, in-12, de 96 pages. » 60

ANNALES D'UN VIEUX MANOIR, par George Sargent, traduit de l'anglais par Mme de Witt née Guizot. 1 vol. in-8 de 288 pages. 2 »

LA PAROLE DE DIEU ÉCRITE. Exposition et démonstration de la doctrine de l'inspiration des Ecritures, par Ed. Garbett, M. A., traduit par Louis Burnier, auteur des *Etudes élémentaires et progressives de la Parole de Dieu*, et accompagné d'une préface et de notes du traducteur. 1 vol. in-12 de 468 pages. 1 50

CHRONIQUE DES ÉGLISES RÉFORMÉES DE L'AGENAIS, par Alphonse Lagarde. 1 vol. in-12 de 340 pages. 1 25

CINQUANTE ANNÉES DE LA VIE D'UN PEUPLE, où les îles Sandwich transformées par le christianisme, par Mme William Monod. 1 vol. in-12 de 196 pages, orné de gravures. 1 »

DICTIONNAIRE GÉOGRAPHIQUE DE L'HISTOIRE SAINTE, contenant des explications sur tous les lieux mentionnés dans le Nouveau Testament, par B.-H. Cowper. 1 vol. in-12 de 192 pages. » 75

L'ÉGLISE RÉFORMÉE DE LA ROCHELLE, étude historique, par L. Delmas, pasteur. 1 vol. in-12 de 453 pages. 1 75

HISTOIRE DE L'ÉGLISE VAUDOISE DEPUIS SON ORIGINE, et des Vaudois du Piémont jusqu'à nos jours, avec un appendice contenant les principaux écrits originaux de cette Eglise, une description et une carte des vallées vaudoises actuelles et le portrait de Henri Arnaud, par Antoine Monastier, ancien pasteur du canton de Vaud, et originaire des vallées



vaudoises du Piémont. 2 vol. in-8; le 1er 362 pages, le 2e 383. 6 »

HISTOIRE DES PROTESTANTS DE FRANCE, par G. de Félice, continuée jusqu'aujourd'hui par M. F. Bonifas. 1 vol. in-8. 4 »

HISTOIRE DES PROTESTANTS DE FRANCE, depuis 1861, par M. F. Bonifas, professeur à la Faculté de théologie protestante de Montauban. In-8. 1 »

HISTOIRE DE L'ÉGLISE CHRÉTIENNE, à l'usage des familles et des écoles ; d'après l'allemand de Barth, avec de nombreuses additions sur la France et la Suisse française, et un tableau synoptique de l'histoire de l'Eglise chrétienne, par S. Descombaz, pasteur. 6e édit. Vol. de 372 pages. 1 25

LUMIÈRE ET TÉNÈBRES. Scènes de la Réformation en Italie au seizième siècle. 1 vol. in-12 de 268 pages. 1 »

MADAGASCAR ET SES HABITANTS. Journal d'un séjour de quatre ans dans l'île, par James Sibree, architecte des Eglises évangéliques à Tananarive. Traduit de l'anglais par L.-H. Monod, pasteur, et Henri Monod, avocat. 1 vol. in-8 de 624 pages, orné de 56 gravures, dont 28 hors texte. 5 »

NAOMI, ou les derniers jours de Jérusalem. 1 vol. in-12 de 588 pages, orné de gravures. 2 50

LES ORIGINES DU PROTESTANTISME ET DE LA RÉFORME, par Emilien Frossard, pasteur, 1 vol. in-12 de 131 pag. » 50

RÉVEIL RELIGIEUX EN ANGLETERRE AU DIX-HUITIÈME SIÈCLE, ou lady Huntingdon et ses amis. 1 vol. in-12 de 316 pages. 1 25

SOUVENIRS DE LA RÉFORMATION. 1 vol. in-12 de 261 pages, orné de 8 magnifiques gravures coloriées sur acier, représentant les vues de Prague, Zurich, Anvers, Augsbourg, Genève, Spire, Wittemberg et La Tour (vallées Vaudoises). Cet ouvrage se compose d'une série de notices biographiques sur les principaux réformateurs. Les grandes figures de Jean Huss, de Luther, de Zwingle, de Calvin, William Tyndale, Mélanchthon, etc., passent tour à tour sous les yeux du lecteur ; la forme de ces biographies est attachante et populaire. 2 50

